

Automne

2019

LE POINT

SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC



Automne

2019

LE POINT

SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2019

Dépôt légal – 7 novembre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-85335-0 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-85336-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2019

LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC – AUTOMNE 2019

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Agir au bénéfice du Québec

Section C

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2019 et 2020

Section D

La situation financière du Québec

Section E

La dette du gouvernement du Québec

Section F

Le revenu des Québécois à la retraite

Section A

VUE D'ENSEMBLE

| | |
|--|-------------|
| Sommaire | A.3 |
| 1. Agir au bénéfice du Québec..... | A.7 |
| 1.1 Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois | A.7 |
| 1.2 Des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques | A.9 |
| 2. La situation économique du Québec..... | A.11 |
| 2.1 L'évolution récente de l'économie québécoise | A.11 |
| 2.2 Accroître le potentiel de l'économie québécoise..... | A.13 |
| 3. La situation financière du Québec..... | A.17 |
| 3.1 Les révisions du cadre financier..... | A.17 |
| 3.2 Un cadre financier quinquennal à l'équilibre | A.19 |
| 3.3 La dette du Québec..... | A.25 |
| ANNEXE : Tableau des perspectives économiques au Québec..... | A.29 |

SOMMAIRE

Le point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2019 permet au gouvernement de présenter une mise à jour de la situation budgétaire du Québec et de poursuivre la réalisation de ses engagements grâce à de nouvelles actions concrètes.

L'économie du Québec performe de manière remarquable.

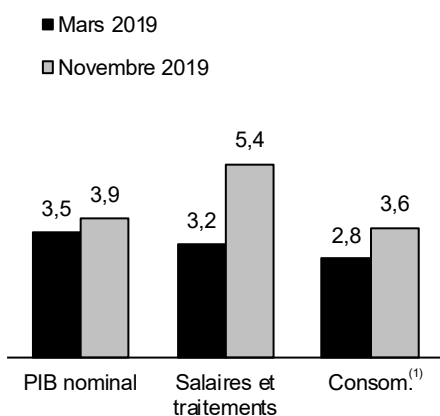
- La croissance du PIB réel en 2019 a été révisée à 2,4 % par rapport à la prévision de 1,8 % du budget de mars 2019.
- En 2019, soit pour une deuxième année consécutive, la progression du PIB réel enregistrée au Québec dépassera celle du Canada.
- Plusieurs indicateurs économiques ont été révisés à la hausse, notamment le PIB nominal, les salaires et traitements et la consommation nominale des ménages.

La performance de l'économie se traduit par une amélioration de la situation budgétaire, en particulier du côté des revenus autonomes du gouvernement.

En effet, ceux-ci ont été de 1,0 milliard de dollars supérieurs en 2018-2019 à ce que le budget de mars 2019 prévoyait. Pour 2019-2020, la révision atteint 1,6 milliard de dollars.

GRAPHIQUE A.1

Prévision des principaux indicateurs économiques – 2019 (variation en pourcentage)

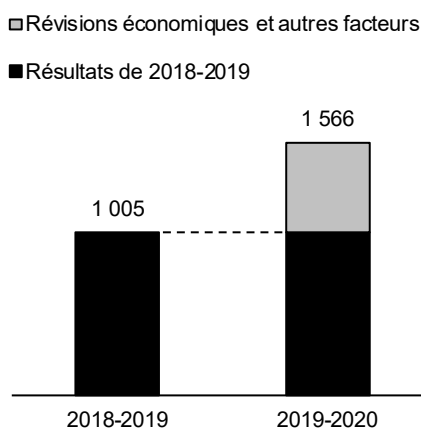


(1) Il s'agit de la consommation nominale excluant les produits alimentaires et le logement.

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.2

Révision des revenus autonomes – 2018-2019 et 2019-2020 (en millions de dollars)



Note : Il s'agit des revenus autonomes consolidés excluant ceux des entreprises du gouvernement.

□ Agir dès maintenant

La situation budgétaire favorable permet de retourner dès maintenant de l'argent aux Québécois afin de hausser leur revenu disponible.

Le gouvernement, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2019, prévoit des investissements supplémentaires de 857 millions de dollars en 2019-2020, qui totaliseront 4,7 milliards de dollars d'ici 2023-2024.

- La réalisation de certains engagements est devancée. Des investissements totalisant 332 millions de dollars en 2019-2020 et qui s'élèveront à 3,3 milliards de dollars d'ici 2023-2024 sont annoncés pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois.
 - Le gouvernement devance de deux années la bonification complète de l'Allocation famille, redonnant en moyenne 779 \$ par année aux familles du Québec dès 2020.
 - À partir de 2019, les parents n'auront plus à payer la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, soit dès la prochaine déclaration de revenus.
 - Le gouvernement s'engage aussi à réduire de façon substantielle le coût des stationnements des établissements de santé, notamment les hôpitaux et les centres d'hébergement et de soins de longue durée.
- Des investissements de 525 millions de dollars en 2019-2020, qui atteindront 1,4 milliard de dollars d'ici 2023-2024, sont aussi prévus pour des initiatives ciblées en réponse à des besoins spécifiques.

TABLEAU A.1

Impact financier des initiatives du *Point sur la situation économique et financière du Québec* (en millions de dollars)

| | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total | Page de réf. |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois | -332 | -758 | -717 | -726 | -751 | -3 284 | B.6 |
| Des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques | -525 | -119 | -155 | -281 | -344 | -1 424 | B.23 |
| TOTAL | -857 | -876 | -872 | -1 007 | -1 095 | -4 708 | |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ **Gérer de façon responsable**

Le gouvernement, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2019, prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire sur l'horizon du cadre financier¹.

- Compte tenu des investissements supplémentaires prévus, un excédent budgétaire de 1,4 milliard de dollars est prévu en 2019-2020. Ce montant permettra notamment de :
 - faire face à un ralentissement possible de l'économie, qui pourrait donner lieu à une croissance moindre que prévu des revenus;
 - lutter contre les changements climatiques, alors que s'élabore actuellement le Plan d'électrification et de changements climatiques;
 - réduire la dette dans un contexte où, malgré l'atteinte plus rapide que prévu des objectifs de réduction, le Québec demeure la deuxième province la plus endettée.

En 2019-2020, le niveau des dépenses demeure équivalent à celui prévu dans le budget de mars 2019.

- Les initiatives annoncées sont compensées par des économies au service de la dette.

❑ **Remplir ses engagements**

Avec la mise à jour de novembre 2019, le gouvernement poursuit son action amorcée à l'automne 2018 en :

- remettant de l'argent dans le portefeuille des Québécois;
- améliorant les services en santé et en éducation;
- maintenant l'équilibre budgétaire;
- réduisant la dette.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 18 octobre 2019. Les données budgétaires présentées pour 2018-2019 sont les données réelles, reclassées selon la structure budgétaire 2019-2020. Celles présentées pour 2019-2020 et les années suivantes sont des prévisions.

1. AGIR AU BÉNÉFICE DU QUÉBEC

1.1 Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois

Le gouvernement s'est engagé, avant la fin de son mandat, à offrir un soutien financier bonifié et plus équitable pour les familles en mettant en place l'Allocation famille et en mettant fin à la contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés.

Grâce aux mesures annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2019, le gouvernement poursuit son action pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois.

- Dès 2020, toutes les familles profiteront d'un même montant d'Allocation famille par enfant, peu importe son rang. Près de 679 000 familles québécoises verront leur allocation augmenter de 779 \$ en moyenne par année.
- Dès 2019, les familles n'auront plus à payer la contribution additionnelle pour la garde d'enfants. Cette contribution, d'un montant moyen de 1 100 \$, sera donc abolie pour 140 000 familles.
- Au printemps 2020, afin de soutenir financièrement les personnes qui doivent se rendre dans des établissements de santé, le gouvernement rendra gratuites les deux premières heures de stationnement et fixera le tarif journalier entre 7 et 10 \$ selon la région.
- En juin dernier, le gouvernement a annoncé l'ajout d'un palier au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. Ce palier permettra de soutenir davantage les familles qui doivent assumer des responsabilités hors du commun en raison de la condition de leur enfant.
- D'ici juin 2020, les prestataires de l'assistance sociale qui n'ont pas produit de déclaration de revenus pourront bénéficier, rétroactivement à juillet 2019, du montant de base de la composante relative à la TVQ du crédit d'impôt pour la solidarité.

Globalement, considérant l'ensemble des actions mises en place par le gouvernement au cours de sa première année, ce sont plus de 8,1 milliards de dollars qui seront remis aux Québécois d'ici 2023-2024.

TABLEAU A.2

Impact financier des initiatives permettant de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois
(en millions de dollars)

| | 2018- 2019 | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nouvelles actions | | | | | | | |
| Bonification complète de l'Allocation famille | — | -132 | -533 | -548 | -561 | -572 | -2 346 |
| Abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants ⁽¹⁾ | — | -161 | -55 | -17 | — | — | -234 |
| Ajout d'un deuxième palier au SEHNSE ⁽²⁾ | — | -14 | -50 | -32 | -33 | -34 | -162 |
| Réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé | — | -25 | -120 | -120 | -132 | -145 | -542 |
| Sous-total | — | -332 | -758 | -717 | -726 | -751 | -3 284 |
| Actions déjà mises en place depuis l'automne 2018 ⁽³⁾ | -170 | -734 | -933 | -985 | -1 015 | -1 029 | -4 865 |
| TOTAL | -170 | -1 066 | -1 691 | -1 702 | -1 741 | -1 780 | -8 149 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Le budget 2019-2020 prévoyait l'abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants sur quatre ans. L'impact financier de la présente mise à jour correspond uniquement au devancement en 2019 de l'abolition de la contribution additionnelle. Le total des impacts financiers de l'abolition de la contribution additionnelle est présenté à la page B.17.
- (2) Il s'agit du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.
- (3) Les actions déjà mises en place depuis l'automne 2018 comprennent notamment l'uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire et les montants déjà investis pour la bonification de l'Allocation famille. La liste complète des actions est présentée au chapitre 1.7 de la section B.

1.2 Des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques

En plus de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, le gouvernement a mis en œuvre d'autres engagements depuis le budget 2019-2020.

Partenariat 2020-2024 avec les municipalités

Le gouvernement a conclu avec ses partenaires municipaux une nouvelle entente financière et fiscale qui bonifiera de manière importante les transferts aux municipalités au cours des cinq prochaines années.

Ce nouveau partenariat permettra notamment de soutenir la diversification des sources de revenus des municipalités par l'octroi d'un nouveau transfert équivalent à la valeur de la croissance d'un point de la TVQ et de donner un élan au développement local et régional par la création du fonds régions et ruralité.

Soutenir les médias écrits

Le gouvernement a annoncé un nouveau plan d'aide pour les médias écrits représentant un soutien additionnel d'environ 50 millions de dollars par année d'ici 2023-2024, afin de les aider à surmonter les importants défis auxquels ils sont confrontés.

Ce plan d'aide vise à préserver la diffusion de contenus d'information écrits originaux portant sur l'actualité d'intérêt général et s'adressant spécifiquement à la population québécoise, dans le but d'assurer une diversité des idées, nécessaire à la vie démocratique.

Modernisation de l'industrie du taxi

Afin d'assurer la pérennité de l'industrie du taxi dans le contexte du nouveau régime d'encadrement, le gouvernement a annoncé une aide financière de 300 millions de dollars pour permettre le paiement des compensations aux propriétaires de permis de taxi et le financement du programme d'aide pour des besoins particuliers. Une redevance de 0,90 \$ par course sera prélevée afin de financer cette aide.

Cette aide s'ajoute au montant de 250 millions de dollars déjà versé en 2018 et à la somme supplémentaire de 250 millions de dollars annoncée dans le budget de mars 2019.

❑ Prolongation des programmes de rabais d'électricité

Les programmes de rabais d'électricité appuient les projets d'investissement relatifs à la conversion des processus de production, au démarrage ou à l'augmentation de la production ainsi qu'à l'amélioration de la productivité des entreprises.

Afin de favoriser davantage les investissements des grandes entreprises industrielles et des serres commerciales, le gouvernement diffère de quatre ans la fin de la période :

- d'adhésion aux programmes, soit du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2023;
- de réalisation des investissements, soit du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2025;
- d'application des rabais, soit du 31 décembre 2028 au 31 décembre 2032.

De plus, la durée maximale d'application du rabais pour les projets majeurs d'investissement est prolongée de six à huit ans.

Par ailleurs, le Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres sera adapté et administré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de le rendre accessible à toutes les serres commerciales du Québec, sans égard au fournisseur d'électricité.

La prolongation des programmes favorisera la réalisation d'investissements additionnels évalués à 3 milliards de dollars dans l'ensemble des régions du Québec.

TABLEAU A.3

Impact financier des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques

(en millions de dollars)

| | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes | -250 | -77 | -154 | -276 | -335 | -1 092 |
| Nouveau plan d'aide pour soutenir les médias écrits | -5 | -39 | -41 | -50 | -54 | -189 |
| Modernisation de l'industrie du taxi pour assurer aux usagers un service efficace, moderne et équitable | -270 | -4 | 40 | 45 | 45 | -144 |
| Prolongation des programmes de rabais d'électricité | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | -525 | -119 | -155 | -281 | -344 | -1 424 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

2.1 L'évolution récente de l'économie québécoise

En dépit du ralentissement de la croissance économique mondiale, l'économie du Québec performe de manière remarquable.

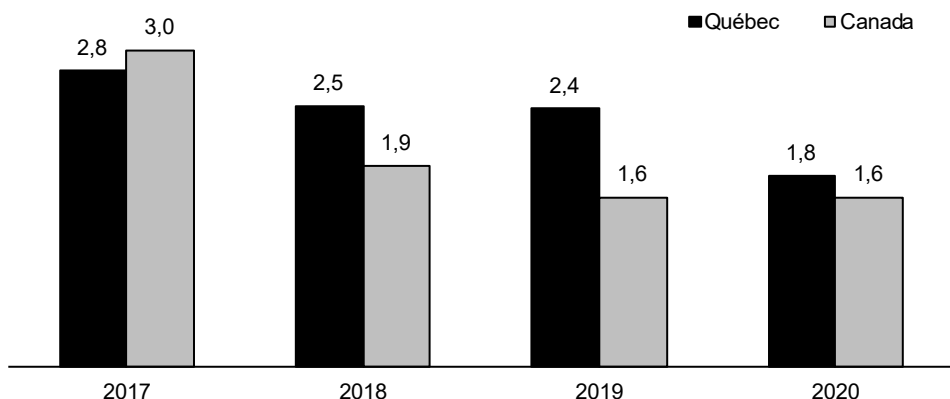
- En 2019, soit pour une deuxième année consécutive, la progression du PIB réel enregistrée au Québec dépassera celle du Canada.
- La hausse du PIB réel devrait s'établir à 2,4 % en 2019 et à 1,8 % en 2020, comparativement à 1,6 % en 2019 et en 2020 au Canada.
- Il s'agit d'une révision à la hausse substantielle de 0,6 point de pourcentage pour 2019 et de 0,3 point de pourcentage pour 2020 par rapport à mars 2019.

La bonne performance de l'économie du Québec se reflète notamment sur :

- la bonne tenue du marché du travail. En 2019, 80 000 emplois devraient être créés et le taux de chômage devrait diminuer à 5,0 %, un creux annuel historique;
- les salaires et traitements, qui devraient croître de 5,4 % en 2019 et de 4,5 % en 2020 à la suite d'une hausse de 5,2 % en 2018. Deux années consécutives de croissance supérieure à 5,0 % n'avaient pas été enregistrées depuis l'an 2000;
- l'investissement non résidentiel des entreprises, qui devrait s'accroître de 3,8 % en 2019 au Québec alors qu'une contraction de 1,7 % est attendue au Canada.

GRAPHIQUE A.3

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les ménages et les entreprises soutiendront l'activité économique

Au cours des dernières années, les ménages ont été le principal moteur de la croissance économique au Québec. Leur contribution à l'activité économique se poursuivra en 2019 et en 2020.

- Les initiatives mises en place par le gouvernement du Québec soutiendront la progression du revenu disponible des ménages.
- De plus, les ménages bénéficieront du dynamisme du marché du travail, de l'augmentation des salaires et traitements ainsi que des faibles taux d'intérêt.
- La situation favorable des ménages continuera ainsi de soutenir les dépenses de consommation et le secteur résidentiel.

Du côté des entreprises, la croissance des investissements non résidentiels devrait se poursuivre, soutenue par les mesures annoncées par les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que par les taux d'intérêt qui demeurent faibles.

- De plus, dans un contexte de resserrement du marché du travail, les entreprises devront augmenter leurs investissements afin d'accroître leur productivité et de renforcer leur compétitivité.
- Les entreprises feront par ailleurs preuve de prudence face au climat d'incertitude concernant le commerce mondial.

TABLEAU A.4

PIB réel et ses principales composantes au Québec (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|-------------|-------------|------------|
| Contribution de la demande intérieure | 3,0 | 2,5 | 1,6 |
| – Consommation des ménages | 2,3 | 2,0 | 1,8 |
| – Investissements résidentiels | 3,9 | 4,5 | –0,3 |
| – Investissements non résidentiels des entreprises | 5,3 | 3,8 | 3,5 |
| – Dépenses et investissements des gouvernements | 3,0 | 2,2 | 0,8 |
| Contribution du secteur extérieur | –0,2 | 0,0 | 0,2 |
| – Exportations | 3,6 | 0,6 | 2,3 |
| – Importations | 3,8 | 0,4 | 1,7 |
| Contribution des stocks | –0,2 | –0,1 | 0,0 |
| PIB RÉEL | 2,5 | 2,4 | 1,8 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 Accroître le potentiel de l'économie québécoise

❑ Les premiers gestes posés pour accélérer la croissance économique

Le gouvernement s'est donné comme objectif de créer de la richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec en agissant sur les déterminants de la croissance que sont les investissements privés, la participation au marché du travail, l'entrepreneuriat et l'innovation.

À cet égard, le gouvernement a déjà posé des gestes, notamment par :

- la réforme d'Investissement Québec, pour en faire un véritable moteur pour l'économie du Québec. La nouvelle mission d'Investissement Québec sera de :
 - participer activement au développement économique du Québec,
 - stimuler l'innovation, la croissance, l'investissement local et étranger, les exportations et la création d'emplois à haute valeur ajoutée dans toutes les régions du Québec;
- la mise en place de l'amortissement accéléré pour encourager les entreprises à investir afin d'augmenter leur productivité;
- la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière des travailleurs d'expérience en plus de l'instauration d'un congé fiscal sur la masse salariale des employeurs qui emploient des travailleurs de 60 ans et plus;
- la mise en œuvre de mesures visant un meilleur arrimage entre l'immigration et les besoins économiques du Québec et, par conséquent, une intégration plus rapide des immigrants au marché du travail;
- la mise en place d'une série de mesures en éducation afin de permettre à chaque enfant d'aller au bout de son potentiel et ainsi d'accroître la persévérance scolaire et la diplomation dans les programmes d'études.

Ces actions visent précisément à hausser la croissance économique du Québec au-delà de son potentiel, ce qui entraînera une réduction, voire une élimination à plus long terme, de l'écart de niveau de vie qui persiste entre le Québec et l'Ontario.

❑ Des gains d'emplois encore possibles chez les travailleurs d'expérience

Dans le contexte actuel de vieillissement démographique, la participation de l'ensemble de la population au marché du travail sera nécessaire pour soutenir la croissance économique et améliorer le niveau de vie des Québécois.

Au cours des dernières années, le dynamisme du marché du travail au Québec a permis une hausse substantielle de l'emploi pour les personnes de 15 à 59 ans.

- En 2000, le taux d'emploi de la population de 15 à 59 ans atteignait 69,8 % au Québec, comparativement à 75,4 % en Ontario et à 74,4 % dans le reste du Canada.
- En 2018, ce taux d'emploi avait grimpé à 78,6 % au Québec et dépassait celui de l'Ontario (74,4 %) et celui du reste du Canada (75,4 %).

Ainsi, compte tenu de l'amélioration déjà accomplie, cette composante présente un potentiel de croissance limité pour la population de 15 à 59 ans.

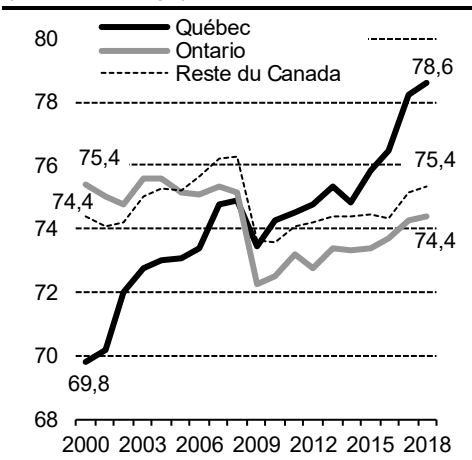
Toutefois, des gains sont encore possibles auprès des travailleurs d'expérience.

- En effet, en 2018, le taux d'emploi chez les 60 ans et plus au Québec (20,8 %) demeurait inférieur à ceux de l'Ontario (25,2 %) et du reste du Canada (25,9 %).
- Si le taux d'emploi de ces travailleurs d'expérience au Québec rattrapait celui observé en Ontario, en 2018, le Québec compterait 89 300 travailleurs additionnels.

En raison des gains limités attendus, la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie des Québécois dépendront davantage des gains de productivité.

GRAPHIQUE A.4

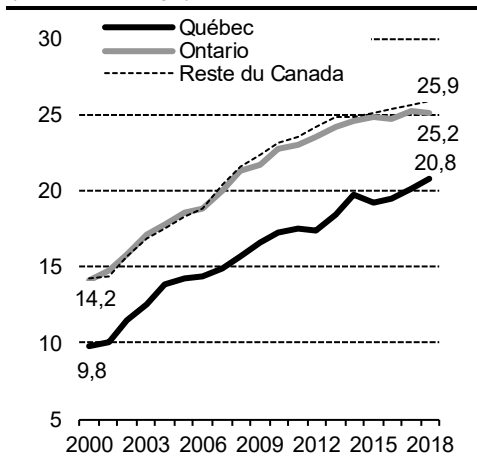
Taux d'emploi de la population de 15 à 59 ans (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE A.5

Taux d'emploi de la population de 60 ans et plus (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ Des gains de productivité pour résorber l'écart de niveau de vie

La croissance économique et l'amélioration du niveau de vie des Québécois dépendront davantage des gains de productivité, soit le PIB réel par emploi.

- Au cours des dix dernières années, la productivité a été un levier de la croissance économique au Québec.
- Toutefois, au cours de cette période, la progression de la productivité au Québec est demeurée inférieure à celle enregistrée en Ontario et au Canada.

Le retard important observé en matière de productivité se traduit par un retard de niveau de vie par rapport au Canada et à l'Ontario.

- En 2018, le niveau de vie au Canada était plus élevé de 18,4 % que celui au Québec. Cet écart s'élevait à 16,2 % avec l'Ontario.
- En 2018, la productivité au Canada était plus élevée de 19,5 % que celle au Québec. Cet écart s'élevait à 16,7 % avec l'Ontario.

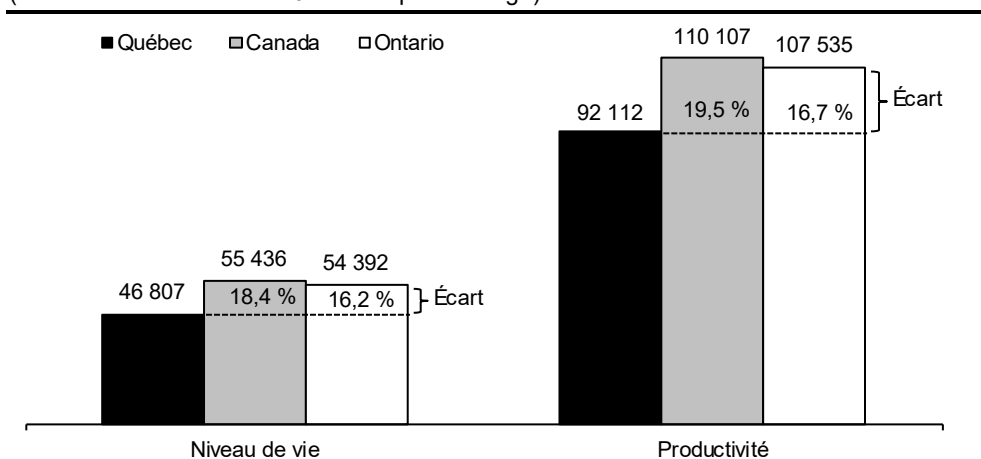
Les écarts de productivité pourraient être résorbés notamment par une hausse des investissements non résidentiels des entreprises.

À cet égard, le gouvernement a déjà posé des gestes pour favoriser les investissements.

- Par exemple, les entreprises du Québec peuvent désormais bénéficier d'importantes mesures fiscales visant à stimuler les investissements, dont l'accélération de la déduction pour amortissement.

GRAPHIQUE A.6

Niveau de vie et productivité en 2018 (en dollars enchaînés de 2012 et en pourcentage)



Note : Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant et la productivité représente le PIB réel par emploi.
Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Une accélération de la croissance économique au Québec sera nécessaire pour rattraper l'Ontario

Le ministère des Finances du Québec a calculé un scénario qui permettrait d'éliminer l'écart de niveau de vie avec l'Ontario. Pour ce faire, le Ministère a posé certaines hypothèses, notamment que :

- la croissance du niveau de vie en Ontario demeurera semblable à celle enregistrée au cours des dix dernières années (+0,6 % en moyenne annuellement);
- la progression du bassin de travailleurs potentiels et de la population au Québec équivaudra à celle du scénario fort des plus récentes projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec;
- les taux d'emploi au Québec par groupe d'âge et par sexe rattraperont en dix ans le meilleur taux d'emploi au Canada. Ces taux seront maintenus par la suite;
- la croissance additionnelle qui permettra d'éliminer l'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario proviendra de la productivité.

Le Ministère arrive à la conclusion que pour éliminer l'écart de niveau de vie avec l'Ontario en 25 ans, il faudrait que le Québec enregistre une croissance annuelle moyenne de la productivité de 1,2 %.

- À titre comparatif, de 2009 à 2018, la productivité a progressé de 0,5 % en moyenne annuellement.

La hausse annuelle moyenne du PIB réel s'élèverait ainsi à 2,1 % pour la période de 2019 à 2043.

Ainsi, une performance économique exceptionnelle sera nécessaire pour que le Québec rattrape le niveau de vie de l'Ontario. En effet, des gains de productivité plus importants que ceux observés au cours des dix dernières années seraient nécessaires.

Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

| | 1982-2008 | 2009-2018 | 2019-2043 |
|--|------------|------------|------------|
| PIB RÉEL | 2,1 | 1,4 | 2,1 |
| Facteurs de croissance (contribution) | | | |
| – Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾ | 0,6 | 0,2 | 0,4 |
| – Taux d'emploi ⁽²⁾ | 0,6 | 0,7 | 0,4 |
| – Productivité ⁽³⁾ | 0,8 | 0,5 | 1,2 |
| NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾ | 1,4 | 0,7 | 1,2 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

3.1 Les révisions du cadre financier

En 2018-2019, le surplus budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire atteint 4,8 milliards de dollars.

— Il s'agit d'une amélioration des revenus et des dépenses de 2,3 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de mars 2019².

Des améliorations de 2,3 milliards de dollars en 2019-2020 et de 1,0 milliard de dollars en 2020-2021 et en 2021-2022 sont également constatées.

— Elles ont permis de mettre en œuvre des initiatives totalisant près de 1,0 milliard de dollars en 2019-2020, en 2020-2021 et en 2021-2022.

Ainsi, les excédents budgétaires sont de 1,4 milliard de dollars en 2019-2020 et de 100 millions de dollars par année pour les années suivantes.

TABLEAU A.5

Révisions du cadre financier depuis mars 2019 (en millions de dollars)

| | 2018- 2019 | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019 | 2 500 | — | — | — |
| SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE | | | | |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement | | | | |
| – Revenus fiscaux | 441 | 990 | 1 138 | 1 205 |
| – Autres revenus | 564 | 576 | 100 | 30 |
| Sous-total | 1 005 | 1 566 | 1 238 | 1 235 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | | | | |
| Transferts fédéraux | –291 | 512 | –267 | –267 |
| Sous-total – Revenus | 1 189 | 1 736 | 602 | 606 |
| Dépenses de portefeuilles | | | | |
| Service de la dette | 1 308 | –567 | –246 | 15 |
| Sous-total – Dépenses | 1 485 | 688 | 429 | 473 |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | | | | |
| | –371 | –167 | –54 | –107 |
| TOTAL DES AMÉLIORATIONS | 2 303 | 2 257 | 976 | 972 |
| INITIATIVES DE NOVEMBRE 2019 | | | | |
| Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois | | | | |
| | — | –332 | –758 | –717 |
| Des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques | | | | |
| | — | –525 | –119 | –155 |
| TOTAL DES INITIATIVES | — | –857 | –876 | –872 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2019 | 4 803 | 1 400 | 100 | 100 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

² Le détail des révisions des revenus consolidés est présenté à la page D.8, et celui des dépenses consolidées est présenté à la page D.9.

Principales révisions non récurrentes

De manière générale, les améliorations aux revenus constatées en 2018-2019 sont récurrentes sur l'horizon du cadre financier.

Certains éléments, notamment relatifs aux revenus des entreprises du gouvernement et aux transferts fédéraux, sont ponctuels.

- En particulier, l'amélioration des bénéfices d'Hydro-Québec constatée en 2018-2019, attribuable à des températures plus froides que prévu durant l'hiver 2019, est suivie de revenus moindres pour les années suivantes. Ceux-ci s'expliquent principalement par la baisse des prix de l'énergie sur les marchés à l'exportation ainsi que par l'impact du gel des tarifs prévu en 2020-2021.
- En 2019-2020, des revenus importants sont constatés aux autres revenus autonomes à la suite de gains découlant de la vente d'actifs par Capital Mines Hydrocarbures, ainsi qu'aux transferts fédéraux en raison principalement des compensations du gouvernement fédéral pour les demandeurs d'asile et pour les inondations printanières de 2019.

Par ailleurs, les améliorations des dépenses en 2018-2019 proviennent principalement d'éléments non récurrents, tels qu'un délai de réalisation de certains projets d'infrastructures et divers autres écarts entre les dépenses planifiées et celles réalisées.

À compter de 2019-2020, les améliorations aux dépenses s'expliquent principalement par le service de la dette, qui est moins élevé notamment grâce à des taux d'intérêt plus bas que prévu et au remboursement accéléré de la dette.

3.2 Un cadre financier quinquennal à l'équilibre

Les revenus consolidés atteignent 117,4 milliards de dollars en 2019-2020. La croissance prévue d'ici 2023-2024 est de 2,6 % en moyenne par année.

Les dépenses consolidées s'élèvent à 113,2 milliards de dollars en 2019-2020. La croissance prévue d'ici 2023-2024 est de 3,6 % en moyenne par année.

Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèvent à 2,7 milliards de dollars en 2019-2020 et ils se maintiendront en 2020-2021.

TABLEAU A.6

Cadre financier consolidé de 2018-2019 à 2023-2024 (en millions de dollars)

| | 2018- 2019 | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Revenus autonomes | 91 626 | 91 938 | 94 559 | 97 832 | 101 072 | 104 469 |
| <i>Variation en %</i> | 6,6 | 0,3 | 2,9 | 3,5 | 3,3 | 3,4 |
| Transferts fédéraux | 23 120 | 25 436 | 25 333 | 25 683 | 26 032 | 26 184 |
| <i>Variation en %</i> | 2,8 | 10,0 | -0,4 | 1,4 | 1,4 | 0,6 |
| Total des revenus consolidés | 114 746 | 117 374 | 119 892 | 123 515 | 127 104 | 130 653 |
| <i>Variation en %</i> | 5,9 | 2,3 | 2,1 | 3,0 | 2,9 | 2,8 |
| Dépenses consolidées | | | | | | |
| Dépenses de portefeuilles | -97 744 | -105 462 | -108 491 | -111 427 | -114 773 | -118 288 |
| <i>Variation en %</i> | 3,7 | 7,9 | 2,9 | 2,7 | 3,0 | 3,1 |
| Service de la dette | -8 722 | -7 741 | -8 463 | -8 834 | -8 754 | -8 477 |
| <i>Variation en %</i> | -5,4 | -11,2 | 9,3 | 4,4 | -0,9 | -3,2 |
| Total des dépenses consolidées | -106 466 | -113 203 | -116 954 | -120 261 | -123 527 | -126 765 |
| <i>Variation en %</i> | 2,9 | 6,3 | 3,3 | 2,8 | 2,7 | 2,6 |
| Provision pour éventualités | — | -100 | -100 | -100 | -100 | -100 |
| SURPLUS⁽¹⁾ | 8 280 | 4 071 | 2 838 | 3 154 | 3 477 | 3 788 |
| LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | | | | | | |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -3 477 | -2 671 | -2 738 | -3 054 | -3 377 | -3 688 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾ | 4 803 | 1 400 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Note : Le détail des révisions et des variations des revenus et des dépenses est présenté dans les chapitres 2.1 et 2.2 de la section D.

(1) Il s'agit du solde au sens des comptes publics.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

□ L'évolution des revenus

Les revenus consolidés comprennent les revenus autonomes, dont les revenus provenant des entreprises du gouvernement et les transferts fédéraux :

- les revenus autonomes totalisent 91,9 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 0,3 %. Celle-ci atteindra 2,9 % en 2020-2021;
 - L'impôt des particuliers atteint 33,2 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 4,6 %.
 - Les taxes à la consommation atteignent 22,0 milliards de dollars en 2019-2020, avec également une croissance de 4,6 %.
- les transferts fédéraux atteignent 25,4 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 10,0 %.
 - Cette variation est notamment attribuable à la signature d'une entente sur les demandeurs d'asile et à des revenus en lien avec les inondations printanières de 2019.

TABLEAU A.7

Revenus consolidés de 2018-2019 à 2021-2022 (en millions de dollars)

| | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Impôt des particuliers | 31 773 | 33 240 | 35 096 | 36 590 |
| <i>Variation en %</i> | 7,6 | 4,6 | 5,6 | 4,3 |
| Cotisations pour les services de santé | 6 359 | 6 547 | 6 810 | 6 969 |
| <i>Variation en %</i> | 2,2 | 3,0 | 4,0 | 2,3 |
| Impôts des sociétés | 9 183 | 8 707 | 8 553 | 8 916 |
| <i>Variation en %</i> | 12,8 | -5,2 | -1,8 | 4,2 |
| Impôt foncier scolaire | 1 853 | 1 548 | 1 513 | 1 544 |
| <i>Variation en %</i> | -17,4 | -16,5 | -2,3 | 2,0 |
| Taxes à la consommation | 21 001 | 21 975 | 22 531 | 23 015 |
| <i>Variation en %</i> | 3,3 | 4,6 | 2,5 | 2,1 |
| Droits et permis | 4 361 | 4 376 | 4 347 | 4 426 |
| <i>Variation en %</i> | 8,8 | 0,3 | -0,7 | 1,8 |
| Revenus divers | 11 548 | 11 109 | 11 011 | 11 435 |
| <i>Variation en %</i> | 11,5 | -3,8 | -0,9 | 3,9 |
| Entreprises du gouvernement | 5 548 | 4 436 | 4 698 | 4 937 |
| <i>Variation en %</i> | 8,9 | -20,0 | 5,9 | 5,1 |
| Revenus autonomes | 91 626 | 91 938 | 94 559 | 97 832 |
| <i>Variation en %</i> | 6,6 | 0,3 | 2,9 | 3,5 |
| Transferts fédéraux | 23 120 | 25 436 | 25 333 | 25 683 |
| <i>Variation en %</i> | 2,8 | 10,0 | -0,4 | 1,4 |
| TOTAL | 114 746 | 117 374 | 119 892 | 123 515 |
| <i>Variation en %</i> | 5,9 | 2,3 | 2,1 | 3,0 |

Note : Le détail des révisions et des variations des revenus est présenté dans le chapitre 2.1 de la section D.

□ L'évolution des dépenses

Les dépenses consolidées comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation de services publics et, d'autre part, le service de la dette. En particulier :

- les dépenses en Éducation et Enseignement supérieur atteignent 24,6 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 6,5 %. Celle-ci atteindra 3,5 % en 2020-2021;
- les dépenses en Santé et Services sociaux atteignent 45,4 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 6,8 %. Celle-ci atteindra 4,2 % en 2020-2021;
- les dépenses des autres portefeuilles atteignent 35,4 milliards de dollars en 2019-2020. Les variations de 10,4 % en 2019-2020 et de 0,8 % en 2020-2021 sont principalement attribuables aux gestes ponctuels posés en 2019-2020, dont les dépenses liées aux inondations printanières de 2019 et à la fin de la phase 1 du programme fédéral en matière d'infrastructures *Investir dans le Canada*;
- le service de la dette atteint 7,7 milliards de dollars en 2019-2020, en diminution de 11,2 %. Cette diminution est principalement attribuable à la faiblesse des taux d'intérêt et à l'accélération du remboursement de la dette.

TABLEAU A.8

Dépenses consolidées (en millions de dollars)

| | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Éducation et Enseignement supérieur | 23 080 | 24 577 | 25 430 | 26 376 |
| <i>Variation en %</i> | 4,0 | 6,5 | 3,5 | 3,7 |
| Santé et Services sociaux | 42 556 | 45 444 | 47 342 | 49 337 |
| <i>Variation en %</i> | 3,4 | 6,8 | 4,2 | 4,2 |
| Autres portefeuilles ⁽¹⁾ | 32 108 | 35 441 | 35 719 | 35 714 |
| <i>Variation en %</i> | 3,9 | 10,4 | 0,8 | — |
| Dépenses de portefeuilles | 97 744 | 105 462 | 108 491 | 111 427 |
| <i>Variation en %</i> | 3,7 | 7,9 | 2,9 | 2,7 |
| Service de la dette | 8 722 | 7 741 | 8 463 | 8 834 |
| <i>Variation en %</i> | -5,4 | -11,2 | 9,3 | 4,4 |
| TOTAL | 106 466 | 113 203 | 116 954 | 120 261 |
| <i>Variation en %</i> | 2,9 | 6,3 | 3,3 | 2,8 |

Note : Le détail des révisions et des variations des dépenses est présenté dans le chapitre 2.2 de la section D.

(1) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

☐ L'évolution récente de la situation budgétaire

■ L'évolution du solde budgétaire en 2019-2020

Le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 juillet 2019* affiche un excédent budgétaire de 1,2 milliard de dollars pour les quatre premiers mois de l'année 2019-2020.

Au cours des huit derniers mois de l'exercice financier, soit d'août 2019 à mars 2020, les perspectives financières demeureront favorables.

— Les revenus et les dépenses, excluant les nouvelles initiatives, devraient se solder par un surplus de 1,0 milliard de dollars après la prise en compte des versements au Fonds des générations.

— Afin notamment de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, le gouvernement réinvestit 857 millions de dollars dès 2019-2020 pour la mise en œuvre des initiatives de la mise à jour de novembre 2019.

Pour l'ensemble de l'année 2019-2020, le solde budgétaire s'établit à 1,4 milliard de dollars.

— Ce surplus servira à faire face à un potentiel ralentissement économique, à lutter contre les changements climatiques et à réduire la dette.

TABLEAU A.9

Évolution du solde budgétaire pour 2019-2020

(en millions de dollars)

| | 2019-2020 |
|--|--------------|
| RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AU 31 JUILLET 2019⁽¹⁾ | 1 223 |
| RÉSULTATS À VENIR D'AOÛT 2019 À MARS 2020 | |
| Résultats excluant les initiatives | |
| – Revenus consolidés | 79 683 |
| – Dépenses consolidées | –76 857 |
| – Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | –1 792 |
| Sous-total | 1 034 |
| Initiatives – Mise à jour de novembre 2019 | |
| – Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois | –332 |
| – Des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques | –525 |
| Sous-total | –857 |
| Total | 177 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ | 1 400 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ **L'utilisation du surplus 2019-2020**

Le surplus de 1,4 milliard de dollars appartient à l'ensemble des Québécois et sera utilisé de façon rigoureuse afin de pallier un ralentissement possible de l'économie, de lutter contre les changements climatiques et de réduire la dette.

■ **Pallier un ralentissement possible de l'économie**

Étant donné le contexte international moins favorable, en raison notamment du climat d'incertitude concernant les tensions commerciales mondiales, la croissance économique devrait se poursuivre au Québec, mais à un rythme moins soutenu à compter de la deuxième moitié de 2019.

— En effet, la hausse du PIB réel devrait s'établir à 2,4 % en 2019 et à 1,8 % en 2020.

Or, un ralentissement plus important qu'escompté pourrait donner lieu à une croissance moindre que prévu des revenus. Le surplus attendu pourra alors pallier une baisse des revenus, et ce, dans le respect de l'équilibre budgétaire.

Le Fonds monétaire international prévoit par ailleurs que la croissance économique mondiale devrait se situer, en 2019, à un creux depuis le début de la décennie et devrait ralentir dans un grand nombre de pays.

■ **Lutter contre les changements climatiques**

Le Québec s'est engagé à contribuer aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Une motion reconnaissant l'urgence climatique a d'ailleurs été adoptée unanimement à l'Assemblée nationale en septembre 2019.

Or, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques tire à sa fin. Celui-ci sera remplacé par le Plan d'électrification et de changements climatiques, lequel permettra au Québec d'effectuer le virage nécessaire en matière de lutte contre les changements climatiques pour l'horizon 2030.

Cet ambitieux plan couvrira la période de 2021 à 2030 et s'appuiera sur deux piliers, soit l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Les mesures phares du Plan d'électrification et de changements climatiques qui auront été définies, tant par le gouvernement que par les représentants de la société civile, seront rendues publiques en 2020.

La démarche pour l'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques

La transition climatique est, plus que jamais, une priorité économique, environnementale et sociale.

C'est dans ce contexte que le gouvernement élabore actuellement un plan ambitieux, le Plan d'électrification et de changements climatiques, lequel permettra au Québec d'effectuer le virage nécessaire en matière de lutte contre les changements climatiques pour l'horizon 2030.

Des travaux d'envergure afin d'intensifier la réflexion

La démarche d'élaboration de ce nouveau plan repose sur la mobilisation et la participation du public, y compris des intervenants de divers secteurs. À cet égard, des groupes de travail composés de membres de la société civile ont été formés, et ceux-ci aideront le gouvernement à déterminer les mesures phares qui contribueront à l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 relativement au niveau de 1990.

En parallèle, plusieurs groupes de travail interministériels ont été mis sur pied, notamment pour examiner les défis en matière d'atténuation et d'adaptation dans plusieurs secteurs et évaluer différentes mesures.

Une consultation de la population a été effectuée

Dans le but de rejoindre le plus de personnes possible, le gouvernement a également procédé à une tournée régionale, à une consultation publique et à des consultations ciblées des nations autochtones et des municipalités, lesquelles se sont déroulées d'août à novembre 2019.

Vers un nouveau plan en 2020

Le Plan d'électrification et de changements climatiques, qui sera déposé en 2020, comportera, en plus des principes et orientations du gouvernement pour lutter efficacement contre les changements climatiques, des mesures phares qui auront été élaborées notamment à partir des recommandations des représentants de la société civile.

3.3 La dette du Québec

□ Un endettement qui demeure important

Au 31 mars 2020, le poids de la dette brute s'établira à 44,6 % du PIB.

— L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera donc atteint au cours de la présente année financière, soit six ans plus tôt que prévu.

Malgré cela, le Québec demeure l'une des provinces les plus endettées au Canada.

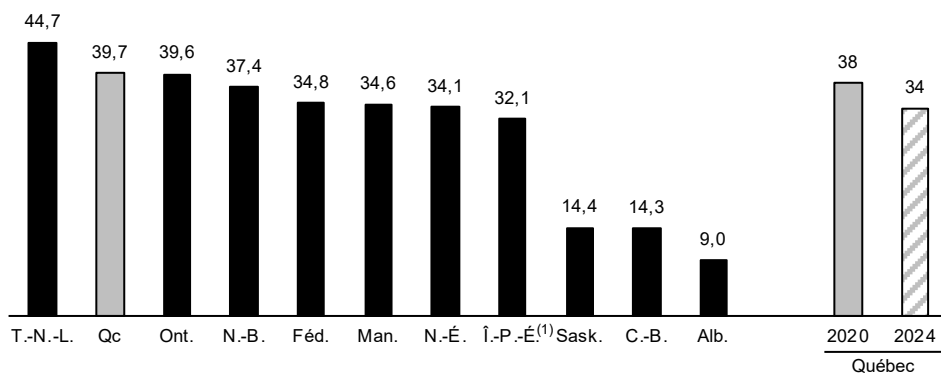
— Au 31 mars 2019, le poids de la dette nette du Québec s'établissait à 39,7 % du PIB, comparativement à 30,3 % pour la moyenne des provinces³.

— Le poids de la dette du Québec devrait diminuer à 38 % du PIB au 31 mars 2020 et à 34 % au 31 mars 2024.

GRAPHIQUE A.7

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2019

(en pourcentage du PIB)



(1) Il s'agit de la donnée au 31 mars 2018 puisque les comptes publics 2018-2019 de cette province n'avaient pas été publiés en date du 25 octobre 2019.

Sources : Comptes publics des gouvernements et ministère des Finances du Québec.

³ Il s'agit d'une moyenne pondérée en proportion du PIB.

❑ Les bénéfices associés à une réduction de la dette

Le gouvernement entend poursuivre la réduction du poids de la dette, ce qui permettra au Québec :

- de contrer un éventuel ralentissement de l'économie;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, telles que la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de lutter contre les changements climatiques;
- d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

TABLEAU A.10

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars (en millions de dollars)

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| DETTE BRUTE⁽¹⁾ | 201 071 | 199 098 | 201 331 |
| <i>En % du PIB</i> | 48,2 | 45,8 | 44,6 |
| Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾ | -24 528 | -26 540 | -28 819 |
| DETTE NETTE | 176 543 | 172 558 | 172 512 |
| <i>En % du PIB</i> | 42,3 | 39,7 | 38,2 |
| Moins : Actifs non financiers | -69 073 | -72 110 | -76 135 |
| DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DES COMPTES PUBLICS | 107 470 | 100 448 | 96 377 |
| <i>En % du PIB</i> | 25,8 | 23,1 | 21,3 |
| Plus : Réserve de stabilisation | 7 174 | 11 977 | 13 377 |
| DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS | 114 644 | 112 425 | 109 754 |
| <i>En % du PIB</i> | 27,5 | 25,9 | 24,3 |

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Les autres éléments de passif (par exemple les comptes créditeurs) en sont soustraits.

❑ Les objectifs de réduction de la dette

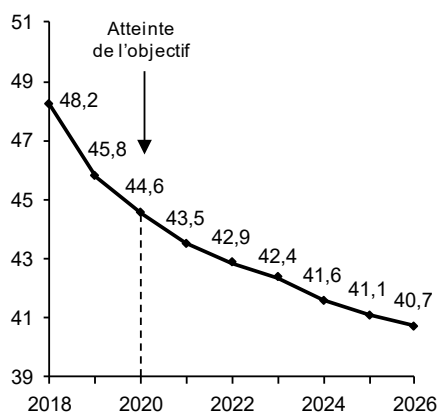
La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

- L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint au cours de la présente année financière, soit six ans plus tôt que prévu.
- L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint, quant à lui, en 2023-2024, soit deux ans plus tôt que prévu.
- Aux fins du suivi de cet objectif, le gouvernement entend utiliser la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation, cet indicateur étant plus conforme à la situation budgétaire réelle et prévue⁴.

GRAPHIQUE A.8

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

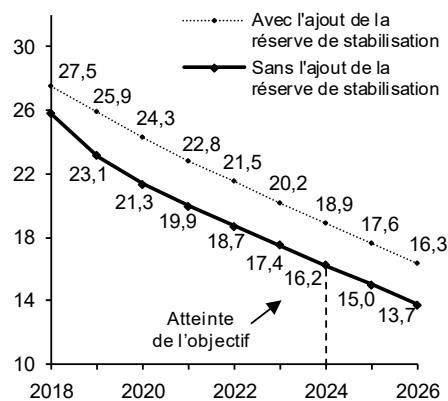


Note : Il s'agit de projections à compter de 2025.

GRAPHIQUE A.9

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de projections à compter de 2025.

⁴ Des modifications législatives seront nécessaires.

ANNEXE : TABLEAU DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC

TABLEAU A.11

Perspectives économiques au Québec de 2018 à 2023 (variation en pourcentage, sauf indication contraire)

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Production | | | | | | |
| Produit intérieur brut réel | 2,5 | 2,4 | 1,8 | 1,3 | 1,3 | 1,3 |
| – Mars 2019 | 2,3 | 1,8 | 1,5 | 1,3 | 1,3 | 1,3 |
| Produit intérieur brut nominal | 4,2 | 3,9 | 3,8 | 3,1 | 3,1 | 3,1 |
| – Mars 2019 | 4,3 | 3,5 | 3,2 | 3,0 | 3,0 | 3,1 |
| Composantes du PIB (en termes réels) | | | | | | |
| Consommation des ménages | 2,3 | 2,0 | 1,8 | 1,5 | 1,4 | 1,3 |
| – Mars 2019 | 2,6 | 2,0 | 1,5 | 1,4 | 1,4 | 1,4 |
| Dépenses et investissements des gouvernements | 3,0 | 2,2 | 0,8 | 0,9 | 1,0 | 0,8 |
| – Mars 2019 | 2,6 | 1,7 | 1,0 | 0,6 | 0,8 | 1,0 |
| Investissements résidentiels | 3,9 | 4,5 | –0,3 | –0,8 | –0,2 | 0,2 |
| – Mars 2019 | 3,8 | –0,8 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,3 |
| Investissements non résidentiels des entreprises | 5,3 | 3,8 | 3,5 | 2,1 | 2,3 | 2,2 |
| – Mars 2019 | 4,3 | 5,0 | 3,8 | 2,3 | 2,2 | 2,2 |
| Exportations | 3,6 | 0,6 | 2,3 | 2,1 | 2,0 | 1,9 |
| – Mars 2019 | 2,9 | 2,6 | 2,2 | 2,1 | 2,0 | 1,9 |
| Importations | 3,8 | 0,4 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 |
| – Mars 2019 | 3,3 | 2,1 | 1,8 | 1,8 | 1,6 | 1,7 |
| Autres indicateurs économiques (en termes nominaux) | | | | | | |
| Création d'emplois (en milliers) | 38,9 | 80,0 | 38,8 | 24,9 | 22,3 | 17,8 |
| – Mars 2019 | 38,9 | 38,8 | 27,1 | 23,0 | 20,0 | 15,0 |
| Taux de chômage (en pourcentage) | 5,5 | 5,0 | 4,9 | 4,8 | 4,7 | 4,6 |
| – Mars 2019 | 5,5 | 5,4 | 5,3 | 5,2 | 5,1 | 5,0 |
| Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement | 3,7 | 3,6 | 3,5 | 2,9 | 2,8 | 2,8 |
| – Mars 2019 | 4,2 | 2,8 | 3,0 | 2,7 | 2,8 | 2,8 |
| Salaires et traitements | 5,2 | 5,4 | 4,5 | 3,6 | 3,1 | 2,9 |
| – Mars 2019 | 5,0 | 3,2 | 3,1 | 3,0 | 3,0 | 2,9 |
| Revenu des ménages | 4,8 | 5,5 | 4,4 | 3,6 | 3,3 | 3,1 |
| – Mars 2019 | 4,4 | 3,4 | 3,4 | 3,2 | 3,1 | 3,1 |
| Excédent d'exploitation net des sociétés | –0,1 | 0,9 | 3,0 | 3,2 | 3,3 | 3,4 |
| – Mars 2019 | 3,2 | 4,7 | 4,3 | 3,5 | 3,5 | 3,5 |
| Indice des prix à la consommation | 1,7 | 2,2 | 2,2 | 2,0 | 2,0 | 2,0 |
| – Mars 2019 | 1,7 | 1,4 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 |

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Section B

AGIR AU BÉNÉFICE DU QUÉBEC

| | |
|---|-------------|
| Sommaire | B.3 |
| 1. Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois | B.5 |
| 1.1 Bonification complète de l'Allocation famille | B.7 |
| 1.1.1 Un même montant pour chaque enfant..... | B.8 |
| 1.1.2 Un gain moyen de 779 \$ par famille en 2020..... | B.9 |
| 1.2 Abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants | B.12 |
| 1.2.1 Une abolition rétroactive au 1 ^{er} janvier 2019 | B.12 |
| 1.2.2 Une réduction importante du coût de garde pour les parents..... | B.14 |
| 1.3 Élargissement du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels | B.16 |
| 1.4 Des gestes concrets pour les familles depuis 2018 | B.17 |
| 1.5 Versement du crédit d'impôt pour la solidarité aux prestataires de l'assistance sociale | B.19 |
| 1.6 Réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé | B.21 |
| 1.7 Plus de 8,1 G\$ au bénéfice des Québécois depuis 2018..... | B.22 |
| 2. Des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques | B.23 |
| 2.1 Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes | B.24 |
| 2.2 Nouveau plan d'aide pour soutenir les médias écrits | B.26 |
| 2.2.1 Nouveau crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information écrite | B.27 |
| 2.2.2 Prolongation du crédit d'impôt pour la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite | B.27 |
| 2.2.3 Prolongation et bonification de programmes d'aide budgétaire pour appuyer les médias écrits | B.28 |
| 2.2.4 Aide aux médias écrits pour les coûts de la collecte sélective..... | B.28 |
| 2.3 Modernisation de l'industrie du taxi pour assurer aux usagers un service efficace, moderne et équitable | B.29 |
| 2.4 Prolongation des programmes de rabais d'électricité..... | B.30 |
| 3. Impact financier des mesures | B.33 |

SOMMAIRE

La bonne performance économique du Québec donne au gouvernement les moyens de poursuivre son action pour mettre en œuvre ses priorités.

Depuis un an, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures afin de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, notamment en bonifiant l'aide aux familles, en réduisant les taxes scolaires et en instaurant le montant pour le soutien des aînés.

Avec *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2019, le gouvernement accélère son action au bénéfice des Québécois, ce qui permettra de leur remettre 3,3 milliards de dollars de plus sur cinq ans. Considérant les actions mises en place au cours de la dernière année, ce sont plus de 8,1 milliards de dollars qui seront remis aux Québécois d'ici 2023-2024.

- Les parents auront droit plus rapidement, soit dès 2020, à la pleine bonification de l'Allocation famille.
- À partir de 2019, les parents n'auront plus à payer la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, soit dès la prochaine déclaration de revenus.
- Les frais de stationnement des établissements de santé seront réduits dès le printemps 2020.
- Un plus grand nombre de familles auront droit dès 2019 au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.
- Les prestataires de l'assistance sociale qui n'ont pas produit de déclaration de revenus pourront bénéficier d'une partie du crédit d'impôt pour la solidarité.

Par ailleurs, des initiatives de plus de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans sont aussi prévues pour répondre immédiatement à des besoins spécifiques, soit pour :

- conclure le Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes;
- mettre en place un plan d'aide aux médias écrits;
- moderniser l'industrie du taxi.

TABLEAU B.1

Impact financier des actions au bénéfice du Québec (en millions de dollars)

| | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois | -332,3 | -757,5 | -717,4 | -725,8 | -750,7 | -3 283,7 |
| Des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques | -525,0 | -118,9 | -154,7 | -281,4 | -343,9 | -1 423,9 |
| TOTAL | -857,3 | -876,4 | -872,1 | -1 007,2 | -1 094,6 | -4 707,6 |

1. REMETTRE DE L'ARGENT DANS LE PORTEFEUILLE DES QUÉBÉCOIS

L'amélioration de la situation financière des Québécois est au cœur des priorités du gouvernement.

À l'occasion du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2019, deux engagements majeurs envers les familles seront remplis, et ce, plus rapidement que prévu.

- À partir de janvier 2020, pour chaque enfant mineur, les parents auront droit à un même montant de l'Allocation famille, peu importe le rang de l'enfant dans la famille.
- Dès 2019, aucune famille n'aura à payer la contribution additionnelle pour la garde d'enfants. Le retour au tarif réduit unique pour les services de garde subventionnés se fera trois ans plus tôt que prévu.
 - Ainsi, pour 2019, les sommes prévues pour acquitter la contribution additionnelle pourront être conservées par les parents.

De plus, le gouvernement en profite pour répondre à un autre enjeu important pour les Québécois. Comme promis, les frais de stationnement des hôpitaux, des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et des centres locaux de services communautaires (CLSC) seront réduits progressivement afin d'offrir un répit aux personnes qui visitent leurs proches ou utilisent les services médicaux.

En juin dernier, le gouvernement a annoncé l'ajout d'un palier au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. Ce palier permettra de soutenir davantage les familles qui doivent assumer des responsabilités hors du commun en raison de l'état de santé de leur enfant. Plus de familles seront admissibles à cette aide financière importante.

Les prestataires de l'assistance sociale qui n'ont pas produit de déclaration de revenus pourront bénéficier, rétroactivement à juillet 2019, d'une partie du crédit d'impôt pour la solidarité, soit le montant de base de la composante relative à la TVQ.

Ces nouvelles actions permettront de redonner 3,3 milliards de dollars de plus aux Québécois, ce qui portera les sommes remises à un total de plus de 8,1 milliards de dollars d'ici 2023-2024.

TABLEAU B.2

Impact financier des mesures pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois

(en millions de dollars)

| | 2018- 2019 | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|---|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Nouvelles actions | | | | | | | |
| Bonification complète de l'Allocation famille | — | -132,2 | -532,8 | -548,0 | -560,8 | -572,0 | -2 345,8 |
| Abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants ⁽¹⁾ | — | -161,4 | -55,2 | -17,0 | — | — | -233,6 |
| Ajout d'un deuxième palier au SEHNSE ⁽²⁾ | — | -13,7 | -49,5 | -32,4 | -33,0 | -33,7 | -162,3 |
| Réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé | — | -25,0 | -120,0 | -120,0 | -132,0 | -145,0 | -542,0 |
| Sous-total | — | -332,3 | -757,5 | -717,4 | -725,8 | -750,7 | -3 283,7 |
| Actions déjà mises en place depuis l'automne 2018 ⁽³⁾ | -169,9 | -733,5 | -933,1 | -984,6 | -1 014,9 | -1 028,8 | -4 864,8 |
| TOTAL | -169,9 | -1 065,8 | -1 690,6 | -1 702,0 | -1 740,7 | -1 779,5 | -8 148,5 |

(1) Le budget 2019-2020 prévoyait l'abolition graduelle de la contribution additionnelle de la garde d'enfants sur quatre ans. L'impact financier de la présente mise à jour correspond uniquement au devancement en 2019 de l'abolition de la contribution additionnelle. Le total des impacts financiers de l'abolition de la contribution additionnelle est présenté à la page B.17.

(2) Il s'agit du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

(3) Les actions déjà mises en place depuis l'automne 2018 comprennent la bonification partielle de l'Allocation famille, le gel et l'abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge, l'élargissement de la couverture des soins de la vue pour les jeunes (voir pour réussir), l'uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire, l'instauration du montant pour le soutien des aînés et la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière des 60 ans ou plus.

1.1 Bonification complète de l'Allocation famille

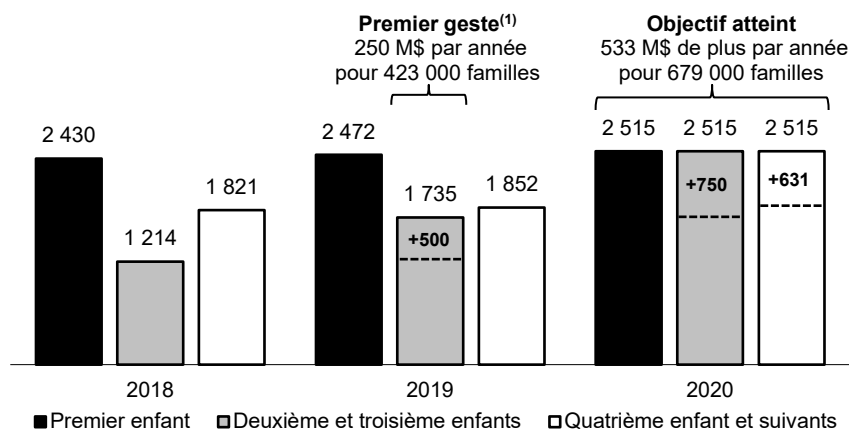
Un des engagements phares du gouvernement est la mise en place de l'Allocation famille. Cette nouvelle approche améliorera l'aide aux familles québécoises et la rendra plus équitable pour celles qui ont plus d'un enfant.

Dès janvier prochain, soit deux ans plus tôt que prévu, le gouvernement aura respecté son engagement d'accorder une Allocation famille pleinement bonifiée.

- L'Allocation famille sera plus équitable et plus simple puisque les familles bénéficieront du même montant pour chaque enfant mineur, peu importe son rang au sein de la famille. Pour chaque enfant, le montant maximal sera de 2 515 \$ et le montant minimal, de 1 000 \$.
- Près de 679 000 familles québécoises recevront en moyenne 779 \$ de plus par année à partir de 2020.
- Ce sont près de 533 millions de dollars additionnels par année qui seront consacrés aux familles. Cette somme s'ajoute à la bonification de 250 millions de dollars annoncée l'automne dernier.

GRAPHIQUE B.1

Illustration de la bonification des montants maximaux de l'Allocation famille – 2018 à 2020 (en dollars)



Note : Les montants tiennent compte de l'indexation annuelle. Pour des raisons de simplification, la bonification des montants minimaux en 2020 n'est pas présentée dans ce graphique. Toutefois, les impacts financiers et les clientèles présentés tiennent compte de la bonification des montants maximaux et minimaux.

(1) La mesure a été annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018.

1.1.1 Un même montant pour chaque enfant

Par le passé, l'aide accordée aux familles était plus importante pour le premier enfant et diminuait de moitié pour le deuxième. Or, chaque enfant a des besoins qui doivent être reconnus de façon équitable.

Ainsi, à l'automne dernier, le montant maximal pour 2019 à l'égard des deuxième et troisième enfants a été bonifié de 500 \$ afin de le rapprocher du montant accordé au premier enfant.

Par la présente mise à jour économique, le gouvernement remplit son engagement en uniformisant, dès janvier 2020, les montants de l'Allocation famille pour chaque enfant au sein d'une même famille.

- Les montants maximaux accordés à la famille seront de 2 515 \$ pour chaque enfant de moins de 18 ans.
- Les montants minimaux accordés à la famille seront bonifiés à 1 000 \$ pour chaque enfant de moins de 18 ans.

TABLEAU B.3

Bonifications de l'Allocation famille – 2019 et 2020 (en dollars)

| | Bonification en 2019 ⁽¹⁾ | | | Bonification en 2020 | | | Gain total en 2020 |
|---------------------------------|-------------------------------------|-------|------|----------------------|--------------|------|----------------------------|
| | Avant | Après | Gain | Avant | Après | Gain | |
| Montant maximal | | | | | | | |
| – Premier enfant | 2 472 | 2 472 | — | 2 515 | 2 515 | — | — |
| – Deuxième et troisième enfants | 1 235 | 1 735 | 500 | 1 765 | 2 515 | 750 | 1 250⁽²⁾ |
| – Quatrième enfant et suivants | 1 852 | 1 852 | — | 1 884 | 2 515 | 631 | 631 |
| Montant minimal | | | | | | | |
| – Premier enfant | 694 | 694 | — | 706 | 1 000 | 294 | 294 |
| – Deuxième enfant et suivants | 641 | 641 | — | 652 | 1 000 | 348 | 348 |

(1) La mesure a été annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2018*.

(2) Ce montant exclut l'indexation de la bonification de 2019.

1.1.2 Un gain moyen de 779 \$ par famille en 2020

Le gain de l'Allocation famille augmentera selon le nombre d'enfants mineurs dans la famille.

- Environ 143 000 familles comptant un seul enfant mineur profiteront d'un gain moyen de 244 \$ en 2020.
- Les familles comptant deux ou trois enfants représentent une grande partie des familles qui profiteront de la bonification de l'Allocation famille. Les gains moyens pour ces familles seront de 671 \$ et de 1 356 \$ respectivement.

Au total, ce sont près de 679 000 familles qui profiteront d'une aide additionnelle de 779 \$ en moyenne dès l'année 2020.

TABLEAU B.4

Bonification de l'Allocation famille selon la taille de la famille – 2020

(en dollars, sauf indication contraire)

| Nombre d'enfants mineurs | Nombre de familles bénéficiant de la bonification | Bonification | | Bonification moyenne |
|--------------------------|---|--|--|----------------------|
| | | De : | À : | |
| Un enfant ⁽¹⁾ | 143 000 | — | 294 | 244 |
| Deux enfants | 383 000 | 642 | 750 | 671 |
| Trois enfants | 117 000 | 990 | 1 500 | 1 356 |
| Quatre enfants ou plus | 36 000 | 1 338 +348 \$ par enfant de plus | 2 131 +631 \$ par enfant de plus | 2 191 |
| TOTAL | 679 000 | — | — | 779 |

(1) Près de 253 000 familles ayant un enfant ne bénéficieront pas de la présente bonification puisqu'elles reçoivent déjà le montant maximal pouvant être versé à l'égard de leur enfant.

❑ Illustration pour un couple ayant deux ou trois enfants

Concrètement, une famille à faible ou à moyen revenu ayant deux enfants bénéficiera d'une hausse de son Allocation famille de 750 \$. Le gain pour une famille à plus haut revenu sera de 642 \$.

Pour les familles de trois enfants, le gain pourra atteindre 1 500 \$ jusqu'à un revenu familial de 163 467 \$. Au-delà de ce niveau de revenu, le gain sera de 990 \$.

En plus de rendre l'Allocation famille plus équitable, ces bonifications représentent une aide financière additionnelle importante pour les familles.

TABLEAU B.5

Bonification complète de l'Allocation famille pour un couple ayant deux ou trois enfants – 2020 (en dollars)

| Revenu familial | Couple ayant deux enfants ⁽¹⁾ | | | Couple ayant trois enfants ⁽²⁾ | | |
|-----------------|--|-------|------------|---|-------|--------------|
| | Avant | Après | Gain | Avant | Après | Gain |
| 49 842 ou moins | 4 280 | 5 030 | 750 | 6 045 | 7 545 | 1 500 |
| 60 000 | 3 874 | 4 624 | 750 | 5 639 | 7 139 | 1 500 |
| 70 000 | 3 474 | 4 224 | 750 | 5 239 | 6 739 | 1 500 |
| 80 000 | 3 074 | 3 824 | 750 | 4 839 | 6 339 | 1 500 |
| 90 000 | 2 674 | 3 424 | 750 | 4 439 | 5 939 | 1 500 |
| 100 000 | 2 274 | 3 024 | 750 | 4 039 | 5 539 | 1 500 |
| 110 000 | 1 874 | 2 624 | 750 | 3 639 | 5 139 | 1 500 |
| 120 000 | 1 474 | 2 224 | 750 | 3 239 | 4 739 | 1 500 |
| 130 000 | 1 358 | 2 000 | 642 | 2 839 | 4 339 | 1 500 |
| 140 000 | 1 358 | 2 000 | 642 | 2 439 | 3 939 | 1 500 |
| 150 000 | 1 358 | 2 000 | 642 | 2 039 | 3 539 | 1 500 |
| 175 000 | 1 358 | 2 000 | 642 | 2 010 | 3 000 | 990 |
| 200 000 ou plus | 1 358 | 2 000 | 642 | 2 010 | 3 000 | 990 |

(1) L'Allocation famille sera égale au montant maximal jusqu'à un revenu familial de 49 842 \$. Elle sera ensuite réduite graduellement, pour atteindre le montant minimal de 2 000 \$ à partir d'un revenu familial de 125 592 \$.

(2) L'Allocation famille sera égale au montant maximal jusqu'à un revenu familial de 49 842 \$. Elle sera ensuite réduite graduellement, pour atteindre le montant minimal de 3 000 \$ à partir d'un revenu familial de 163 467 \$.

L'Allocation famille : une nouvelle approche

L'Allocation famille est une prestation non imposable versée trimestriellement. Elle est constituée de deux montants, soit un montant maximal réductible en fonction du revenu et un montant universel (montant minimal).

Les familles profitent d'un montant maximal qui est déterminé selon le nombre d'enfants mineurs. À partir d'un certain niveau de revenu (seuil de réduction), ce montant maximal est réduit à raison d'un taux de 4 % pour chaque dollar dépassant ce seuil jusqu'à atteindre le montant minimal. Ce dernier vise à offrir une aide financière universelle aux familles, peu importe le niveau de revenu.

- En 2020, le seuil de réduction est établi à 49 842 \$ pour un couple et à 36 256 \$ pour une famille monoparentale.

Le niveau de revenu à partir duquel les familles reçoivent le montant minimal dépend également du nombre d'enfants mineurs. Par exemple, le seuil de revenu à partir duquel une famille recevra le montant minimal sera de 87 717 \$ pour un couple ayant un enfant et de 125 592 \$ pour un couple ayant deux enfants.

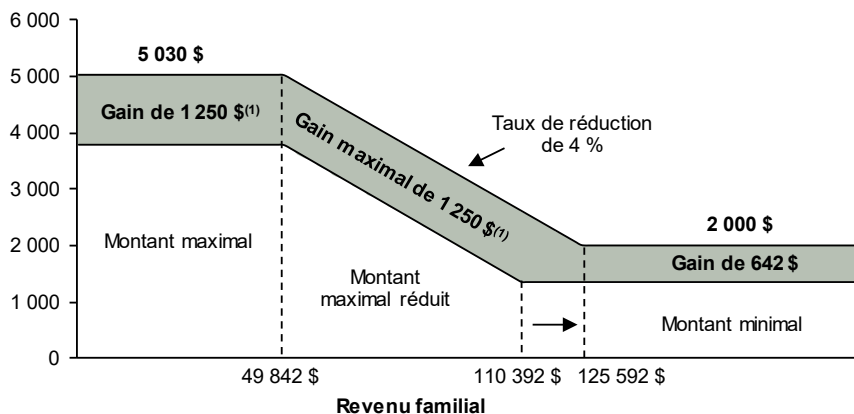
Une Allocation famille plus généreuse

Grâce aux bonifications annoncées depuis la mise à jour de l'automne 2018, un couple ayant deux enfants profitera d'une hausse cumulée de l'Allocation famille allant de 642 \$ à 1 250 \$ en 2020.

- Jusqu'à un revenu familial de 49 842 \$, l'Allocation famille sera bonifiée de 1 250 \$, pour atteindre 5 030 \$.
- À compter de ce revenu familial, l'Allocation famille sera réduite progressivement, pour atteindre 2 000 \$ à un revenu familial de 125 592 \$.
- Au-delà de ce revenu familial, le couple profitera de la hausse du montant minimal, ce qui représentera une bonification de 642 \$.

Allocation famille pour un couple ayant deux enfants – 2020

(en dollars)



(1) Ce montant exclut l'indexation de la bonification de 2019.

1.2 Abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants

1.2.1 Une abolition rétroactive au 1^{er} janvier 2019

Un autre geste significatif fait pour les familles est le retour à un tarif réduit unique pour les services de garde subventionnés.

Pour donner suite à cet engagement, le gouvernement abolira la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019¹. Les parents n'auront plus de contribution additionnelle à payer lors de la production de leur prochaine déclaration de revenus.

— Tous les parents paieront un tarif réduit unique de 8,25 \$ par jour en 2019.

Ainsi, l'actuelle ligne 434, où était inscrite la contribution additionnelle que les parents avaient à payer, sera retirée du formulaire de la déclaration de revenus de 2019.

Ce sont plus de 100 000 familles additionnelles qui bénéficieront de l'abolition rétroactive de la contribution additionnelle.

Des actions rapides au bénéfice des familles

Le gouvernement agit depuis l'automne dernier pour mettre en place les conditions nécessaires afin d'abolir graduellement la contribution additionnelle pour la garde d'enfants.

— Dans la mise à jour de l'automne dernier, le gouvernement avait annoncé le gel de la contribution additionnelle au montant qui prévalait en 2018.

— À l'occasion du budget 2019-2020, le gouvernement avait annoncé l'abolition graduelle de la contribution additionnelle d'ici 2022, exemptant ainsi plus de 40 000 familles de son paiement en 2019.

L'abolition de la contribution additionnelle se concrétise donc trois ans plus tôt que prévu. Parmi les 220 000 familles dont un enfant fréquente un service de garde subventionné, ce sont plus de 140 000 familles qui profiteront d'une réduction de leur tarif de garde.

¹ Des modifications législatives seront apportées pour donner suite à cet engagement.

Abolition graduelle prévue dans le budget 2019-2020

Dans le budget 2019-2020, le gouvernement a annoncé l'abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants sur une période de quatre ans.

- Dès 2019, les contributions additionnelles minimale et maximale ont été réduites de 0,70 \$ par jour, ce qui a eu pour effet d'abolir le premier palier de cette contribution pour 40 000 familles et de réduire la contribution maximale de 13,90 \$ par jour à 13,20 \$ par jour.
- En 2020, le seuil à compter duquel les familles devaient payer une contribution additionnelle devait être augmenté à 108 530 \$¹, et la contribution additionnelle maximale devait être réduite de 13,20 \$ par jour à 8,80 \$ par jour.
- En 2021, le seuil d'exemption devait passer à 140 065 \$¹ et la contribution additionnelle maximale, à 4,40 \$ par jour.
- En 2022, aucune famille ne devait payer de contribution additionnelle.

¹ Ces montants ont été présentés dans le budget 2019-2020.

1.2.2 Une réduction importante du coût de garde pour les parents

En réalisant dès aujourd'hui son engagement d'abolir la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, le gouvernement remet plus rapidement de l'argent aux parents.

— En moyenne, cette mesure permettra aux familles qui auraient eu à payer une contribution additionnelle d'économiser environ 1 100 \$ par année.

Environ 99 000 familles paient une contribution additionnelle à l'égard d'un seul enfant en service de garde subventionné.

— Ces familles réaliseront une économie maximale de 3 614 \$ par année pour un premier enfant fréquentant à temps plein un service de garde.

— Pour une famille ayant un revenu de 100 000 \$, l'économie additionnelle peut atteindre 845 \$ par année, pour une économie totale de 1 027 \$.

Pour les 41 000 familles qui paient une contribution additionnelle à l'égard de deux enfants ou plus, l'économie maximale sera de 5 421 \$.

— Pour une famille ayant un revenu de 100 000 \$, l'économie totale sera de 1 542 \$.

TABLEAU B.6

Illustration de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants pour une famille selon le nombre d'enfants en service de garde subventionné – 2019 (en dollars)

| Revenu familial | Contribution additionnelle quotidienne ⁽¹⁾ | | | Économie annuelle maximale ⁽²⁾ pour un enfant | | | Économie maximale pour deux enfants ou plus |
|--------------------|---|---------------------|---------------------|--|---------------------|--------------|---|
| | Gel de la contribution | Abolition graduelle | Abolition immédiate | Abolition graduelle | Abolition immédiate | Total | |
| Moins de 52 220 | — | — | — | — | — | — | — |
| De 52 220 à 78 320 | 0,70 | — | — | 182 | — | 182 | 273 |
| 90 000 | 2,45 | 1,75 | — | 182 | 455 | 637 | 957 |
| 100 000 | 3,95 | 3,25 | — | 182 | 845 | 1 027 | 1 542 |
| 125 000 | 7,70 | 7,00 | — | 182 | 1 820 | 2 002 | 3 003 |
| 150 000 | 11,45 | 10,75 | — | 182 | 2 795 | 2 977 | 4 467 |
| 175 000 | 13,90 | 13,20 | — | 182 | 3 432 | 3 614 | 5 421 |

(1) La contribution additionnelle est réduite de moitié pour le deuxième enfant et n'est pas exigée pour le troisième enfant et les suivants.

(2) L'économie annuelle est calculée sur 260 jours de garde.

❑ **Retenues à la source afin d'acquitter la contribution additionnelle pour la garde d'enfants**

Certains parents ont demandé un ajustement de leurs retenues à la source afin de pouvoir acquitter plus facilement la contribution additionnelle pour la garde d'enfants lors de la production de leur déclaration de revenus.

Étant donné que la contribution additionnelle est abolie rétroactivement, le montant supplémentaire prélevé au cours de l'année 2019 ne sera plus requis pour le paiement de la contribution additionnelle. Ainsi, pour les parents qui ont demandé un ajustement de leurs retenues à la source, ce montant pourra servir à diminuer l'impôt qu'ils auront à payer ou servir à augmenter le remboursement auquel ils auront droit.

D'autres parents ont plutôt économisé tout au long de l'année pour acquitter la contribution additionnelle au printemps prochain. Ces derniers pourront ainsi conserver leurs économies.

1.3 Élargissement du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

En juin dernier, afin de venir en aide à des familles d'enfants gravement malades ou ayant des limitations importantes qui n'étaient pas admissibles au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, le gouvernement a annoncé la création d'un deuxième palier d'aide plus flexible et moins restrictif².

Ce supplément est un soutien financier visant à reconnaître le caractère exceptionnel de la situation des familles ayant des enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels et à leur permettre d'assumer les responsabilités hors du commun qui leur incombent. À l'origine, ce supplément était composé d'un seul niveau d'aide ayant des critères d'admissibilité précis et restrictifs.

Il est estimé qu'entre 3 000 et 4 000 enfants seront admis au nouveau palier d'aide. Leur famille pourra ainsi bénéficier d'un montant de 652 \$ par mois en 2019, soit 7 824 \$ par année.

La mise en place d'un deuxième palier d'aide dans ce supplément représente un geste important de la part du gouvernement pour mieux soutenir les familles ayant des enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels.

□ Une aide totale de plus de 60 M\$ par année

Le premier palier du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels représente une aide de plus de 28 millions de dollars à environ 2 250 enfants admissibles pour lesquels leur famille reçoit un montant de 978 \$ par mois en 2019, soit 11 736 \$ par année.

L'ajout d'un deuxième palier a fait passer l'aide accordée par ce supplément de 28 millions de dollars à plus de 60 millions de dollars par année.

TABLEAU B.7

Impact financier du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (en millions de dollars)

| | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|-----------------|---------------|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Premier palier | -28,1 | -28,3 | -28,5 | -28,7 | -28,9 | -142,5 |
| Deuxième palier | -13,7 | -49,5 ⁽¹⁾ | -32,4 | -33,0 | -33,7 | -162,3 |
| TOTAL | -41,8 | -77,8 | -60,9 | -61,7 | -62,6 | -304,8 |

(1) Ce chiffre comprend un montant de 17,7 M\$ relatif aux sommes versées rétroactivement pour 2019-2020. En effet, les premières familles à être admises au deuxième palier l'ont été à l'automne 2019, et les admissions se poursuivront tout au long de l'année 2020 afin de permettre à Retraite Québec de traiter l'ensemble des demandes reçues.

² MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Bulletin d'information 2019-6*, 11 juin 2019.

1.4 Des gestes concrets pour les familles depuis 2018

□ Plus de 5,1 G\$ pour les familles depuis 2018

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre depuis l'automne dernier afin de remplir les engagements du gouvernement pour les familles. Avec ces nouvelles annonces, ce sont 5,1 milliards de dollars de plus qui seront consacrés aux familles.

Cette aide additionnelle provient principalement de la bonification de l'Allocation famille et du retour au tarif réduit unique pour les services de garde subventionnés. D'autres bonifications ont été annoncées pour les familles qui reçoivent des pensions alimentaires ou qui ont des enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels.

TABLEAU B.8

Impact financier des actions pour les familles depuis *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018

(en millions de dollars)

| | 2018- 2019 | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|--|---------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Crédit d'impôt accordant une allocation aux familles | | | | | | | |
| Bonification partielle de l'Allocation famille ⁽¹⁾ | -61,9 | -249,6 | -256,6 | -263,1 | -270,1 | -277,0 | -1 378,3 |
| Bonification complète de l'Allocation famille ⁽²⁾ | — | -132,2 | -532,8 | -548,0 | -560,8 | -572,0 | -2 345,8 |
| Ajout d'un deuxième palier au SEHNSE ⁽³⁾ | — | -13,7 | -49,5 | -32,4 | -33,0 | -33,7 | -162,3 |
| Sous-total | -61,9 | -395,5 | -838,9 | -843,5 | -863,9 | -882,7 | -3 886,4 |
| Abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants | | | | | | | |
| Gel du montant en 2019 ⁽¹⁾ | -0,2 | -1,2 | -2,2 | -3,3 | -4,5 | -5,9 | -17,3 |
| Abolition graduelle ⁽⁴⁾ | -5,4 | -42,2 | -116,0 | -158,7 | -180,3 | -184,8 | -687,4 |
| Abolition immédiate ⁽²⁾ | — | -161,4 | -55,2 | -17,0 | — | — | -233,6 |
| Sous-total | -5,6 | -204,8 | -173,4 | -179,0 | -184,8 | -190,7 | -938,3 |
| Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge ⁽⁴⁾ | — | -28,4 | -36,2 | -36,2 | -36,2 | -36,2 | -173,2 |
| Voir pour réussir ⁽⁴⁾ | — | — | -36,0 | -36,0 | -36,0 | -36,0 | -144,0 |
| TOTAL | -67,5 | -628,7 | -1 084,5 | -1 094,7 | -1 120,9 | -1 145,6 | -5 141,9 |

(1) La mesure a été annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018.

(2) La mesure est annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2019.

(3) Il s'agit du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. Les modalités de cette mesure ont été présentées en juin dernier dans le *Bulletin d'information 2019-6*.

(4) La mesure a été annoncée dans le budget 2019-2020.

❑ Des gains importants pour les familles

L'ensemble des gestes posés par le gouvernement permettra d'augmenter le niveau de vie des familles.

Avec un revenu familial de 100 000 \$, un couple ayant un seul enfant qui fréquente un service de garde subventionné bénéficiera de la bonification du montant minimal de l'Allocation famille de 294 \$ et d'une réduction de son tarif de garde de 1 027 \$, soit un gain de 1 321 \$.

Dans le cas d'un couple ayant deux enfants, celui-ci bénéficiera de la hausse du montant maximal pour leur deuxième enfant de 1 250 \$ et d'une baisse de son tarif de garde de 1 542 \$³.

— Les deux engagements que le gouvernement a remplis pour les familles permettront à ce couple de bénéficier d'un gain de 2 792 \$ par année dès 2020.

Dans le cas d'un couple ayant trois enfants, l'Allocation famille augmentera de 2 500 \$, soit la bonification du montant maximal à l'égard des deuxième et troisième enfants.

— Toutefois, la réduction du tarif de garde sera la même que celle d'un couple ayant deux enfants puisqu'aucune contribution additionnelle n'est exigée pour un troisième enfant en service de garde subventionné.

TABLEAU B.9

Illustration des gains pour un couple – 2020 (en dollars)

| Revenu familial | Un enfant | | | Deux enfants | | | Trois enfants | | |
|-----------------|--------------------|-----------------|--------------|--------------------|-----------------|--------------|--------------------|-----------------|--------------|
| | Allocation famille | Garde d'enfants | Total | Allocation famille | Garde d'enfants | Total | Allocation famille | Garde d'enfants | Total |
| 50 000 ou moins | — | — | — | 1 250 | — | 1 250 | 2 500 | — | 2 500 |
| 75 000 | — | 182 | 182 | 1 250 | 273 | 1 523 | 2 500 | 273 | 2 773 |
| 100 000 | 294 | 1 027 | 1 321 | 1 250 | 1 542 | 2 792 | 2 500 | 1 542 | 4 042 |
| 125 000 | 294 | 2 002 | 2 296 | 666 | 3 003 | 3 669 | 2 428 | 3 003 | 5 431 |
| 150 000 | 294 | 2 977 | 3 271 | 642 | 4 467 | 5 109 | 1 500 | 4 467 | 5 967 |

Note : Le tableau montre les gains pour un couple ayant des enfants en service de garde à tarif réduit pendant 260 jours. L'illustration présente uniquement le gain lié à la mesure et exclut l'effet de l'indexation annuelle.

³ Cela représente une réduction du tarif de garde de 1 027 \$ à l'égard du premier enfant et de 515 \$ à l'égard du deuxième enfant.

1.5 Versement du crédit d'impôt pour la solidarité aux prestataires de l'assistance sociale

La protectrice du citoyen rappelle, dans son *Rapport annuel d'activités 2018-2019*, qu'une partie des personnes parmi les plus vulnérables de la société, soit les prestataires de l'aide financière de dernier recours, ne reçoivent pas la composante relative à la TVQ du crédit d'impôt pour la solidarité (CIS). Elle chiffrait ce nombre de personnes à environ 40 000 en 2018.

Le CIS est un crédit d'impôt remboursable accordé aux ménages à faible ou à moyen revenu pour amoindrir le caractère régressif de certaines taxes. Le CIS comprend trois composantes :

- la composante relative à la TVQ;
- la composante relative au logement;
- la composante relative à la résidence sur le territoire d'un village nordique.

Pour bénéficier du crédit d'impôt, un ménage doit produire une déclaration de revenus qui présente les informations nécessaires à l'établissement de l'admissibilité et au calcul du crédit d'impôt, dont les revenus de l'année.

Des efforts importants ont été réalisés par Revenu Québec et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour inciter les prestataires de l'assistance sociale à produire une déclaration de revenus. Malgré cela, certains prestataires ne produisent pas de déclaration de revenus et se privent ainsi de montants auxquels ils ont droit.

Afin de permettre à cette clientèle de bénéficier des montants auxquels elle a droit, le gouvernement versera le montant de base de la composante relative à la TVQ du CIS aux personnes qui étaient prestataires de l'assistance sociale en décembre 2018⁴ et qui n'ont pas produit leur déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2018. Ce geste permet de répondre à la demande de la protectrice du citoyen.

- Le montant versé sera de 292 \$ par adulte et couvrira la période de juillet 2019 à juin 2020.
- Revenu Québec versera ce montant d'ici juin 2020.

Les modalités du versement sont indiquées dans le bulletin d'information qui accompagne le présent document et s'appliqueront à compter de l'année d'imposition 2018.

⁴ Les paramètres du CIS prévoient que l'admissibilité des contribuables est évaluée selon la situation au 31 décembre de l'année.

Par ailleurs, la production d'une déclaration de revenus et de l'annexe D demeurera requise pour pouvoir bénéficier pleinement des composantes du CIS. À titre illustratif, une personne seule produisant une déclaration de revenus accompagnée de l'annexe D pourrait recevoir une aide financière additionnelle en 2019-2020 de :

- 139 \$ à titre de supplément pour personne vivant seule de la composante relative à la TVQ⁵;
- 567 \$ pour la composante relative au logement⁶;
- 1 719 \$ pour la composante relative à un village nordique⁷.

C'est pourquoi Revenu Québec et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale vont poursuivre les efforts visant à accompagner les prestataires de l'assistance sociale dans la production de leur déclaration de revenus afin qu'ils bénéficient de toutes les aides fiscales auxquelles ils ont droit. Revenu Québec offre déjà un accompagnement aux personnes qui souhaitent obtenir de l'aide pour remplir leur déclaration de revenus par l'entremise de son programme de bénévoles.

⁵ Un particulier est admissible à ce supplément s'il a habité seul, c'est-à-dire sans une autre personne âgée de 18 ans ou plus pendant toute l'année de référence.

⁶ Une personne seule est admissible à cette composante si, à la fin de l'année de référence, elle était propriétaire, locataire ou sous-locataire d'un logement admissible. Un logement admissible est généralement un logement privé pour lequel aucune subvention gouvernementale n'est versée.

⁷ Une personne seule est admissible à cette composante si, à la fin de l'année de référence, elle demeurait dans l'un des quatorze villages nordiques.

1.6 Réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé

Le gouvernement s'est engagé à réduire les frais de stationnement des établissements de santé.

Ainsi, les tarifs journaliers pour les stationnements des hôpitaux, des CHSLD et des CLSC seront :

- gratuits pour les deux premières heures;
- progressifs entre 2 heures et 4 heures;
- plafonnés à 10 \$ en milieu urbain et à 7 \$ dans les autres régions pour une période au-delà de 4 heures.

Les patients, comme leurs proches qui leur apportent du soutien, pourront ainsi bénéficier de tarifs plus abordables.

La ministre de la Santé et des Services sociaux présentera, dans les prochaines semaines, les modalités d'application de la nouvelle grille tarifaire.

Des investissements de 25 millions de dollars en 2019-2020, de 120 millions de dollars en 2020-2021 et en 2021-2022, de 132 millions de dollars en 2022-2023 et de 145 millions de dollars en 2023-2024 sont prévus afin :

- d'assurer l'implantation de cette nouvelle grille tarifaire dès le printemps 2020;
- de compenser les établissements de santé pour la perte de revenus découlant de la baisse des tarifs de stationnement.

TABLEAU B.10

Impact financier de la réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé (en millions de dollars)

| | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------|
| Réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé ⁽¹⁾ | -25,0 | -120,0 | -120,0 | -132,0 | -145,0 | -542,0 |

(1) Des crédits additionnels totalisant 542 M\$ pour la période de 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

1.7 Plus de 8,1 G\$ au bénéfice des Québécois depuis 2018

Depuis la mise à jour de l'automne 2018, l'ensemble des actions mises en place par le gouvernement permettront de remettre aux Québécois plus de 8,1 milliards de dollars d'ici 2023-2024.

TABLEAU B.11

Impact financier des actions au bénéfice des Québécois depuis *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018 (en millions de dollars)

| | 2018- 2019 | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|---|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Nouvelles actions | | | | | | | |
| Bonification complète de l'Allocation famille | — | -132,2 | -532,8 | -548,0 | -560,8 | -572,0 | -2 345,8 |
| Abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants | — | -161,4 | -55,2 | -17,0 | — | — | -233,6 |
| Ajout d'un deuxième palier au SEHNSE ⁽¹⁾ | — | -13,7 | -49,5 | -32,4 | -33,0 | -33,7 | -162,3 |
| Réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé | — | -25,0 | -120,0 | -120,0 | -132,0 | -145,0 | -542,0 |
| Sous-total | — | -332,3 | -757,5 | -717,4 | -725,8 | -750,7 | -3 283,7 |
| Actions déjà mises en place depuis l'automne 2018 | | | | | | | |
| Bonification partielle de l'Allocation famille | -61,9 | -249,6 | -256,6 | -263,1 | -270,1 | -277,0 | -1 378,3 |
| Gel et abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants | -5,6 | -43,4 | -118,2 | -162,0 | -184,8 | -190,7 | -704,7 |
| Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge | — | -28,4 | -36,2 | -36,2 | -36,2 | -36,2 | -173,2 |
| Voir pour réussir | — | — | -36,0 | -36,0 | -36,0 | -36,0 | -144,0 |
| Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire | — | -200,0 | -266,9 | -262,1 | -256,5 | -251,2 | -1 236,7 |
| Instauration du montant pour le soutien des aînés | -102,4 | -107,6 | -113,6 | -118,6 | -123,6 | -128,9 | -694,7 |
| Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus | — | -104,5 | -105,6 | -106,6 | -107,7 | -108,8 | -533,2 |
| Sous-total | -169,9 | -733,5 | -933,1 | -984,6 | -1 014,9 | -1 028,8 | -4 864,8 |
| TOTAL | -169,9 | -1 065,8 | -1 690,6 | -1 702,0 | -1 740,7 | -1 779,5 | -8 148,5 |

(1) Il s'agit du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

2. DES INITIATIVES CIBLÉES POUR RÉPONDRE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2019, le gouvernement répond immédiatement à certains besoins spécifiques, dont le soutien aux municipalités et la modernisation de certaines industries.

Une nouvelle entente de partenariat sur cinq ans a été conclue afin d'accroître l'aide aux municipalités et aux régions, ce qui représente des sommes additionnelles de près de 1,1 milliard de dollars d'ici 2023-2024.

Devant la crise des médias écrits, le gouvernement a agi rapidement pour leur permettre de mieux s'adapter à l'économie numérique et pour protéger la diversité médiatique. Un nouveau plan comprenant une aide de plus de 50 millions de dollars par année à terme a donc été annoncé pour les médias écrits le 2 octobre dernier⁸.

Afin de soutenir la transformation de l'industrie traditionnelle du taxi, le gouvernement a annoncé une aide additionnelle de 300 millions de dollars dont bénéficieront rapidement les propriétaires de permis de taxi.

Par ailleurs, les programmes de rabais d'électricité seront prolongés de quatre ans pour favoriser les investissements dans les grandes entreprises industrielles et les serres.

Globalement, ces initiatives ciblées représentent plus de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans.

TABLEAU B.12

Impact financier des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques

(en millions de dollars)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes | -250,0 | -76,8 | -153,8 | -276,1 | -335,0 | -1 091,7 |
| Nouveau plan d'aide pour soutenir les médias écrits | -5,0 | -38,6 | -40,9 | -50,3 | -53,9 | -188,7 |
| Modernisation de l'industrie du taxi pour assurer aux usagers un service efficace, moderne et équitable | -270,0 | -3,5 | 40,0 | 45,0 | 45,0 | -143,5 |
| Prolongation des programmes de rabais d'électricité ⁽¹⁾ | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | -525,0 | -118,9 | -154,7 | -281,4 | -343,9 | -1 423,9 |

(1) Cette bonification n'occasionne aucun impact financier avant 2029.

⁸ L'annonce a été faite conjointement par le ministre des Finances et la ministre de la Culture et des Communications lors d'une conférence de presse. Les détails de cette annonce sont présentés dans le communiqué *Le gouvernement annonce un nouveau plan d'aide pour soutenir les médias écrits du Québec*.

2.1 Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes

Le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec ont convenu d'un nouveau partenariat pour les années 2020 à 2024.

Cette nouvelle entente permettra de soutenir les services offerts à l'ensemble des citoyens, notamment grâce à la bonification des revenus municipaux résultant d'un nouveau transfert aux municipalités équivalent à la valeur de la croissance d'un point de la TVQ.

De plus, ce partenariat contribuera au développement de toutes les régions du Québec grâce à :

- la création du fonds régions et ruralité, qui donnera un élan au développement local et régional, à la coopération intermunicipale ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires;
- la reconduction des sommes accordées au Fonds de développement économique de Montréal et au Fonds de la région de la Capitale-Nationale;
- la bonification des sommes accordées pour le partage des redevances sur les ressources naturelles, la péréquation municipale et les compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques.

Par ailleurs, pour soutenir dès 2020 les municipalités, le gouvernement a prévu des investissements additionnels pour la voirie locale de 200 millions de dollars ainsi qu'un montant ponctuel de 70 millions de dollars pour leur fonctionnement.

Ces initiatives s'ajoutent à la reconduction de l'ensemble des mesures prévues dans l'entente précédente.

Le gouvernement démontre ainsi sa volonté d'instaurer un véritable partenariat avec le milieu municipal, dans l'objectif de maintenir et d'améliorer les services publics, et ce, partout au Québec.

TABLEAU B.13

Impact financier du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes
(en millions de dollars)

| | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Partage de la croissance d'un point de la TVQ ⁽¹⁾ | — | — | -80,9 | -148,8 | -192,4 | -422,1 |
| Dotation spéciale de fonctionnement ⁽¹⁾ | -70,0 | — | — | — | — | -70,0 |
| Fonds régions et ruralité ⁽¹⁾ | — | -49,3 | -41,3 | -39,3 | -48,3 | -178,2 |
| Fonds de développement économique de Montréal ⁽²⁾ | — | — | — | -50,0 | -50,0 | -100,0 |
| Aide à la voirie locale ⁽³⁾ | -180,0 | -20,0 | -6,6 | -13,0 | -19,3 | -238,9 |
| Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles ⁽¹⁾ | — | -4,0 | -13,0 | -13,0 | -13,0 | -43,0 |
| Subvention de péréquation ⁽¹⁾ | — | -2,0 | -7,0 | -7,0 | -7,0 | -23,0 |
| Compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques ⁽¹⁾ | — | -1,5 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -16,5 |
| TOTAL | -250,0 | -76,8 | -153,8 | -276,1 | -335,0 | -1 091,7 |

(1) Des crédits additionnels totalisant 752,8 M\$ pour la période de 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(2) Des crédits additionnels totalisant 100 M\$ pour la période de 2022-2023 à 2023-2024 seront accordés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(3) Des crédits additionnels totalisant 238,9 M\$ pour la période de 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère des Transports.

2.2 Nouveau plan d'aide pour soutenir les médias écrits

Le marché de la presse d'information écrite est confronté à d'importants défis provoqués par l'environnement numérique, qui bouleverse le modèle d'affaires des différents acteurs. L'érosion des revenus de publicité menace la viabilité de plusieurs médias écrits du Québec, dont le rôle est essentiel pour assurer la diffusion d'une information originale et d'intérêt public sur tout le territoire.

Devant l'urgence de la situation, le gouvernement a annoncé le 2 octobre dernier un nouveau plan d'aide pour les médias écrits, qui comprend les initiatives suivantes touchant différents aspects :

- un nouveau crédit d'impôt remboursable pour soutenir les salaires des employés de la salle de rédaction et du personnel lié à l'exploitation des technologies de l'information des médias écrits;
- une prolongation d'un an du crédit d'impôt remboursable pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite;
- une prolongation de deux ans ainsi que la bonification de programmes d'aide budgétaire pour les médias écrits;
- une aide bonifiée pour compenser entièrement la contribution financière que doivent verser les médias écrits aux municipalités pour la collecte sélective.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé qu'il entendait revoir sa politique de placement publicitaire afin de mieux soutenir les médias d'information en région. Les détails de cette nouvelle politique seront dévoilés ultérieurement par la ministre de la Culture et des Communications.

Ces initiatives représenteront un appui additionnel totalisant environ 50 millions de dollars par année en faveur des médias écrits. Une réévaluation de ce plan d'aide sera effectuée d'ici 2023-2024 pour s'assurer qu'il atteigne ses objectifs.

TABLEAU B.14

Impact financier du nouveau plan d'aide pour soutenir les médias écrits (en millions de dollars)

| | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nouveau crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information écrite | -3,2 | -31,7 | -32,2 | -34,3 | -35,4 | -136,8 |
| Prolongation du crédit d'impôt pour la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite | — | — | — | — | -2,5 | -2,5 |
| Prolongation et bonification de programmes d'aide budgétaire pour appuyer les médias écrits ⁽¹⁾ | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -6,0 | -6,0 | -15,0 |
| Aide aux médias écrits pour les coûts de la collecte sélective ⁽¹⁾ | -0,8 | -5,9 | -7,7 | -10,0 | -10,0 | -34,4 |
| TOTAL | -5,0 | -38,6 | -40,9 | -50,3 | -53,9 | -188,7 |

(1) Des crédits additionnels totalisant 49,4 M\$ pour la période de 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Culture et des Communications.

2.2.1 Nouveau crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information écrite

Afin de permettre aux médias écrits de relever les défis auxquels ils sont confrontés, le gouvernement a annoncé la mise en place du crédit d'impôt remboursable pour soutenir la presse d'information écrite.

Ce crédit d'impôt vise les médias qui produisent et diffusent quotidiennement ou périodiquement des contenus d'information écrits originaux portant sur l'actualité d'intérêt général et s'adressant spécifiquement à la population québécoise.

Sommairement, le crédit d'impôt remboursable de 35 % s'applique sur les salaires engagés après le 31 décembre 2018 à l'égard des employés dont les fonctions sont relatives à :

- la production de contenus d'information écrits originaux;
- l'exploitation des technologies de l'information liées à la production ou à la diffusion de tels contenus.

Ce crédit d'impôt pourra atteindre 26 250 \$ annuellement par employé, avec l'application d'un plafond salarial annuel de 75 000 \$ par employé.

2.2.2 Prolongation du crédit d'impôt pour la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite

Le crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite a été instauré en mars 2018 et devait prendre fin le 31 décembre 2022.

Le taux du crédit d'impôt remboursable est de 35 % et s'applique sur les dépenses relatives au développement ou à l'intégration de technologies ou d'outils numériques permettant l'adaptation de l'offre numérique des médias écrits. Ce crédit d'impôt contribue ainsi à améliorer leur capacité de mise en marché, ce qui peut procurer de nouvelles sources de revenus.

Dans le contexte du nouveau plan d'aide pour les médias écrits, ce crédit d'impôt est prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

2.2.3 Prolongation et bonification de programmes d'aide budgétaire pour appuyer les médias écrits

Le gouvernement prévoit la prolongation de deux ans, jusqu'en 2023-2024, de deux mesures d'aide sous la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications, soit :

- le Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite (PAANEPIE), qui vise à stimuler l'adaptation des modèles d'affaires de ces entreprises en soutenant l'amorce ou la poursuite de leur virage numérique;
- la bonification pour les médias écrits du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires, qui contribue à diversifier l'offre d'information locale et régionale au Québec et favorise la participation de la communauté à leurs activités.

Par ailleurs, le PAANEPIE sera bonifié, notamment par :

- la hausse de 50 % à 65 % du taux maximal de l'aide pouvant être accordée par projet d'entreprises de la presse d'information écrite;
- l'octroi d'une aide financière pour des projets de formation, de réalisation d'études ou d'offres d'accompagnement soumis par les organismes de regroupement en matière d'adaptation numérique.

Les détails de ces modifications seront dévoilés ultérieurement par la ministre de la Culture et des Communications.

2.2.4 Aide aux médias écrits pour les coûts de la collecte sélective

Les municipalités reçoivent une compensation de la part des entreprises qui génèrent les matières à recycler. Cette compensation couvre les coûts liés aux services de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables telles que les contenants, les emballages, les imprimés et les journaux.

- À cet effet, il est prévu que les médias écrits assument les coûts de la collecte sélective liés aux journaux qu'ils mettent sur le marché.

Le gouvernement octroie depuis 2017-2018 une aide financière particulière aux médias écrits pour diminuer leurs coûts liés à la collecte sélective.

Afin de soutenir davantage les entreprises de la presse d'information écrite qui font face au virage technologique tout en préservant le système actuel de compensation aux municipalités, le gouvernement a annoncé une bonification de 34,4 millions de dollars de l'aide disponible, permettant ainsi de compenser entièrement la contribution financière des médias écrits prévue pour les coûts de la collecte sélective jusqu'en 2023-2024.

2.3 Modernisation de l'industrie du taxi pour assurer aux usagers un service efficace, moderne et équitable

Le gouvernement s'était engagé à moderniser l'industrie du taxi et à favoriser l'implantation de nouvelles technologies au profit de tous les usagers.

À cet égard, l'adoption du projet de loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile assurera la mise en place d'un nouveau modèle d'encadrement légal équitable pour tous.

Afin de soutenir l'industrie du taxi traditionnel dans sa transformation, le gouvernement a annoncé une aide financière additionnelle de 300 millions de dollars pour permettre :

- le paiement plus rapide des compensations équivalentes au coût d'acquisition des permis aux propriétaires de permis de taxi;
- le financement du programme d'aide pour les besoins particuliers de certains propriétaires de permis de taxi.

Une redevance de 0,90 \$ par course sera prélevée afin de financer l'aide additionnelle.

Cette aide s'ajoute au montant de 250 millions de dollars déjà versé en 2018 et à la somme supplémentaire de 250 millions de dollars annoncée dans le budget 2019-2020.

TABLEAU B.15

Impact financier de la modernisation de l'industrie du taxi pour assurer aux usagers un service efficace, moderne et équitable (en millions de dollars)

| | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Aide financière pour la modernisation de l'industrie du taxi ⁽¹⁾ | -270,0 | -25,0 | -5,0 | — | — | -300,0 |
| Redevance sur le transport rémunéré de personnes par automobile ⁽²⁾ | — | 21,5 | 45,0 | 45,0 | 45,0 | 156,5 |
| TOTAL | -270,0 | -3,5 | 40,0 | 45,0 | 45,0 | -143,5 |

(1) Les sommes seront pourvues à même le Fonds des réseaux de transport terrestre.

(2) Les sommes seront portées au Fonds des réseaux de transport terrestre. La perception de la redevance cesse à la date de la publication d'un avis du ministre des Transports dans la *Gazette officielle du Québec* qui déclare qu'elle a généré un produit correspondant au coût des programmes visés, incluant le coût moyen des emprunts du gouvernement durant sa perception.

2.4 Prolongation des programmes de rabais d'électricité

Les programmes de rabais d'électricité⁹ appuient les projets d'investissement relatifs à la conversion des processus de production, au démarrage ou à l'augmentation de la production ainsi qu'à l'amélioration de la productivité des entreprises.

Depuis 2016, ces programmes ont permis la réalisation de nombreux projets d'investissement et se sont révélés d'importants leviers du développement économique du Québec.

— En date du 18 octobre 2019, 114 demandes de grands industriels et de serres commerciales ont été attestées. Ces demandes proviennent de 74 entreprises et représentent un total de plus de 3,7 milliards de dollars en investissements.

Afin de favoriser davantage les investissements des grandes entreprises industrielles et des serres commerciales, le gouvernement, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2019, prévoit différer de quatre ans la fin de la période :

- d'adhésion aux programmes, soit du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2023;
 - Les projets devront être soumis dans l'année où ils commenceront ou dans une année précédant le début des travaux.
- de réalisation des investissements, soit du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2025;
- d'application des rabais, soit du 31 décembre 2028 au 31 décembre 2032.

De plus, la durée maximale d'application du rabais pour les projets majeurs d'investissement¹⁰ est prolongée de six à huit ans.

Les investissements déjà soumis bénéficieront de la prolongation annoncée.

Concernant les serres, les systèmes municipaux et systèmes privés d'électricité desservent des consommateurs qui ne sont pas reliés au réseau d'Hydro-Québec. Par conséquent, certaines serres n'ont pas accès au Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres. Afin d'être accessible à toutes les serres commerciales du Québec, sans égard au fournisseur d'électricité, ce programme sera adapté et administré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à compter du 1^{er} janvier 2020.

⁹ Il s'agit du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L », du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs de grande puissance desservis par les réseaux autonomes et du Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres.

¹⁰ Il s'agit des projets de 250 M\$ ou plus pour les consommateurs facturés au tarif « L » et pour les consommateurs de grande puissance desservis par les réseaux autonomes d'Hydro-Québec, et de 5 M\$ ou plus pour les consommateurs exploitant une serre commerciale.

Étant donné que la prolongation de la période d'application des rabais s'applique au-delà de 2028, aucun impact financier n'est observé dans le cadre financier actuel. La prolongation des programmes favorisera la réalisation d'investissements additionnels évalués à 3 milliards de dollars dans l'ensemble des régions du Québec.

Utiliser l'électricité propre produite au Québec pour favoriser les investissements

Principaux paramètres du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » et du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs de grande puissance desservis par les réseaux autonomes

Les programmes de rabais d'électricité applicables à ces consommateurs consistent à attribuer aux projets admissibles un rabais d'électricité maximal de 20 %, pour une durée de quatre ans, qui permet un remboursement pouvant atteindre 40 % des investissements admissibles effectués. De plus :

- pour les projets réduisant de 20 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le remboursement peut atteindre 50 % des investissements admissibles;
- pour les projets de 250 millions de dollars ou plus, un rabais d'électricité peut être accordé pour une durée maximale de huit ans.

Afin d'être admissibles au rabais d'électricité, les projets des entreprises doivent être réalisés au Québec et atteindre un seuil minimal d'investissement, qui correspond au moindre entre 40 % du coût annuel d'électricité et 40 millions de dollars d'investissement.

Les projets devront être soumis d'ici le 31 décembre 2023 et se réaliser d'ici le 31 décembre 2025. La date de fin de la période d'application du rabais est le 31 décembre 2032.

Principaux paramètres du Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres

Le Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres consiste à attribuer aux projets admissibles une aide équivalente à un rabais d'électricité maximal de 20 %, pour une durée de quatre ans, qui permet un remboursement pouvant atteindre 40 % des investissements admissibles effectués. De plus :

- pour les projets visant la conversion à l'électricité du système de chauffage, le remboursement peut atteindre 50 % des investissements admissibles;
- pour les projets de 5 millions de dollars ou plus, l'aide peut être accordée pour une durée maximale de huit ans.

Afin d'être admissibles au programme, les projets des entreprises doivent être réalisés au Québec dans une serre dont les activités sont de nature commerciale et atteindre un seuil minimal d'investissement, qui correspond à 125 000 \$.

Les projets devront être soumis d'ici le 31 décembre 2023 et être réalisés d'ici le 31 décembre 2025. La date de fin de la période d'application de l'aide est le 31 décembre 2032.

Note : L'ensemble des paramètres et des modalités des programmes de rabais d'électricité est disponible sur le site Web du ministère des Finances du Québec, www.finances.gouv.qc.ca.

3. IMPACT FINANCIER DES MESURES

TABLEAU B.16

Impact financier des actions au bénéfice du Québec (en millions de dollars)

| | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| REMETTRE DE L'ARGENT DANS LE PORTEFEUILLE DES QUÉBÉCOIS | | | | | | |
| Bonification complète de l'Allocation famille | -132,2 | -532,8 | -548,0 | -560,8 | -572,0 | -2 345,8 |
| Abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants ⁽¹⁾ | -161,4 | -55,2 | -17,0 | — | — | -233,6 |
| Ajout d'un deuxième palier au SEHNSE | -13,7 | -49,5 | -32,4 | -33,0 | -33,7 | -162,3 |
| Réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé ⁽²⁾ | -25,0 | -120,0 | -120,0 | -132,0 | -145,0 | -542,0 |
| Versement du crédit d'impôt pour la solidarité aux prestataires de l'assistance sociale | — | — | — | — | — | — |
| Total – Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois | -332,3 | -757,5 | -717,4 | -725,8 | -750,7 | -3 283,7 |
| DES INITIATIVES CIBLÉES POUR RÉPONDRE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES | | | | | | |
| Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes | | | | | | |
| Partage de la croissance d'un point de la TVQ ⁽³⁾ | — | — | -80,9 | -148,8 | -192,4 | -422,1 |
| Dotation spéciale de fonctionnement ⁽³⁾ | -70,0 | — | — | — | — | -70,0 |
| Fonds régions et ruralité ⁽³⁾ | — | -49,3 | -41,3 | -39,3 | -48,3 | -178,2 |
| Fonds de développement économique de Montréal ⁽⁴⁾ | — | — | — | -50,0 | -50,0 | -100,0 |
| Aide à la voirie locale ⁽⁵⁾ | -180,0 | -20,0 | -6,6 | -13,0 | -19,3 | -238,9 |
| Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles ⁽³⁾ | — | -4,0 | -13,0 | -13,0 | -13,0 | -43,0 |
| Subvention de péréquation ⁽³⁾ | — | -2,0 | -7,0 | -7,0 | -7,0 | -23,0 |
| Compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques ⁽³⁾ | — | -1,5 | -5,0 | -5,0 | -5,0 | -16,5 |
| Sous-total – Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes | -250,0 | -76,8 | -153,8 | -276,1 | -335,0 | -1 091,7 |

TABLEAU B.16

Impact financier des actions au bénéfice du Québec (suite)

(en millions de dollars)

| | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Nouveau plan d'aide pour soutenir les médias écrits | | | | | | |
| Nouveau crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information écrite | -3,2 | -31,7 | -32,2 | -34,3 | -35,4 | -136,8 |
| Prolongation du crédit d'impôt pour la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite | — | — | — | — | -2,5 | -2,5 |
| Prolongation et bonification de programmes d'aide budgétaire pour appuyer les médias écrits ⁽⁶⁾ | -1,0 | -1,0 | -1,0 | -6,0 | -6,0 | -15,0 |
| Aide aux médias écrits pour les coûts de la collecte sélective ⁽⁶⁾ | -0,8 | -5,9 | -7,7 | -10,0 | -10,0 | -34,4 |
| Sous-total – Nouveau plan d'aide pour soutenir les médias écrits | -5,0 | -38,6 | -40,9 | -50,3 | -53,9 | -188,7 |
| Modernisation de l'industrie du taxi pour assurer aux usagers un service efficace, moderne et équitable | | | | | | |
| Aide financière pour la modernisation de l'industrie du taxi ⁽⁷⁾ | -270,0 | -25,0 | -5,0 | — | — | -300,0 |
| Redevance sur le transport rémunéré de personnes par automobile ⁽⁸⁾ | — | 21,5 | 45,0 | 45,0 | 45,0 | 156,5 |
| Sous-total – Modernisation de l'industrie du taxi pour assurer aux usagers un service efficace, moderne et équitable | -270,0 | -3,5 | 40,0 | 45,0 | 45,0 | -143,5 |
| Prolongation des programmes de rabais d'électricité ⁽⁹⁾ | — | — | — | — | — | — |
| Total – Des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques | -525,0 | -118,9 | -154,7 | -281,4 | -343,9 | -1 423,9 |
| TOTAL | -857,3 | -876,4 | -872,1 | -1 007,2 | -1 094,6 | -4 707,6 |

(1) Des crédits additionnels totalisant 233,6 M\$ pour la période de 2019-2020 à 2021-2022 seront accordés au ministère de la Famille.

(2) Des crédits additionnels totalisant 542 M\$ pour la période de 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(3) Des crédits additionnels totalisant 752,8 M\$ pour la période de 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(4) Des crédits additionnels totalisant 100 M\$ pour la période de 2022-2023 à 2023-2024 seront accordés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(5) Des crédits additionnels totalisant 238,9 M\$ pour la période de 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère des Transports.

(6) Des crédits additionnels totalisant 49,4 M\$ pour la période de 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Culture et des Communications.

(7) Les sommes seront pourvues à même le Fonds des réseaux de transport terrestre.

(8) Les sommes seront portées au Fonds des réseaux de transport terrestre. La perception de la redevance cesse à la date de la publication d'un avis du ministre des Transports dans la *Gazette officielle du Québec* qui déclare qu'elle a généré un produit correspondant au coût des programmes visés, incluant le coût moyen des emprunts du gouvernement durant sa perception.

(9) Cette bonification n'occasionne aucun impact financier avant 2029.

Section C

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2019 ET 2020

| | |
|--|-------------|
| Sommaire | C.3 |
| 1. La situation économique du Québec..... | C.5 |
| 1.1 Une croissance économique dynamique qui se poursuit | C.5 |
| 1.2 La demande intérieure soutiendra l'activité économique | C.6 |
| 1.3 L'augmentation des salaires favorise la consommation des ménages | C.8 |
| 1.4 La vigueur du secteur résidentiel se maintient | C.9 |
| 1.5 Des conditions favorables aux investissements non résidentiels des entreprises | C.13 |
| 1.6 La croissance des exportations ralentit | C.15 |
| 1.7 La progression du PIB nominal demeure robuste | C.16 |
| 1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé | C.17 |
| 2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec | C.19 |
| 2.1 La situation économique au Canada | C.20 |
| 2.2 La situation économique aux États-Unis | C.25 |
| 3. La situation économique mondiale..... | C.29 |
| 4. L'évolution des marchés financiers..... | C.35 |
| 5. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision..... | C.39 |

SOMMAIRE

En dépit d'un ralentissement de la croissance économique mondiale, la performance de l'économie québécoise est remarquable et est révisée à la hausse à 2,4 % en 2019.

L'économie mondiale poursuit sa progression, mais à un rythme plus modéré. En effet, les obstacles liés au commerce international se répercutent sur la croissance de nombreuses économies¹.

— La croissance économique a ralenti au deuxième trimestre dans plusieurs grandes économies comme les États-Unis, la zone euro et la Chine. De plus, le PIB réel s'est contracté en Allemagne et au Royaume-Uni.

La progression de l'activité économique mondiale devrait s'établir à 3,1 % en 2019 et à 3,2 % en 2020, après avoir atteint 3,6 % en 2018.

— En 2019, la croissance devrait se situer à un creux depuis le début de la décennie. Un ralentissement est en effet observé dans un grand nombre de pays.

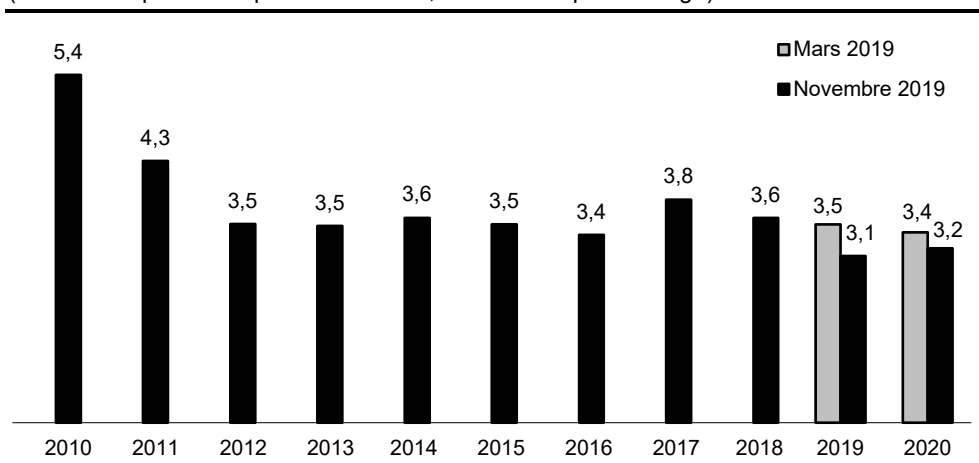
Plus particulièrement, aux États-Unis, la croissance économique devrait ralentir à 2,4 % en 2019 et à 1,8 % en 2020, après avoir été de 2,9 % en 2018.

Au Canada, après une progression de 1,9 % en 2018, le produit intérieur brut (PIB) réel devrait croître de 1,6 % en 2019 et en 2020.

GRAPHIQUE C.1

Croissance économique mondiale

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

¹ Sauf indication contraire, cette section repose sur les données disponibles au 18 octobre 2019.

L'activité économique au Québec devrait demeurer dynamique, et ce, malgré un ralentissement prévu en deuxième moitié de 2019 et en 2020.

- La progression du PIB réel devrait s'établir à 2,4 % en 2019 et à 1,8 % en 2020, après avoir atteint 2,8 % en 2017 et 2,5 % en 2018.
 - Il s'agit de révisions à la hausse de 0,6 point de pourcentage pour 2019 et de 0,3 point de pourcentage pour 2020 par rapport à la prévision de mars 2019.
- Ainsi, en 2019, la croissance économique enregistrée au Québec dépassera celle du Canada, pour une deuxième année consécutive.

Le Québec est en voie de se hisser, pour la première fois depuis le début des statistiques des comptes économiques provinciaux en 1981, au premier rang des provinces canadiennes en matière de croissance économique. En 2020, la croissance du PIB réel au Québec devrait continuer de surpasser la moyenne canadienne.

Au cours des prochaines années, le Québec devra miser sur une hausse de la productivité du travail afin d'accroître le potentiel de croissance de l'économie.

- Le Québec fait face à un phénomène de vieillissement de la population. Ce changement démographique exerce des pressions sur le marché du travail.
- De plus, les taux d'emploi au Québec pour plusieurs groupes d'âge sont parmi les plus élevés au Canada. Ainsi, cette composante de la croissance économique représente une source de croissance limitée.
- Dans ce contexte, les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir la croissance économique et le niveau de vie.

Malgré la présence de ces défis, l'économie du Québec a maintenu une croissance importante au cours des dernières années, notamment à l'égard de la participation au marché du travail.

TABLEAU C.1

Croissance économique
(PIB réel, variation en pourcentage)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------------|------|------|------|------|
| Québec | 2,8 | 2,5 | 2,4 | 1,8 |
| Canada | 3,0 | 1,9 | 1,6 | 1,6 |
| États-Unis | 2,4 | 2,9 | 2,4 | 1,8 |
| Monde | 3,8 | 3,6 | 3,1 | 3,2 |

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

1.1 Une croissance économique dynamique qui se poursuit

L'activité économique a été particulièrement dynamique au Québec au cours des dernières années. Bien que le contexte international soit moins favorable, la croissance économique devrait se poursuivre en 2019 et en 2020.

- La progression du PIB réel devrait s'établir à 2,4 % en 2019 et à 1,8 % en 2020, des révisions à la hausse de 0,6 point de pourcentage pour 2019 et de 0,3 point de pourcentage pour 2020 par rapport à la prévision de mars 2019.

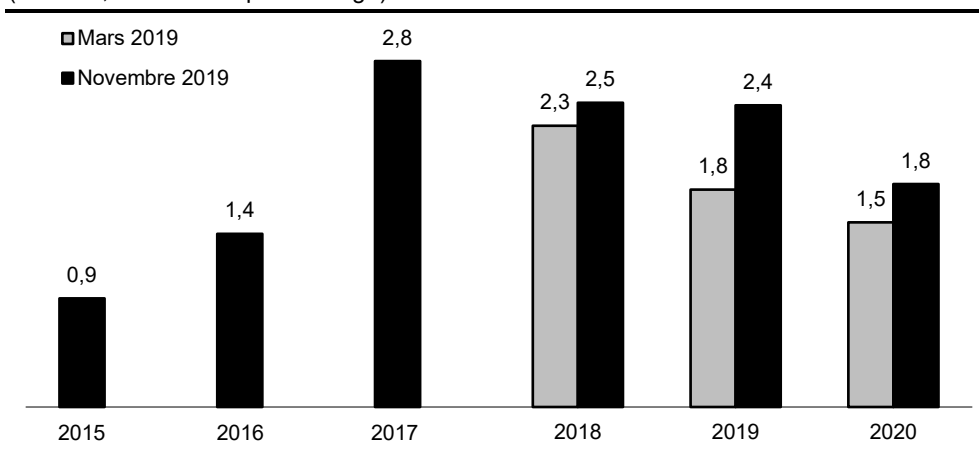
Le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif d'augmenter la croissance potentielle de l'économie québécoise. Depuis l'automne 2018, plusieurs gestes ont été posés pour stimuler la croissance. Notamment, le gouvernement a :

- mis en place des mesures pour redonner aux Québécois plus de 8,1 milliards de dollars de 2018-2019 à 2023-2024, dont des réductions de taxes scolaires, une bonification de l'Allocation famille ainsi qu'une aide additionnelle pour les personnes âgées à faible revenu;
- investi de façon structurelle, notamment en éducation et en infrastructures, afin de combler un retard cumulé et d'établir les bases d'une croissance soutenue;
- encouragé les investissements privés en instaurant l'amortissement accéléré pour des investissements et augmenté les incitatifs afin de maintenir en emploi les travailleurs expérimentés.

Ainsi, en 2019, la hausse du PIB réel devrait être supérieure à 2,0 % pour une troisième année d'affilée, une première depuis 2000.

GRAPHIQUE C.2

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.2 La demande intérieure soutiendra l'activité économique

Depuis la prévision de mars 2019, la progression du PIB réel au Québec a été révisée à la hausse de 0,6 point de pourcentage pour 2019 et de 0,3 point de pourcentage pour 2020. La croissance économique atteindra 2,4 % en 2019 et 1,8 % en 2020.

— Cette révision à la hausse découle principalement d'une plus grande contribution de la demande intérieure à la croissance économique, appuyée notamment par la progression des investissements résidentiels.

Au cours des prochaines années, les ménages demeureront le principal moteur de la croissance.

— La situation favorable des ménages continuera de soutenir la progression des dépenses de consommation et du secteur résidentiel. Les ménages bénéficieront du dynamisme du marché du travail, de l'augmentation des salaires et traitements ainsi que des initiatives mises en place par le gouvernement du Québec afin d'accroître leur revenu disponible.

Du côté des entreprises, la croissance des investissements non résidentiels devrait se poursuivre, soutenue par les initiatives annoncées par les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que par les taux d'intérêt qui demeurent faibles.

— De plus, dans un contexte de resserrement du marché du travail, les entreprises devront augmenter leurs investissements afin d'accroître leur productivité et de renforcer leur compétitivité.

— Toutefois, les entreprises feront preuve de prudence en raison du climat d'incertitude concernant le commerce mondial.

TABLEAU C.2

PIB réel et ses principales composantes au Québec (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|-------------|-------------|------------|
| Contribution de la demande intérieure | 3,0 | 2,5 | 1,6 |
| – Consommation des ménages | 2,3 | 2,0 | 1,8 |
| – Investissements résidentiels | 3,9 | 4,5 | -0,3 |
| – Investissements non résidentiels des entreprises | 5,3 | 3,8 | 3,5 |
| – Dépenses et investissements des gouvernements | 3,0 | 2,2 | 0,8 |
| Contribution du secteur extérieur | -0,2 | 0,0 | 0,2 |
| – Exportations | 3,6 | 0,6 | 2,3 |
| – Importations | 3,8 | 0,4 | 1,7 |
| Contribution des stocks | -0,2 | -0,1 | 0,0 |
| PIB RÉEL | 2,5 | 2,4 | 1,8 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le marché du travail étonne par sa vigueur

Au cours des derniers mois, le marché du travail a surpris par son dynamisme.

- En effet, 96 400 emplois ont été ajoutés au Québec entre décembre 2018 et septembre 2019. En comparaison, il s'était créé en moyenne annuelle 38 900 emplois en 2018.
- En septembre 2019, le taux de chômage s'est fixé à 4,8 %, un niveau historiquement faible. De plus, le taux d'emploi a atteint 62,0 %, un sommet depuis le début de l'Enquête sur la population active en 1976.

La progression de l'emploi en lien avec la bonne situation économique se poursuivra.

- Ainsi, en 2019, 80 000 emplois en moyenne devraient être créés, et le taux de chômage devrait passer de 5,5 % en 2018 à 5,0 % en 2019.

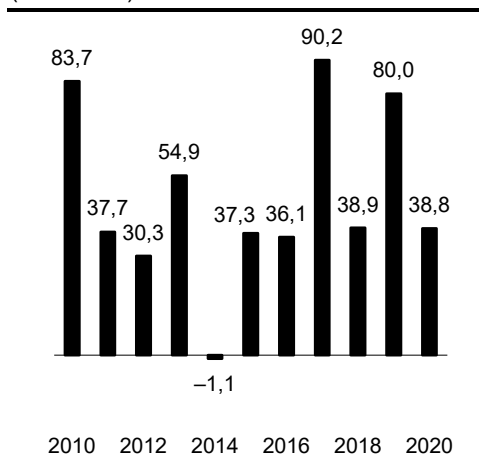
La réduction du bassin de travailleurs potentiels, le taux de chômage déjà très faible et le taux d'emploi élevé pèseront de plus en plus sur le marché du travail et limiteront les gains d'emplois au cours des prochaines années.

- En 2020, 38 800 emplois devraient être créés, et le taux de chômage devrait descendre à 4,9 %.

Pour les personnes à la recherche d'un emploi, la faiblesse du taux de chômage représente une occasion de profiter des possibilités offertes par le marché du travail. Par ailleurs, une pleine utilisation de la main-d'œuvre disponible sera nécessaire pour soutenir la croissance économique au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE C.3

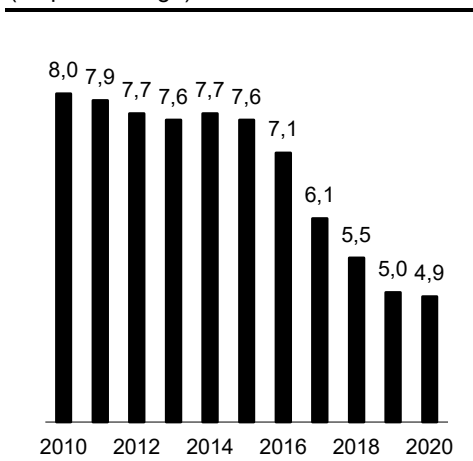
Création d'emplois au Québec (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.4

Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 L'augmentation des salaires favorise la consommation des ménages

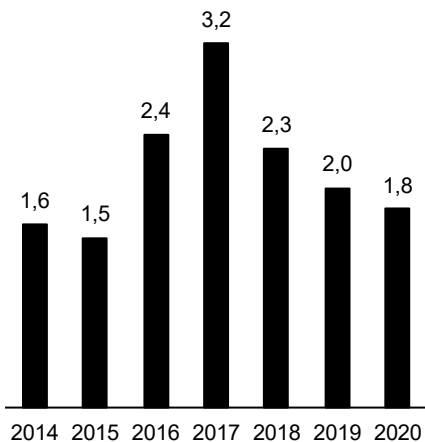
Les ménages bénéficient d'un contexte favorable, et leurs dépenses de consommation augmenteront de 2,0 % en 2019 et de 1,8 % en 2020.

- Les initiatives mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les familles, notamment la bonification de l'Allocation famille et la suppression de la contribution additionnelle pour les services de garde d'enfants, augmenteront le revenu disponible des ménages.
- Dans le contexte actuel de rareté de main-d'œuvre, la bonne tenue du marché du travail favorise une progression plus rapide des salaires.
 - Les salaires et traitements devraient croître de 5,4 % en 2019 et de 4,5 % en 2020 à la suite d'une hausse de 5,2 % en 2018. Deux années consécutives de croissance supérieure à 5,0 % n'avaient pas été enregistrées depuis 2000.
- Les faibles taux d'intérêt continueront de soutenir la consommation.

Par ailleurs, la volonté des ménages de faire preuve de prudence se traduira par la remontée de leur taux d'épargne, qui devrait passer de 5,4 % en 2018 à 5,9 % en 2019 et à 6,1 % en 2020, un taux inégalé depuis 1995.

GRAPHIQUE C.5

Dépenses de consommation des ménages du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.6

Taux d'épargne des ménages au Québec (en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.4 La vigueur du secteur résidentiel se maintient

Au Québec, le secteur immobilier demeure dynamique. En effet, les investissements résidentiels devraient progresser de 4,5 % en 2019.

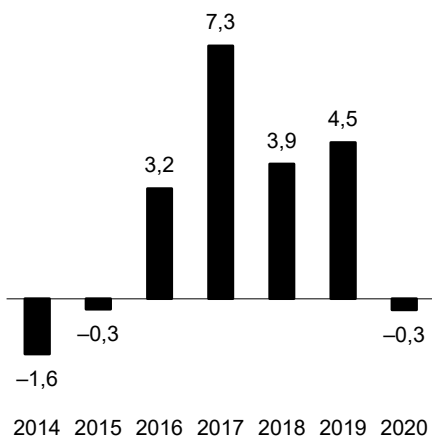
- La demande d'habitations demeure soutenue par la vigueur du marché de l'emploi et par la baisse des taux d'intérêt à long terme observée depuis le début de l'année.
- Ainsi, après avoir atteint 46 900 en 2018, le nombre d'unités d'habitation mises en chantier devrait s'accroître de 9,6 %, pour se situer à 51 400 en 2019. Il s'agit d'un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2010.

L'investissement résidentiel devrait se maintenir à un niveau élevé en 2020, malgré un repli de 0,3 %.

- La demande de logements devrait fléchir en raison des perspectives de gains d'emploi plus modestes et du ralentissement de la croissance démographique.
- Toutefois, le maintien de la bonne situation économique et les taux d'intérêt qui demeurent faibles devraient continuer de soutenir ce secteur.
- Par conséquent, 47 400 unités devraient être mises en chantier en 2020, un niveau qui demeure élevé. Ainsi, le nombre de nouvelles unités construites devrait demeurer supérieur à 45 000 pour une quatrième année consécutive, un niveau plus élevé que la moyenne des dix dernières années.

GRAPHIQUE C.7

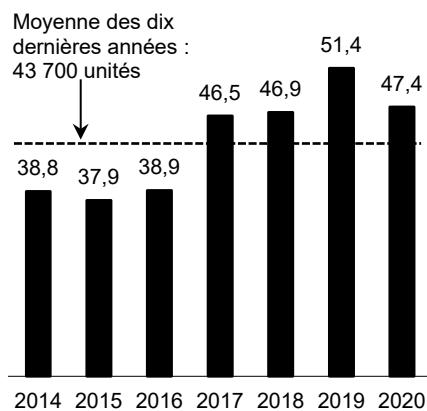
Investissements résidentiels au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.8

Mises en chantier au Québec
(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Le marché résidentiel en plein essor à Montréal

L'essor se poursuit sur le marché résidentiel de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. La vigueur de l'économie et du marché du travail continue de soutenir la demande d'habitations.

- En particulier, en 2017 et en 2018, il s'est créé 116 100 emplois dans la RMR de Montréal, ce qui représente près de 90 % des nouveaux emplois de l'ensemble du Québec.

Ce contexte favorable soutient la construction résidentielle.

- Ainsi, après environ 24 800 unités en 2017 et 25 000 unités en 2018, 25 500 ont été mises en chantier en moyenne pour les neuf premiers mois de 2019, un sommet depuis 2004 (28 700 unités pour l'ensemble de l'année).

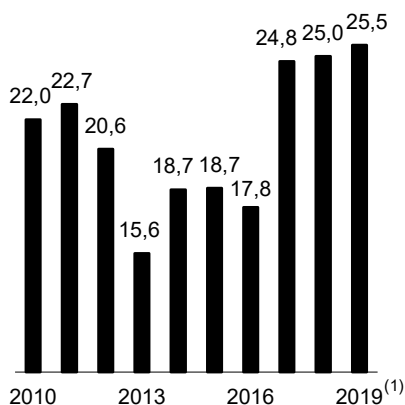
Le dynamisme du secteur résidentiel s'observe également sur le marché de la revente. En effet, en janvier 2019, le ratio ventes-nouvelles inscriptions (RVNI) dans la RMR de Montréal a atteint un sommet à 0,80. En septembre, le RVNI s'est établi à 0,79.

Le marché immobilier est considéré comme équilibré lorsque le ratio s'établit entre 0,40 et 0,55. Un marché dont le RVNI dépasse 0,55 est estimé à l'avantage des vendeurs.

Malgré l'importante accélération de l'activité sur le marché résidentiel, la croissance des prix des habitations demeure modérée.

- Le prix des habitations sur le marché de la revente de la RMR de Montréal s'est accru de 4,2 % en moyenne annuellement de 2015 à 2018. À titre comparatif, une hausse moyenne de 3,5 % a été observée au Québec.
- Ainsi, les prix des habitations sont restés cohérents avec les facteurs économiques fondamentaux, notamment le revenu des ménages, qui était en hausse de 4,8 % en 2018.

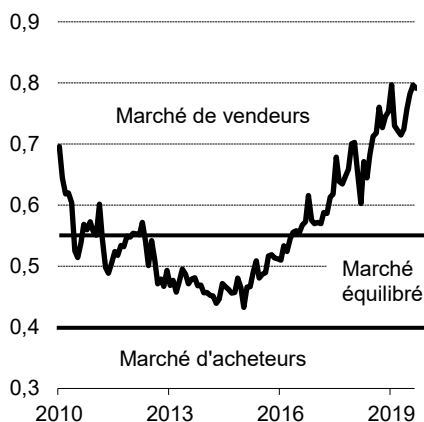
Mises en chantier dans la RMR de Montréal
(en milliers d'unités)



(1) Il s'agit de la moyenne des neuf premiers mois de 2019.

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Ratio ventes-nouvelles inscriptions dans la RMR de Montréal
(ratio)



Sources : Haver Analytics, Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec et ministère des Finances du Québec.

Le marché résidentiel en plein essor à Montréal (suite)

Montréal demeure un marché abordable

Le prix moyen des habitations sur le marché de la revente dans la RMR de Montréal a progressé plus rapidement que le prix dans l'ensemble du Québec.

- En effet, le prix moyen sur le marché de la revente dans la RMR de Montréal s'est accru de 3,9 % en 2016 (+3,0 % pour l'ensemble du Québec), de 5,5 % en 2017 (+4,5 %) et de 5,8 % en 2018 (+5,2 %).
- En moyenne, pour les neuf premiers mois de 2019, les prix affichent une hausse de 5,5 % dans la RMR de Montréal comparativement à 4,7 % dans l'ensemble du Québec.

De 2015 à 2018, l'augmentation annuelle moyenne des prix à Montréal (+4,2 %) était toutefois inférieure à celle observée à Vancouver (+6,6 %) et à Toronto (+8,6 %).

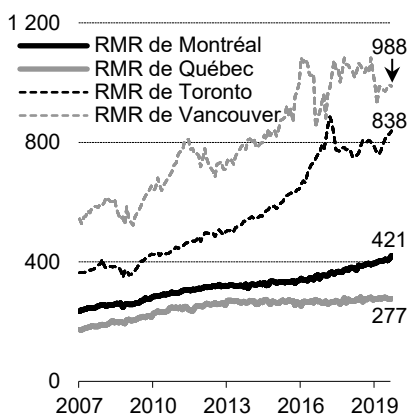
Les prix des habitations ont récemment reculé à Toronto et à Vancouver, alors que ces marchés se sont adaptés aux nouvelles réglementations fédérale et provinciales mises en place pour ralentir la demande.

En dépit de ce ralentissement, le niveau des prix des habitations demeure significativement plus faible à Montréal qu'à Toronto et à Vancouver.

- En septembre 2019, le prix moyen des propriétés était de 421 000 \$ à Montréal, comparativement à 838 000 \$ à Toronto et à 988 000 \$ à Vancouver.

Évolution des prix moyens des logements

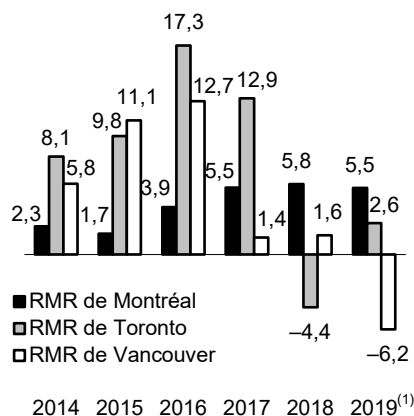
(en milliers de dollars)



Sources : Haver Analytics et Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec.

Prix moyens des logements

(variation en pourcentage)



(1) Il s'agit du cumulatif des neuf premiers mois de 2019 par rapport à la même période en 2018.

Sources : Haver Analytics et Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec.

Les acheteurs étrangers moins présents au Québec et sur l'île de Montréal

La part des transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers¹ a diminué depuis le début de l'année 2019 au Québec et en particulier sur l'île de Montréal. Cette situation fait un contraste avec 2017 et 2018, alors que la part des transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers avait augmenté.

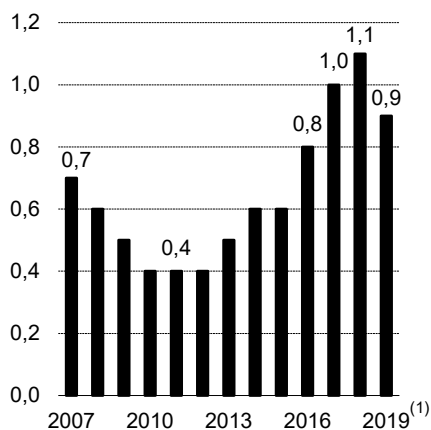
En effet, selon les données du Registre foncier du Québec, la proportion des acheteurs étrangers dans l'ensemble des transactions immobilières au Québec a fléchi, passant de 1,1 % en 2018 à 0,9 % pour les neuf premiers mois de 2019.

- Un constat similaire s'applique sur l'île de Montréal, alors que la part des transactions immobilières impliquant des acheteurs étrangers est passée de 3,4 % en 2018 à 2,4 % en moyenne en 2019.
- En 2019, les acheteurs du reste du Canada avaient effectué 2,4 % des transactions au Québec et 3,1 % de celles conclues à Montréal.

Même si la proportion d'acheteurs étrangers a diminué au cours des derniers mois, le gouvernement continuera de surveiller l'évolution du marché immobilier du Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers au Québec

(en pourcentage du nombre total
de transactions au Québec)

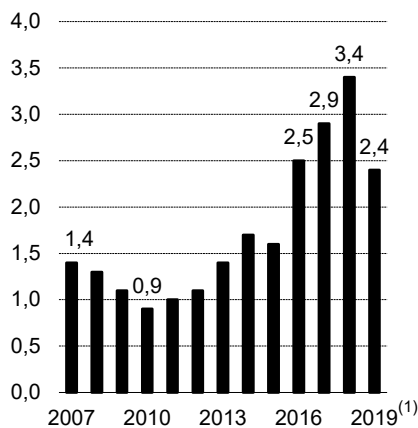


(1) Il s'agit du cumulatif des neuf premiers mois de 2019.

Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers sur l'île de Montréal

(en pourcentage du nombre total
de transactions sur l'île de Montréal)



(1) Il s'agit du cumulatif des neuf premiers mois de 2019.

Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

¹ Il s'agit des acheteurs ayant déclaré au moment de la transaction immobilière une adresse de résidence à l'extérieur du Canada. Cette information, qui apparaît dans l'acte notarié, n'indique pas le statut de l'acheteur en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

1.5 Des conditions favorables aux investissements non résidentiels des entreprises

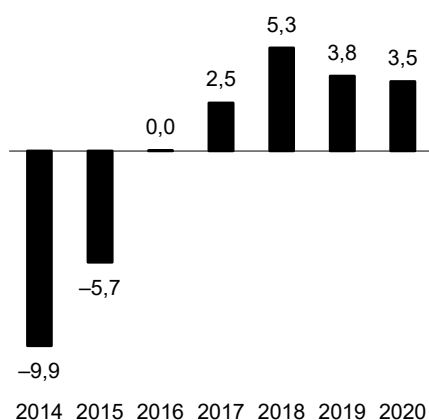
Après s'être établie à 5,3 % en 2018, la croissance des investissements non résidentiels des entreprises devrait se poursuivre. Elle devrait atteindre 3,8 % en 2019, puis 3,5 % en 2020. Plusieurs éléments soutiendront la progression des investissements, notamment :

- les mesures d'amortissement accéléré mises en place par les gouvernements du Québec et du Canada;
- le resserrement du bassin de main-d'œuvre disponible, ce qui encourage les entreprises à investir en machines et matériel afin d'accroître leur productivité;
- les conditions financières qui demeurent favorables, alors que les taux d'intérêt restent faibles;
- la bonne situation économique et la santé des finances publiques du Québec, qui renforcent la confiance des investisseurs.

Par ailleurs, les entreprises feront preuve de prudence en raison du climat d'incertitude découlant des tensions commerciales mondiales.

GRAPHIQUE C.9

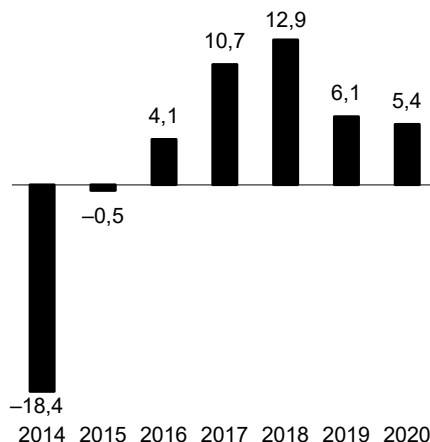
Investissements non résidentiels totaux des entreprises au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.10

Investissements des entreprises en machines et matériel au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Des investissements additionnels des gouvernements dans les infrastructures publiques

Les administrations publiques, comme le gouvernement du Québec, les municipalités et le gouvernement fédéral, augmenteront leurs investissements au cours des prochaines années.

- En 2018, la valeur des investissements de l'ensemble des ordres de gouvernement a atteint 17,8 milliards de dollars.
- Elle devrait se situer à 18,6 milliards de dollars en 2019 et à 19,5 milliards de dollars en 2020.

En particulier, le gouvernement du Québec haussera ses investissements dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029.

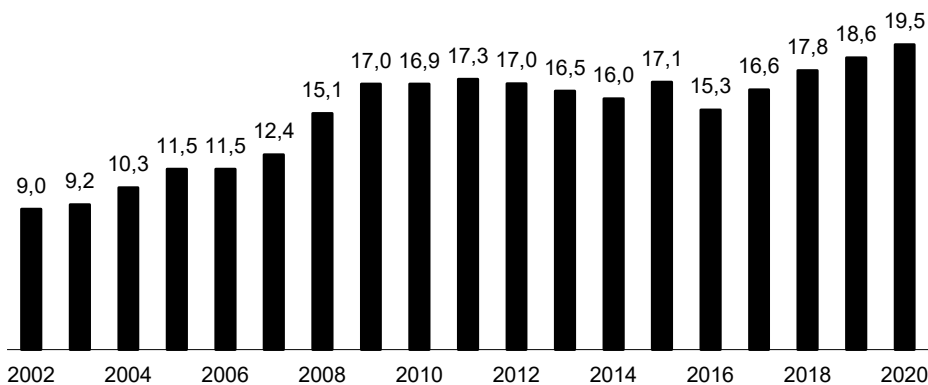
- En effet, dans le but de répondre aux besoins importants de la population en matière d'infrastructures, le gouvernement du Québec a annoncé, lors de la publication du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*, une hausse de 15,0 milliards de dollars des investissements dans le cadre du PQI 2019-2029.
- Avec ce rehaussement, les investissements dans le cadre du PQI totaliseront 115,4 milliards de dollars sur un horizon de dix ans, soit environ 11,5 milliards de dollars par année, de 2019-2020 à 2028-2029.

Ces investissements constituent un soutien important à l'économie. Ils permettent d'offrir à la population des infrastructures modernes et de qualité.

GRAPHIQUE C.11

Investissements des gouvernements au Québec

(en milliards de dollars, en termes nominaux)



Note : Les investissements des gouvernements comprennent les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.6 La croissance des exportations ralentit

Les exportations devraient afficher une croissance modérée au cours des prochaines années. La progression des exportations devrait s'établir à 0,6 % en 2019 et à 2,3 % en 2020, après une hausse de 3,6 % en 2018. Elles seront soutenues par :

- la levée, en mai 2019, des tarifs douaniers imposés par les États-Unis sur les importations d'acier et d'aluminium en provenance du Canada;
- le taux de change favorable du dollar canadien;
- la progression de l'économie américaine;
- l'entente concernant l'Accord Canada–États-Unis–Mexique, conclue en 2018, qui réduit les incertitudes.

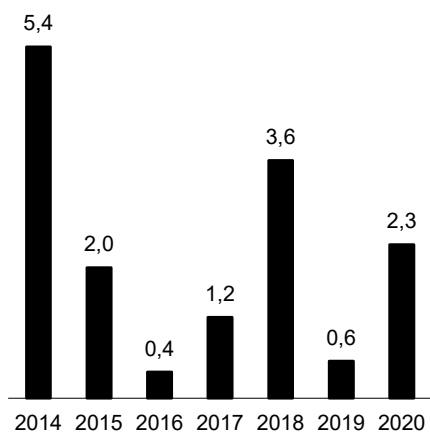
Toutefois, le ralentissement de l'activité économique mondiale ainsi que l'adoption de certaines mesures commerciales restrictives, notamment les mesures tarifaires chinoises sur certaines exportations canadiennes, dont le porc et le canola, devraient affaiblir la croissance des exportations.

Par ailleurs, les entreprises devront accroître leur compétitivité, afin de demeurer concurrentielles sur les marchés internationaux.

De son côté, la progression des importations devrait décélérer en 2019 en raison de la croissance plus modérée de la demande intérieure. Cette progression passera de 3,8 % en 2018 à 0,4 % en 2019 et à 1,7 % en 2020.

GRAPHIQUE C.12

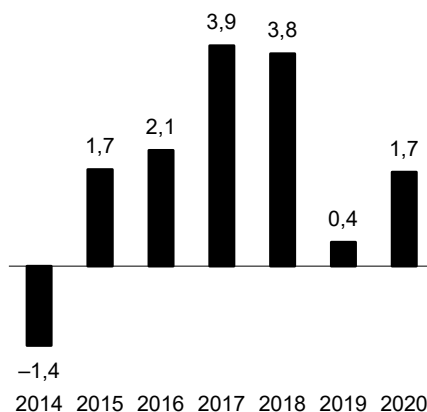
Exportations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.13

Importations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.7 La progression du PIB nominal demeure robuste

Le PIB nominal, qui mesure la valeur de la production en incorporant l'effet des prix, devrait croître de 3,9 % en 2019 et de 3,8 % en 2020, après une hausse de 4,2 % en 2018.

Malgré ce léger ralentissement, la croissance du PIB nominal demeurera robuste. En effet :

- l'activité économique restera vigoureuse en termes réels, et ce, malgré un ralentissement prévu en deuxième moitié de 2019 et en 2020;
- les prix du PIB progresseront de 1,4 % en 2019 et de 2,0 % en 2020. Rappelons que le déflateur du PIB, soit l'indice qui mesure l'évolution des prix du PIB, est déterminé par deux éléments :
 - les prix de la demande intérieure, dont un indicateur important est l'indice des prix à la consommation (IPC). Au cours des prochaines années, la bonne progression de l'économie soutiendra la croissance de l'IPC,
 - le ratio entre les prix à l'exportation et à l'importation, qui constitue les termes de l'échange. En 2019 et en 2020, les prix à l'exportation progresseront moins rapidement que les prix à l'importation, ce qui limitera la progression du déflateur du PIB.

□ Une accélération de l'inflation au cours des prochaines années

L'inflation, telle que mesurée par la hausse des prix à la consommation, s'accélération en 2019. Après avoir atteint 1,7 % en 2018, la progression de l'IPC se situera à 2,2 % en 2019 et en 2020.

- Une croissance aussi élevée n'a pas été enregistrée depuis 2011.

L'élan de l'économie ainsi que la forte progression des salaires au cours des dernières années entraînent une accélération de l'inflation. Cette hausse est notamment observée dans l'évolution des prix des services.

TABLEAU C.3

Croissance du PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|-------------------------|------------|------------|------------|
| PIB réel | 2,5 | 2,4 | 1,8 |
| – Mars 2019 | 2,3 | 1,8 | 1,5 |
| Prix – déflateur du PIB | 1,7 | 1,4 | 2,0 |
| – Mars 2019 | 2,0 | 1,7 | 1,7 |
| PIB NOMINAL | 4,2 | 3,9 | 3,8 |
| – Mars 2019 | 4,3 | 3,5 | 3,2 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

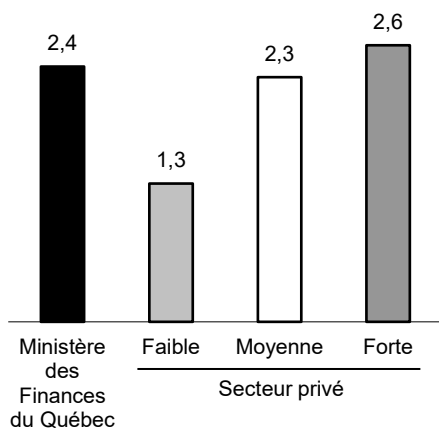
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec pour les prochaines années est comparable à la moyenne des prévisions du secteur privé.

GRAPHIQUE C.14

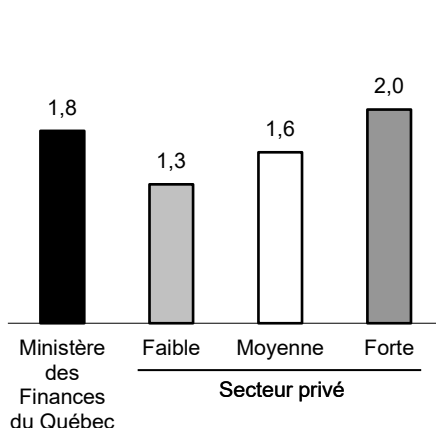
Croissance économique en 2019 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 16 octobre 2019.

GRAPHIQUE C.15

Croissance économique en 2020 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 16 octobre 2019.

TABLEAU C.4

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Moyenne 2019-2023 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|-------------------|
| PIB réel | | | | | | | |
| Ministère des Finances du Québec | 2,5 | 2,4 | 1,8 | 1,3 | 1,3 | 1,3 | 1,6 |
| Moyenne du secteur privé | — | 2,3 | 1,6 | 1,5 | 1,4 | 1,5 | 1,6 |
| PIB nominal | | | | | | | |
| Ministère des Finances du Québec | 4,2 | 3,9 | 3,8 | 3,1 | 3,1 | 3,1 | 3,4 |
| Moyenne du secteur privé | — | 4,0 | 3,5 | 3,4 | 3,3 | 3,4 | 3,5 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leurs moyennes peuvent ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 16 octobre 2019.

TABLEAU C.5

Perspectives économiques au Québec
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Production | | | | | | |
| Produit intérieur brut réel | 2,5 | 2,4 | 1,8 | 1,3 | 1,3 | 1,3 |
| – Mars 2019 | 2,3 | 1,8 | 1,5 | 1,3 | 1,3 | 1,3 |
| Produit intérieur brut nominal | 4,2 | 3,9 | 3,8 | 3,1 | 3,1 | 3,1 |
| – Mars 2019 | 4,3 | 3,5 | 3,2 | 3,0 | 3,0 | 3,1 |
| Composantes du PIB (en termes réels) | | | | | | |
| Consommation des ménages | 2,3 | 2,0 | 1,8 | 1,5 | 1,4 | 1,3 |
| – Mars 2019 | 2,6 | 2,0 | 1,5 | 1,4 | 1,4 | 1,4 |
| Dépenses et investissements des gouvernements | 3,0 | 2,2 | 0,8 | 0,9 | 1,0 | 0,8 |
| – Mars 2019 | 2,6 | 1,7 | 1,0 | 0,6 | 0,8 | 1,0 |
| Investissements résidentiels | 3,9 | 4,5 | -0,3 | -0,8 | -0,2 | 0,2 |
| – Mars 2019 | 3,8 | -0,8 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,3 |
| Investissements non résidentiels des entreprises | 5,3 | 3,8 | 3,5 | 2,1 | 2,3 | 2,2 |
| – Mars 2019 | 4,3 | 5,0 | 3,8 | 2,3 | 2,2 | 2,2 |
| Exportations | 3,6 | 0,6 | 2,3 | 2,1 | 2,0 | 1,9 |
| – Mars 2019 | 2,9 | 2,6 | 2,2 | 2,1 | 2,0 | 1,9 |
| Importations | 3,8 | 0,4 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 |
| – Mars 2019 | 3,3 | 2,1 | 1,8 | 1,8 | 1,6 | 1,7 |
| Autres indicateurs économiques (en termes nominaux) | | | | | | |
| Création d'emplois (en milliers) | 38,9 | 80,0 | 38,8 | 24,9 | 22,3 | 17,8 |
| – Mars 2019 | 38,9 | 38,8 | 27,1 | 23,0 | 20,0 | 15,0 |
| Taux de chômage (en pourcentage) | 5,5 | 5,0 | 4,9 | 4,8 | 4,7 | 4,6 |
| – Mars 2019 | 5,5 | 5,4 | 5,3 | 5,2 | 5,1 | 5,0 |
| Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement | 3,7 | 3,6 | 3,5 | 2,9 | 2,8 | 2,8 |
| – Mars 2019 | 4,2 | 2,8 | 3,0 | 2,7 | 2,8 | 2,8 |
| Salaires et traitements | 5,2 | 5,4 | 4,5 | 3,6 | 3,1 | 2,9 |
| – Mars 2019 | 5,0 | 3,2 | 3,1 | 3,0 | 3,0 | 2,9 |
| Revenu des ménages | 4,8 | 5,5 | 4,4 | 3,6 | 3,3 | 3,1 |
| – Mars 2019 | 4,4 | 3,4 | 3,4 | 3,2 | 3,1 | 3,1 |
| Excédent d'exploitation net des sociétés | -0,1 | 0,9 | 3,0 | 3,2 | 3,3 | 3,4 |
| – Mars 2019 | 3,2 | 4,7 | 4,3 | 3,5 | 3,5 | 3,5 |
| Indice des prix à la consommation | 1,7 | 2,2 | 2,2 | 2,0 | 2,0 | 2,0 |
| – Mars 2019 | 1,7 | 1,4 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 |

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

❑ L'activité économique au Québec est influencée par la situation de ses principaux partenaires commerciaux

En 2018, plus de 47 % du PIB nominal québécois reposait sur les exportations de biens et services à travers le monde.

Le Canada était le destinataire d'environ 30 % du total des exportations de marchandises du Québec, alors que le reste du monde représentait près de 70 %. À eux seuls, les États-Unis recevaient près de 50 % des exportations de marchandises du Québec.

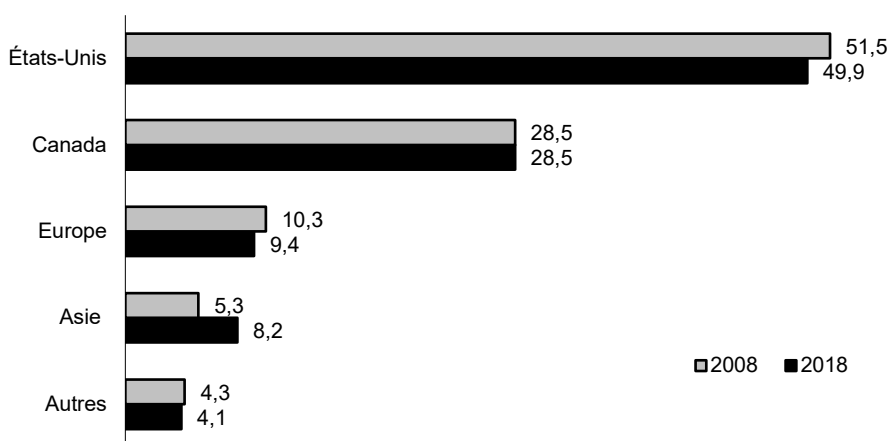
Par conséquent, l'évolution des exportations et de l'activité économique au Québec est largement influencée par la situation de ses principaux partenaires commerciaux, soit le Canada et les États-Unis.

— Au Canada, après une augmentation de 1,9 % en 2018, la progression du PIB réel devrait se situer à 1,6 % en 2019 et en 2020.

— Aux États-Unis, après avoir atteint 2,9 % en 2018, la hausse du PIB réel devrait s'établir à 2,4 % en 2019 et à 1,8 % en 2020.

GRAPHIQUE C.16

Poids des exportations de marchandises du Québec, par destination (en pourcentage du total des exportations de marchandises, en termes nominaux)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1 La situation économique au Canada

☐ Une modération de la croissance du PIB réel en 2019

Après un début d'année plus lent, l'économie canadienne a rebondi au deuxième trimestre de 2019. Malgré ce regain, l'économie canadienne ne devrait progresser que de 1,6 % en 2019 et en 2020, après une hausse de 1,9 % en 2018.

- Une décélération de la croissance économique est attendue dans la plupart des provinces, notamment en Ontario, qui a enregistré une hausse du PIB réel de 1,9 % pour les deux premiers trimestres de 2019 par rapport à la même période en 2018, après une hausse de 2,3 % en 2018.
- La situation demeure tendue dans les provinces productrices de pétrole. Les prix mondiaux du pétrole ont diminué au cours des derniers mois en raison notamment du ralentissement de la demande.

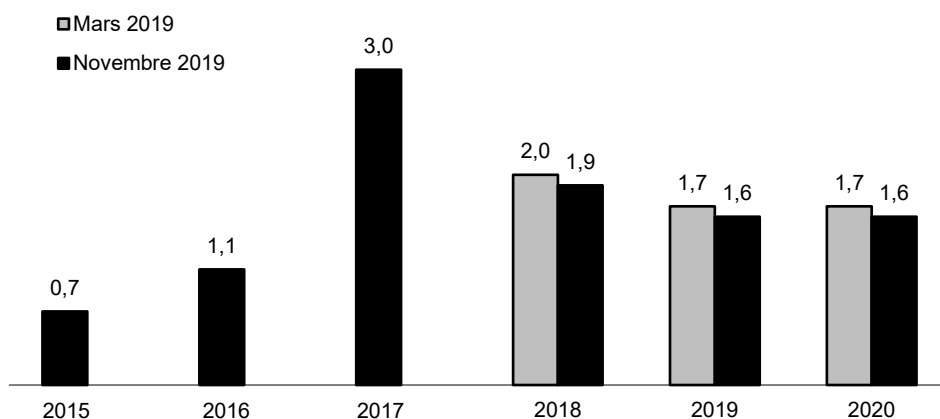
Les ménages continueront d'appuyer la croissance économique canadienne.

- En effet, la forte création d'emplois et la baisse du taux de chômage se traduisent par une augmentation des salaires et traitements, ce qui contribue à soutenir la consommation.
- De plus, après une période difficile de 18 mois, le marché immobilier reprend de la vigueur depuis le printemps 2019. En effet, les taux d'intérêt se sont stabilisés, la progression de la population demeure soutenue et le marché du travail est robuste.

GRAPHIQUE C.17

Croissance économique au Canada

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les investissements des entreprises plombent la croissance économique en 2019

Après s'être établie à 1,9 % en 2018, la progression du PIB réel atteindra 1,6 % en 2019 et en 2020. Elle sera soutenue principalement par les dépenses de consommation des ménages, alors que les entreprises réduiront leurs investissements en 2019.

Les dépenses des ménages appuieront l'activité économique au cours des prochaines années. En effet, la création d'emplois soutient la progression des salaires, ce qui permet aux ménages d'accroître leurs dépenses de consommation.

Par ailleurs, après une période difficile, le marché du logement a repris le sentier de la croissance depuis le printemps 2019. Malgré ce regain, l'investissement résidentiel freinera la croissance économique en 2019.

L'investissement non résidentiel des entreprises devrait diminuer en 2019, avant de reprendre en 2020. Cette diminution attendue en 2019 est en partie attribuable à la baisse des investissements dans le secteur de l'énergie.

— Par ailleurs, en Ontario, les investissements non résidentiels des entreprises affichent un recul de 2,4 % au cumulatif des deux premiers trimestres de 2019, malgré les mesures fiscales incitatives à l'investissement.

La décélération de l'activité économique mondiale devrait ralentir la progression des exportations canadiennes.

TABLEAU C.6

PIB réel et ses principales composantes au Canada (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Contribution de la demande intérieure | 2,0 | 1,1 | 1,6 |
| – Consommation des ménages | 2,1 | 1,8 | 1,9 |
| – Investissements résidentiels | -1,5 | -1,2 | 0,5 |
| – Investissements non résidentiels des entreprises | 2,2 | -1,7 | 3,0 |
| – Dépenses et investissements des gouvernements | 3,0 | 1,5 | 0,7 |
| Contribution du secteur extérieur | 0,1 | 0,6 | 0,2 |
| – Exportations | 3,2 | 2,6 | 2,2 |
| – Importations | 2,9 | 0,8 | 1,7 |
| Contribution des stocks | -0,3 | -0,1 | -0,2 |
| PIB RÉEL | 1,9 | 1,6 | 1,6 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le secteur résidentiel canadien montre des signes de reprise

Le secteur résidentiel canadien s'est affaibli au cours de la dernière année. Notamment, les mises en chantier et les transactions sur le marché de la revente ont fortement diminué entre le début de l'année 2018 et le printemps 2019.

— Le resserrement de l'accès à la propriété, attribuable notamment à des règles hypothécaires plus strictes et aux prix élevés des habitations, a réduit la capacité financière des ménages d'acquérir une résidence à l'échelle canadienne.

Or, depuis le printemps 2019, le marché de l'habitation montre des signes de reprise alors que les mises en chantier et les ventes d'habitations ont repris le chemin de la croissance.

— En effet, les acheteurs se sont adaptés aux mesures visant à calmer les plus grands marchés résidentiels du Canada, notamment à Toronto et à Vancouver.

— De plus, la Banque du Canada a fait une pause dans la remontée des taux d'intérêt. Par ailleurs, la demande reste élevée en raison de la vitalité du marché du travail.

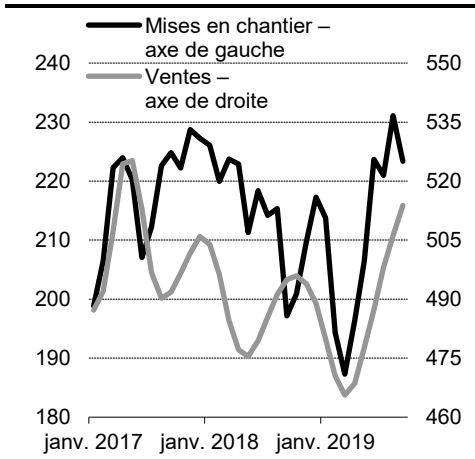
Malgré ce regain, l'investissement résidentiel devrait reculer de 1,2 % en 2019, avant de remonter de 0,5 % en 2020.

— Entre autres, le nombre de mises en chantier devrait diminuer de 0,9 % en 2019, à 211 000 unités, et de 5,8 % en 2020, à 198 700 unités. Malgré cette baisse, le nombre de nouvelles unités construites demeurera relativement élevé, dépassant le seuil des 200 000 unités en 2019 pour une troisième année d'affilée.

GRAPHIQUE C.18

Mises en chantier et ventes d'habitations au Canada

(en milliers d'unités, moyennes mobiles trois mois)

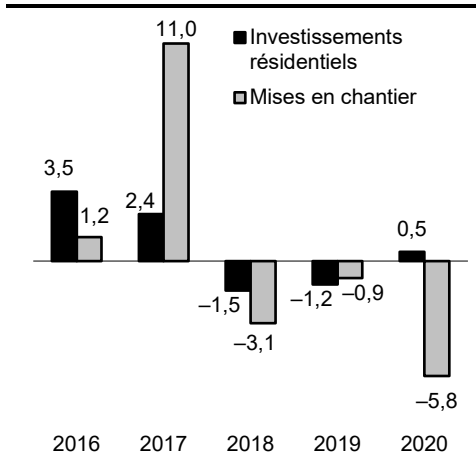


Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Haver Analytics et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.19

Investissements résidentiels et mises en chantier au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Les risques sur les marchés résidentiels canadiens demeurent modérés

Depuis quelques mois, le marché du logement au Canada n'est plus aussi vulnérable, en raison notamment des règles hypothécaires plus strictes.

- Des vulnérabilités demeurent toutefois présentes dans certains marchés, notamment à Toronto et à Vancouver.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui, chaque trimestre, évalue les risques sur les marchés résidentiels, a établi à modéré le degré de vulnérabilité de l'ensemble du marché canadien de l'habitation pour le troisième trimestre de 2019.

- À Vancouver, après être demeuré élevé durant douze trimestres, le degré de vulnérabilité est passé à modéré.
- À Toronto, le degré de vulnérabilité est élevé et le marché présente des signes de surchauffe, d'accélération des prix et de surévaluation.
- À l'opposé, Montréal présente, pour le dixième trimestre d'affilée, un degré faible de vulnérabilité globale, malgré la détection de signes de surchauffe en raison d'un resserrement de l'écart entre l'offre (les nouvelles inscriptions) et la demande (les ventes d'habitations). Selon la SCHL, les prix des habitations dans cette région métropolitaine de recensement (RMR) sont restés conformes aux facteurs économiques et démographiques.
- Par ailleurs, la RMR de Québec présente un degré faible de vulnérabilité. Selon la SCHL, aucun signe de surévaluation n'a été détecté à Québec, les prix des habitations demeurent cohérents avec les facteurs économiques et démographiques fondamentaux.

Évaluation des risques dans différentes RMR canadiennes au troisième trimestre de 2019

| | Vancouver | Toronto | Montréal | Québec | Canada |
|---------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Surchauffe | Faible | Modéré | Modéré | Faible | Faible |
| Accélération des prix | Faible | Modéré | Faible | Faible | Faible |
| Surévaluation | Modéré | Modéré | Faible | Faible | Modéré |
| Construction excessive | Faible | Faible | Faible | Faible | Faible |
| Évaluation globale | Modéré | Élevé | Faible | Faible | Modéré |

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

❑ Les tensions commerciales nuisent aux investissements

Les investissements non résidentiels des entreprises devraient se replier de 1,7 % en 2019 avant de reprendre le sentier de la croissance en 2020, avec une hausse de 3,0 %.

- Le ralentissement économique mondial et l'imposition par la Chine de restrictions commerciales réduisent les attentes des entreprises à l'égard de la demande étrangère. Ainsi, les entreprises feront preuve de prudence quant à leurs décisions d'investissement.
- Par ailleurs, les mesures d'amortissement accéléré annoncées à l'automne dernier ainsi que de faibles coûts d'emprunt soutiendront l'investissement des entreprises au cours des prochaines années.

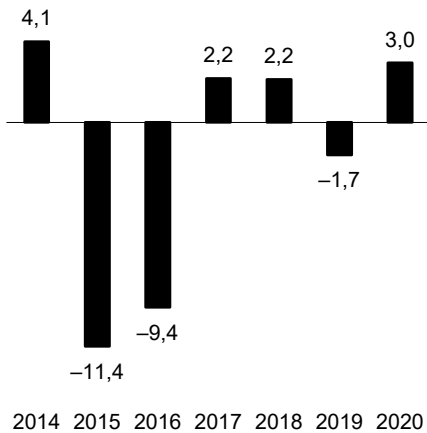
Toutefois, l'effet de ces mesures ne suffira pas à compenser le recul des investissements dans le secteur énergétique en 2019.

- En effet, malgré l'allègement de la limite de production de pétrole, les mesures de restriction de la production imposées par le gouvernement albertain continuent de limiter les investissements des entreprises.

GRAPHIQUE C.20

Investissements non résidentiels des entreprises au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

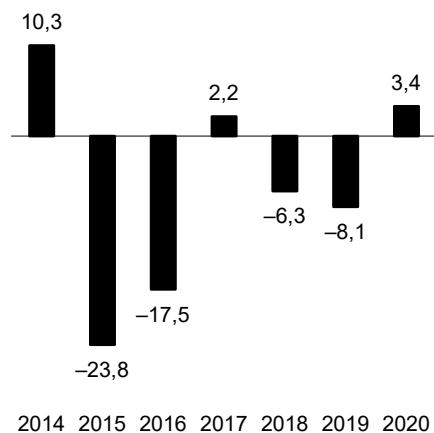


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.21

Investissements non résidentiels des entreprises dans le secteur de l'énergie au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

❑ Les tensions commerciales pèsent sur les perspectives économiques américaines

Après s'être élevée à 2,9 % en 2018, la croissance du PIB réel aux États-Unis devrait se modérer à 2,4 % en 2019 et à 1,8 % en 2020.

— Il s'agit d'une prévision inchangée par rapport à celle du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*.

La croissance du PIB réel continuera de bénéficier de la hausse des dépenses de consommation des ménages, lesquelles seront soutenues par la bonne tenue du marché du travail.

De plus, le Congrès américain a relevé le plafond des dépenses jusqu'en 2021. Ainsi, la croissance des dépenses publiques au cours des deux prochaines années soutiendra l'économie.

Cependant, la croissance économique aux États-Unis est ralentie, notamment par les tensions commerciales avec la Chine.

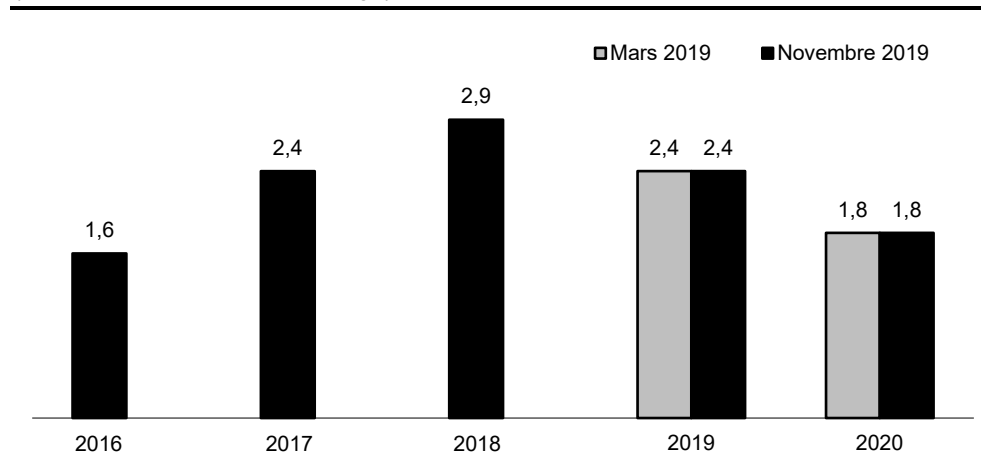
— En effet, le gouvernement américain a annoncé depuis avril plusieurs hausses de tarifs douaniers sur les importations de biens en provenance de la Chine, tandis que le gouvernement chinois a annoncé des mesures de représailles.

— L'escalade du conflit commercial a eu des répercussions sur la confiance des entreprises et sur la production manufacturière aux États-Unis, en plus d'avoir accentué la volatilité sur les marchés financiers.

GRAPHIQUE C.22

Croissance économique aux États-Unis

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Le contexte d'incertitude limite les investissements des entreprises et le commerce

Un ralentissement de la croissance des investissements des entreprises a été observé au premier semestre de 2019 et devrait se poursuivre. Les tensions commerciales sino-américaines ont entraîné une forte hausse de l'incertitude.

— La confiance des entreprises de même que les intentions d'investissements ont diminué au cours des derniers mois. En effet, les entreprises ont été hésitantes à investir dans le contexte actuel.

Ainsi, après avoir progressé de 6,4 % en 2018, les investissements non résidentiels des entreprises devraient se modérer et croître de 3,2 % en 2019 et de 2,3 % en 2020.

L'escalade des tensions commerciales pèsera également sur les exportations et les importations, alors que la hausse des tarifs douaniers entraînera un important ralentissement du volume des échanges commerciaux en 2019.

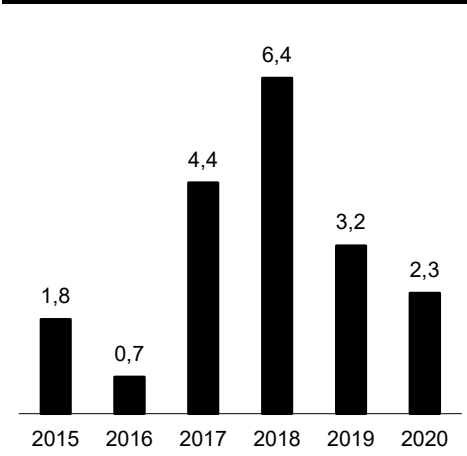
— Presque toutes les importations américaines de biens chinois seront touchées par des droits de douane à partir du 15 décembre 2019 si la dernière tranche de tarifs prévue est mise en place. Toutefois, des négociations à cet effet sont toujours en cours.

Par conséquent, la croissance des exportations devrait ralentir à 0,3 % en 2019, pour ensuite s'établir à 2,7 % en 2020, après une hausse de 3,0 % en 2018. Pour leur part, les importations devraient croître de 2,0 % en 2019 et de 3,3 % en 2020, à la suite d'une progression de 4,4 % en 2018.

GRAPHIQUE C.23

Investissements des entreprises aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

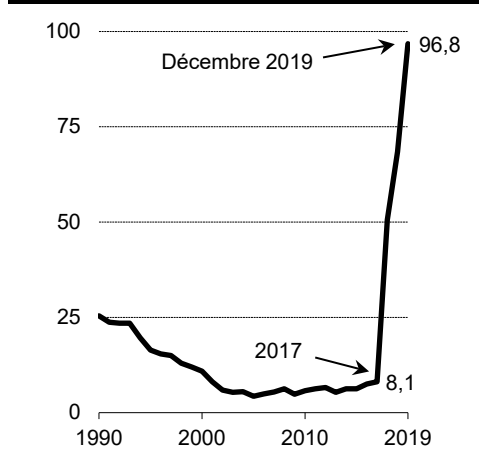


Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.24

Part des importations américaines de biens chinois touchées par des tarifs douaniers

(en pourcentage des importations totales)



Source : Peterson Institute for International Economics.

Le secteur manufacturier américain touché par les tensions commerciales

Le conflit commercial a freiné l'expansion du secteur manufacturier

Les répercussions négatives du conflit commercial entre les États-Unis et la Chine se sont principalement fait sentir dans le secteur manufacturier américain. Un ralentissement du secteur manufacturier est également observé dans la majorité des économies avancées.

Pour la première fois en trois ans, l'indice des directeurs d'achat ISM (Institute for Supply Management) du secteur manufacturier américain est passé sous la barre des 50 points en août dernier, ce qui signale une contraction de la production manufacturière.

- Les entreprises sondées citent notamment l'incertitude concernant la politique commerciale, ainsi que la hausse des coûts liés aux tarifs douaniers comme les principaux facteurs limitant la production manufacturière.

De plus, un net ralentissement de la création d'emplois dans le secteur de la fabrication est observé, alors que seulement 41 000 emplois ont été créés depuis le début de l'année 2019, comparativement à 188 000 durant la même période en 2018.

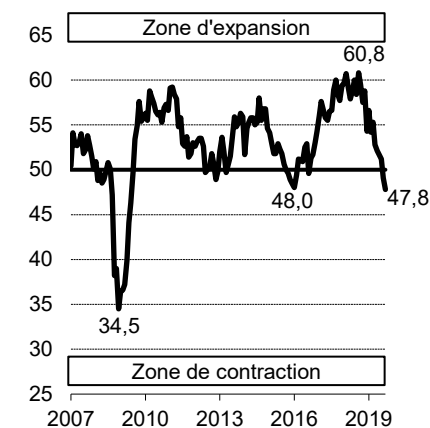
Des perturbations aux chaînes d'approvisionnement

La hausse des tarifs douaniers sur les importations de biens chinois a également entraîné un déplacement des sources d'approvisionnement des entreprises aux États-Unis. En effet, la valeur des importations américaines de biens chinois a chuté depuis l'entrée en vigueur des premiers tarifs douaniers.

- Cette baisse a été contrebalancée par une forte hausse de la valeur des importations de biens en provenance d'économies en périphérie de la Chine, principalement celles du Vietnam et de Taïwan, qui ont vu leurs exportations vers les États-Unis bondir en 2019.

Indice des directeurs d'achat du secteur manufacturier américain

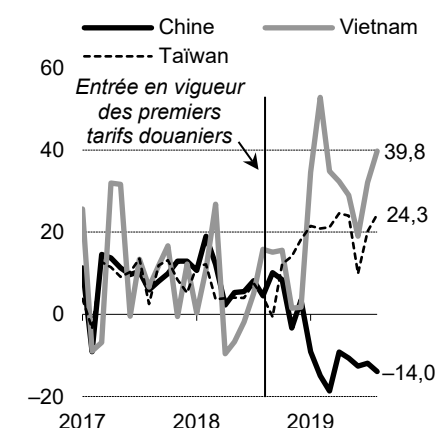
(indice de diffusion)



Source : Datastream.

Importations américaines de biens

(variation annuelle en pourcentage, en termes nominaux)



Source : United States Census Bureau.

❑ Les dépenses des ménages et des gouvernements continueront de soutenir l'économie américaine

Les dépenses de consommation des ménages devraient continuer d'être un important moteur de la croissance économique aux États-Unis. Elles devraient croître de 2,6 % en 2019 et de 2,2 % en 2020, après avoir progressé de 3,0 % en 2018.

- Les consommateurs américains profitent notamment de la bonne tenue du marché du travail, alors que la création d'emplois demeure robuste et que le taux de chômage, à 3,5 % en septembre 2019, se maintient près d'un creux historique.
- Ils bénéficient également d'une situation financière favorable. En effet, les revenus progressent à un bon rythme et l'épargne se situe à des niveaux élevés.

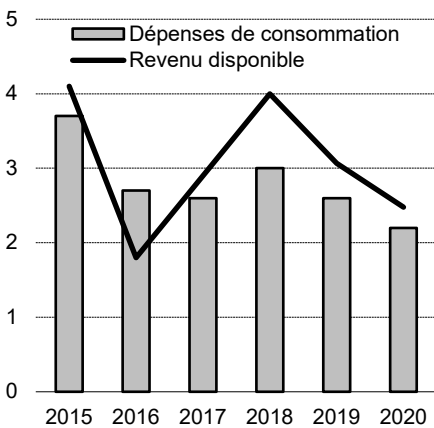
Par ailleurs, les dépenses publiques devraient continuer de croître, alors que le Congrès américain a relevé en août le plafond des dépenses du gouvernement.

- Ce relèvement du plafond se traduira par une hausse de près de 50 milliards de dollars américains des dépenses du gouvernement fédéral en 2020.
- Selon le Congressional Budget Office, ces mesures entraîneront une hausse du déficit budgétaire, qui devrait atteindre 1 000 milliards de dollars américains en 2020, soit 4,6 % du PIB.

Ainsi, les dépenses de l'ensemble des ordres de gouvernement devraient contribuer à la croissance du PIB réel. Elles devraient enregistrer une hausse de 1,9 % en 2019 et de 1,8 % en 2020, après avoir crû de 1,7 % en 2018.

GRAPHIQUE C.25

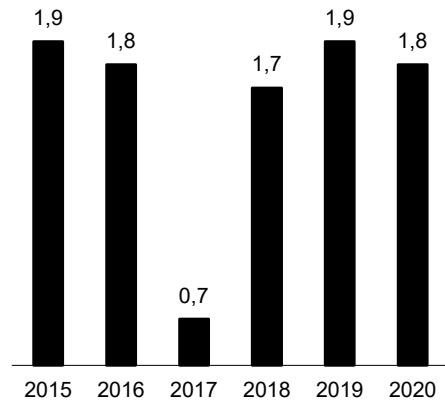
Dépenses de consommation et revenu disponible aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.26

Dépenses de l'ensemble des gouvernements aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

La croissance économique mondiale devrait s'établir à 3,1 % en 2019 et à 3,2 % en 2020, après avoir atteint 3,6 % en 2018. Il s'agit d'une révision à la baisse de 0,4 point de pourcentage pour 2019 et de 0,2 point de pourcentage pour 2020 par rapport à celle du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*.

L'activité économique mondiale a ralenti au premier semestre de 2019, sous l'effet des tensions commerciales et géopolitiques accrues dans plusieurs régions ainsi que des négociations difficiles concernant le Brexit.

— Dans ce contexte, un certain pessimisme s'est installé. La demande intérieure s'est affaiblie dans de nombreuses économies. De plus, le commerce mondial de biens a stagné et la production industrielle à l'échelle mondiale a ralenti.

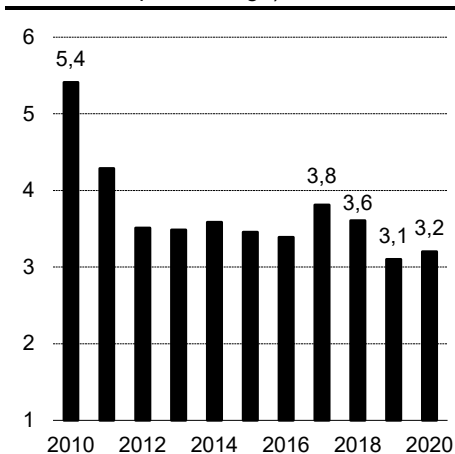
L'économie mondiale devrait poursuivre sa progression en 2019 et en 2020, mais à un rythme plus modéré par rapport à 2018.

— Elle devrait bénéficier de l'assouplissement des conditions financières, de la bonne tenue du marché du travail et du secteur des services ainsi que de mesures gouvernementales favorables.

Toutefois, les tensions commerciales constituent un risque majeur pour la croissance économique mondiale.

GRAPHIQUE C.27

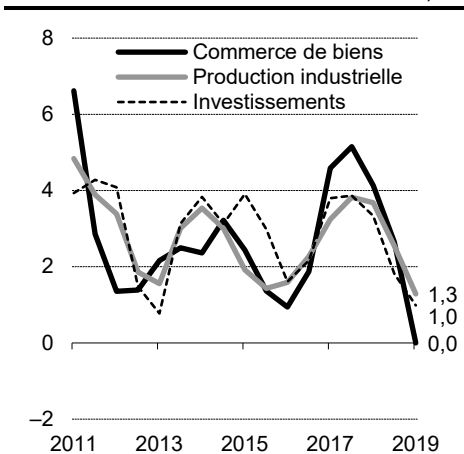
Croissance économique mondiale
(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.28

Indicateurs économiques mondiaux
(variation annuelle en pourcentage, données semestrielles, en termes réels)



Sources : Datastream, Bureau central du plan des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU C.7

Perspectives de croissance économique mondiale
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

| | Poids ⁽¹⁾ | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|----------------------|------------|------------|------------|
| Monde⁽²⁾ | 100,0 | 3,6 | 3,1 | 3,2 |
| – Mars 2019 | | 3,6 | 3,5 | 3,4 |
| Économies avancées⁽²⁾ | 41,8 | 2,3 | 1,8 | 1,5 |
| – Mars 2019 | | 2,2 | 1,9 | 1,6 |
| Québec | 0,3 | 2,5 | 2,4 | 1,8 |
| – Mars 2019 | | 2,3 | 1,8 | 1,5 |
| Canada | 1,4 | 1,9 | 1,6 | 1,6 |
| – Mars 2019 | | 1,8 | 1,7 | 1,7 |
| États-Unis | 15,5 | 2,9 | 2,4 | 1,8 |
| – Mars 2019 | | 2,9 | 2,4 | 1,8 |
| Zone euro | 11,7 | 1,9 | 1,1 | 1,0 |
| – Mars 2019 | | 1,8 | 1,4 | 1,4 |
| Royaume-Uni | 2,4 | 1,4 | 1,1 | 1,1 |
| – Mars 2019 | | 1,4 | 1,2 | 1,6 |
| Japon | 4,4 | 0,8 | 0,9 | 0,5 |
| – Mars 2019 | | 0,7 | 0,8 | 0,6 |
| Économies émergentes et en développement⁽²⁾ | 58,2 | 4,5 | 4,1 | 4,4 |
| – Mars 2019 | | 4,6 | 4,6 | 4,6 |
| Chine | 17,6 | 6,6 | 6,1 | 5,8 |
| – Mars 2019 | | 6,6 | 6,2 | 5,9 |
| Inde ⁽³⁾ | 7,3 | 6,8 | 6,2 | 6,6 |
| – Mars 2019 | | 7,1 | 7,3 | 7,3 |

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2016.

(2) Il s'agit de données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Le PIB est calculé pour l'année fiscale (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

❑ Un ralentissement économique en zone euro

La zone euro, qui représente près de 12 % de l'économie mondiale, a vu sa croissance ralentir au deuxième trimestre de 2019.

— L'environnement extérieur défavorable a pesé sur la croissance. Ainsi, les exportations de biens ont diminué, résultat entre autres des tensions commerciales accrues et des incertitudes concernant le Brexit.

Le ralentissement économique de l'Allemagne, la première économie de la zone euro, a contribué à cette modération de la croissance.

— Le PIB réel allemand a baissé de 0,3 % en variation trimestrielle à taux annualisé au deuxième trimestre de 2019, freiné par la demande extérieure.

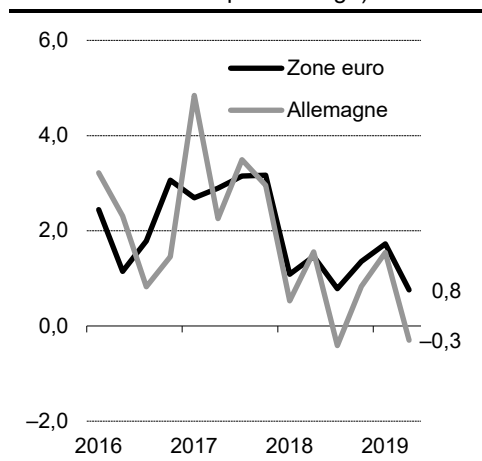
— Des craintes de récession sont apparues, en raison notamment des difficultés du secteur automobile, dont la production s'est affaiblie depuis l'entrée en vigueur des normes environnementales européennes en septembre 2018.

L'indice des directeurs d'achat du secteur manufacturier, qui se situe en dessous de 50 points depuis plusieurs mois tant en Allemagne qu'en zone euro, signale une contraction de l'activité du secteur manufacturier. Cette baisse se répercute sur l'indice global, qui se situe en zone de contraction en Allemagne et qui reste tout juste en expansion dans la zone euro.

Dans l'ensemble, la croissance du PIB réel en zone euro devrait passer de 1,9 % en 2018 à 1,1 % en 2019 et à 1,0 % en 2020.

GRAPHIQUE C.29

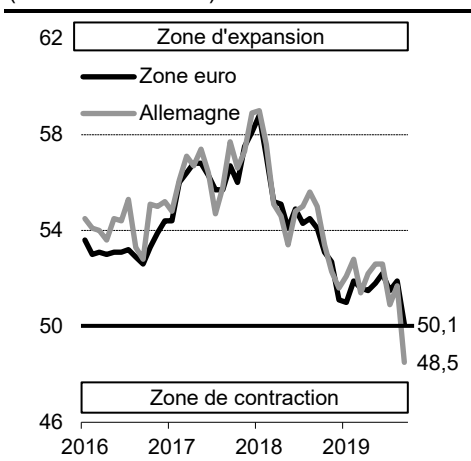
Croissance économique
(PIB réel, variation trimestrielle
à taux annualisé en pourcentage)



Source : Eurostat.

GRAPHIQUE C.30

Indice global des directeurs d'achat
(indice de diffusion)



Source : Bloomberg.

❑ Un ralentissement des économies émergentes

La croissance des économies émergentes devrait ralentir, passant de 4,5 % en 2018 à 4,1 % en 2019, avant de se redresser à 4,4 % en 2020. L'environnement international défavorable et les difficultés internes propres à certaines économies ont affaibli la croissance des économies émergentes. Par ailleurs, les mesures gouvernementales et l'amélioration des conditions financières devraient contribuer à soutenir la croissance.

En particulier, l'expansion économique en Chine connaît une modération. Au troisième trimestre de 2019, la croissance du PIB réel a ralenti à 6,0 % en variation annuelle, malgré les mesures budgétaires et monétaires mises en place pour soutenir l'économie. Il s'agit de la plus faible croissance depuis le début de la publication des données trimestrielles en 1992.

— Les tensions commerciales avec les États-Unis se sont ajoutées à la faiblesse de la demande intérieure et freinent le commerce et l'investissement.

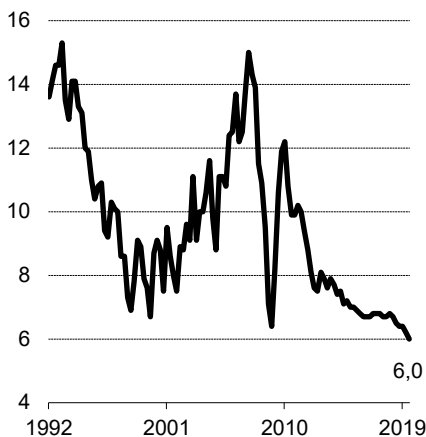
Le ralentissement devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Après avoir atteint 6,6 % en 2018, la croissance devrait s'établir à 6,1 % en 2019 et à 5,8 % en 2020.

— Elle sera freinée notamment par la hausse des droits de douane américains, qui sont passés de 3,1 % au début de 2018 à 21 % en septembre 2019, et qui pourraient atteindre près de 24 % en décembre 2019 en l'absence d'un accord.

GRAPHIQUE C.31

Croissance économique en Chine

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

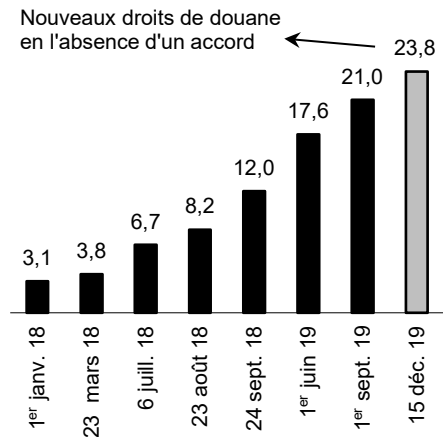


Source : Datastream.

GRAPHIQUE C.32

Droits de douane des États-Unis sur les produits chinois

(taux moyen pondéré en pourcentage)



Source : Peterson Institute for International Economics.

□ Des mesures gouvernementales expansionnistes

Selon le Fonds monétaire international (FMI), la politique budgétaire est expansionniste dans les principales économies. L'ampleur des mesures budgétaires favorables à la croissance en 2018 a été estimée à 1,1 point de pourcentage aux États-Unis et à 0,8 point de pourcentage en Chine.

En 2019, plusieurs gouvernements ont annoncé des mesures fiscales favorables à la consommation et à l'investissement en vue de soutenir la croissance économique.

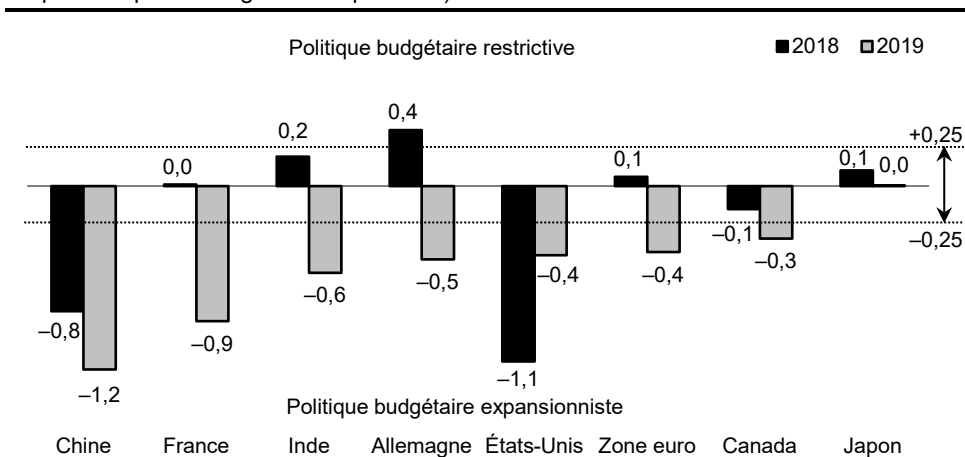
- L'Allemagne a augmenté ses dépenses publiques dans les infrastructures de transport, la garde d'enfants et l'éducation. Elle a aussi adopté un plan pour le climat de 54 milliards d'euros d'ici 2023.
- Le Japon a notamment augmenté ses investissements en infrastructures et ses dépenses sociales afin de limiter les impacts de la hausse de la taxe à la consommation, qui est passée de 8 % à 10 % le 1^{er} octobre 2019.
- La Chine a introduit des baisses de taxes et augmenté le financement pour les dépenses d'infrastructures des collectivités locales.
- L'Inde a notamment libéralisé le marché des capitaux et réduit le taux d'imposition des entreprises de 30 % à 22 %.

Ces mesures viennent renforcer les effets de l'assouplissement des politiques monétaires dans un grand nombre de pays avancés et émergents. Le FMI encourage les économies qui ont une marge de manœuvre suffisante à coordonner davantage les mesures fiscales, commerciales et monétaires afin de rehausser la croissance.

GRAPHIQUE C.33

Ampleur des mesures budgétaires

(variation du solde budgétaire structurel, excluant les paiements d'intérêts, en point de pourcentage du PIB potentiel)



Note : La politique budgétaire est dite neutre si l'indicateur se situe entre $-0,25$ et $+0,25$ point de pourcentage du PIB.

Elle est dite expansionniste (restrictive) si l'indicateur est inférieur à $-0,25$ (supérieur à $+0,25$).

Sources : Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

4. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

□ Une hausse de la demande pour les valeurs refuges

Au cours des derniers mois, les marchés financiers mondiaux ont été influencés par la poursuite du ralentissement de l'économie mondiale ainsi que par l'accroissement des tensions commerciales. Ces développements ont entraîné une hausse de l'aversion au risque et une volatilité accrue sur les marchés financiers.

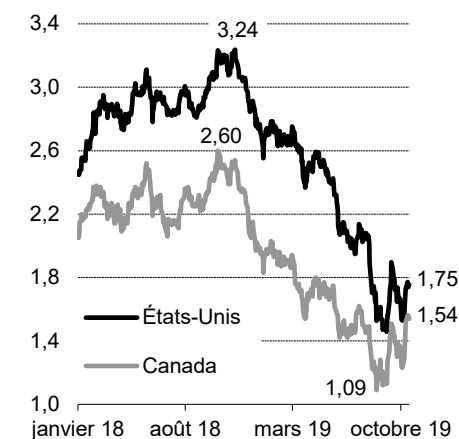
- Les taux obligataires ont notamment chuté dans les principales économies avancées, tandis que le prix de l'or a augmenté de manière importante, sous l'effet d'une forte demande pour les valeurs refuges.
- Le dollar américain a également profité de cette conjoncture, alors qu'il s'est apprécié par rapport aux principales devises.
- De plus, les prix de certains actifs jugés plus risqués, tels que le pétrole et les métaux industriels, ont connu des baisses en raison notamment des incertitudes concernant la demande mondiale.

Dans ce contexte, plusieurs banques centrales, telles que la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne, ont décidé d'assouplir leur politique monétaire afin de soutenir la croissance et d'atténuer les risques pesant sur les perspectives économiques.

- De son côté, la Banque du Canada a maintenu le statu quo jusqu'à maintenant, ce qui a entraîné une réduction de l'écart entre les taux directeurs américain et canadien.

GRAPHIQUE C.34

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans (en pourcentage)



Note : La dernière donnée est celle du 18 octobre 2019.
Sources : Statistique Canada et Bloomberg.

GRAPHIQUE C.35

Évolution du prix de l'or

(en dollars américains l'once)



Note : La dernière donnée est celle du 18 octobre 2019.
Source : Bloomberg.

❑ La Réserve fédérale américaine a assoupli sa politique monétaire en 2019

Après avoir haussé son taux directeur à quatre reprises en 2018, la Réserve fédérale américaine a opéré un changement de cap important en 2019, alors qu'elle a procédé à des baisses de taux d'intérêt.

— La Réserve fédérale américaine a justifié cet assouplissement par le ralentissement économique mondial, par les incertitudes concernant les politiques commerciales ainsi que par l'absence de pressions inflationnistes aux États-Unis.

Considérant les risques qui pèsent sur les perspectives de croissance américaine, le taux cible des fonds fédéraux devrait se situer dans la fourchette 1,50 %-1,75 % durant toute l'année 2020.

❑ La Banque du Canada devrait se montrer prudente et réduire son taux directeur en 2020

Au Canada, le taux cible du financement à un jour se situe à 1,75 % depuis octobre 2018. De manière générale, le contexte économique demeure favorable dans le pays, avec un marché du travail dynamique et une inflation qui se situe près de la cible de 2 %.

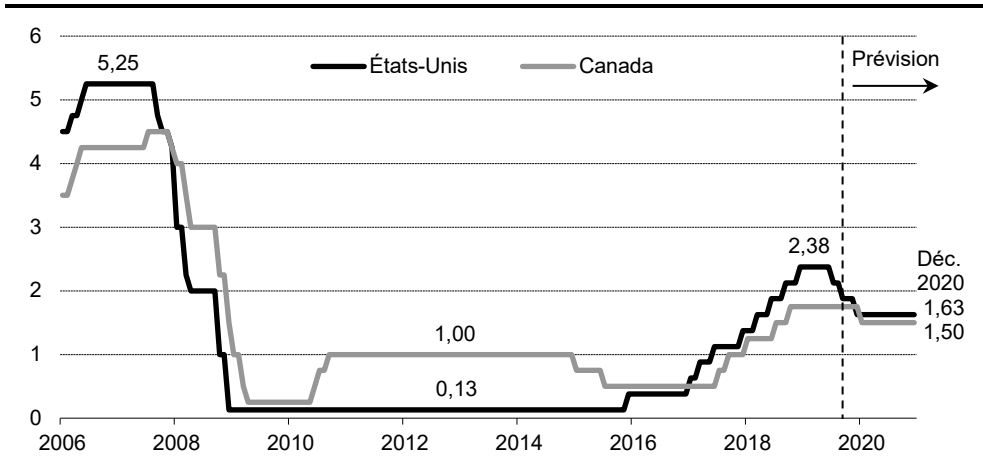
— Toutefois, l'économie canadienne est soumise à plusieurs risques, notamment aux conflits commerciaux à l'échelle mondiale et à l'incertitude qui en découle.

Dans ce contexte, la Banque du Canada devrait se montrer prudente en abaissant son taux directeur de 25 points de base en 2020, pour le ramener à 1,50 %.

GRAPHIQUE C.36

Taux directeur aux États-Unis et au Canada

(taux cible des fonds fédéraux⁽¹⁾ et taux cible du financement à un jour, en pourcentage)



(1) Il s'agit de la valeur médiane de la fourchette cible.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les taux obligataires devraient rester faibles

Les taux obligataires ont connu une diminution importante au cours des derniers mois dans les principales économies avancées.

- Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de la demande pour les valeurs refuges, telles que les obligations gouvernementales, dans un contexte d'incertitude accrue à l'échelle mondiale.
- Les attentes des marchés financiers à l'égard d'un assouplissement des politiques monétaires dans plusieurs régions du monde ont également contribué à la diminution des taux d'intérêt à long terme.

Au cours des prochains trimestres, les taux obligataires devraient demeurer faibles dans les économies avancées, en raison notamment des risques pesant sur les perspectives de croissance mondiale et des politiques monétaires très accommodantes.

❑ Le dollar canadien devrait demeurer près des valeurs actuelles

Au cours des derniers mois, le dollar canadien a bénéficié d'écarts de taux d'intérêt plus favorables entre les États-Unis et le Canada, alors que les marchés financiers s'attendaient à plus de baisses du taux directeur du côté américain.

- Cependant, l'accroissement de l'aversion au risque découlant des tensions commerciales a soutenu le dollar américain au détriment des autres devises.

Le dollar canadien devrait demeurer proche des niveaux actuels au cours des prochains trimestres. Une légère hausse prévue des prix du pétrole pourrait néanmoins soutenir la devise canadienne.

- Ainsi, après s'être établi en moyenne à 76,9 cents américains en 2018, le dollar canadien devrait se situer en moyenne à 75,4 cents américains en 2019 et à 76,5 cents américains en 2020.

TABLEAU C.8

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux cible du financement à un jour | 1,4 (1,8) | 1,8 (1,8) | 1,5 (1,5) |
| Bons du Trésor – 3 mois | 1,4 (1,7) | 1,6 (1,5) | 1,5 (1,6) |
| Obligations – 10 ans | 2,3 (2,0) | 1,5 (1,3) | 1,6 (1,7) |
| Dollar canadien (en cents américains) | 76,9 (73,3) | 75,4 (75,8) | 76,5 (77,3) |
| Dollar américain (en dollar canadien) | 1,30 (1,36) | 1,33 (1,32) | 1,31 (1,29) |

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Une progression modérée des prix du pétrole

Les prix du pétrole ont été volatils au cours des derniers mois. Le cours du pétrole Brent a atteint 69 \$ US le baril à la mi-septembre, avant de s'établir à moins de 60 \$ US le baril en octobre, soit près de son niveau du début de l'année. Cette volatilité des cours s'explique par :

- le ralentissement de la croissance économique mondiale, qui pèse sur la demande mondiale de pétrole;
- les craintes concernant un surplus d'offres sur le marché pétrolier;
- l'aggravation des tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

Les prix mondiaux devraient croître à un rythme modéré au cours des prochains trimestres, alors que le marché pétrolier demeurera influencé par de nombreux facteurs divergents.

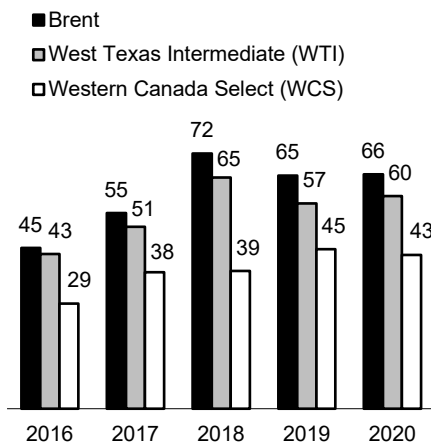
- D'une part, le ralentissement de la demande mondiale de pétrole et l'augmentation de la production américaine devraient exercer une pression à la baisse sur les prix.
- D'autre part, les efforts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de ses partenaires afin de limiter leur production ainsi que la résurgence des tensions géopolitiques pourraient soutenir les cours pétroliers.

Malgré certaines fluctuations, les prix du pétrole resteront, en 2020, près des niveaux observés en 2019.

GRAPHIQUE C.37

Évolution des prix du pétrole Brent, WTI et WCS

(en dollars américains le baril)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.38

Production de pétrole des pays membres de l'OPEP

(en millions de barils par jour)



Source : Bloomberg.

5. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec.

Parmi ces risques figure une évolution différente de celle prévue pour l'économie mondiale. La croissance économique mondiale pourrait en effet ralentir plus fortement si plusieurs risques devaient se matérialiser. En revanche, elle pourrait s'accélérer si ces risques s'amenuisaient. Les principales sources d'incertitudes incluent :

- le risque relié aux politiques commerciales;
 - Les négociations se poursuivent entre plusieurs partenaires commerciaux en litige pour trouver un accord commercial favorable pour chacun.
 - Une escalade des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis pourrait, par exemple, freiner davantage le commerce, l'investissement et l'activité économique à l'échelle mondiale. En revanche, une entente commerciale pourrait stimuler l'économie mondiale.
- des tensions en Europe, qui sont alimentées notamment par les négociations difficiles de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne;
- des tensions géopolitiques accrues, qui entraîneraient une hausse des prix des matières premières, notamment du pétrole;
- des politiques gouvernementales en soutien à la croissance économique moins ambitieuses qu'annoncé dans les grandes économies;
- une marge de manœuvre limitée des banques centrales pour stimuler l'économie dans un contexte de taux d'intérêt déjà très faibles.

De son côté, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement de la population. Ce changement démographique exerce des pressions sur le marché du travail. Dans le contexte où le taux de chômage atteint des creux historiques, la rareté de main-d'œuvre pourrait limiter la croissance économique du Québec.

Au Canada, le secteur immobilier est sous pression dans certaines régions, ce qui pourrait limiter son apport à la croissance au cours des prochaines années.

☐ Analyse de sensibilité aux variables économiques

Les prévisions économiques incorporent certains éléments d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux qui sont prévus.

■ Sensibilité du PIB du Québec aux variables externes

L'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale. Ainsi, les variables économiques québécoises sont influencées par plusieurs facteurs externes.

— Les plus importants sont liés à l'activité économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et les provinces canadiennes.

■ Impacts des variables externes sur l'économie du Québec

Les résultats d'une analyse effectuée à l'aide d'un modèle à vecteur autorégressif² structurel à partir des données historiques montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,45 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se fait sentir avec un délai de deux trimestres.

Par ailleurs, selon ce modèle, une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,42 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se produit après un délai d'un trimestre.

En effet, l'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable à la sienne. En 2015, les exportations vers l'Ontario représentaient plus de 58 % des exportations interprovinciales du Québec. Par ailleurs, les effets mesurés pour l'Ontario et les États-Unis ne sont pas additifs.

TABLEAU C.9

Effets des chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

| Chocs externes de 1 % | Maturité⁽¹⁾ (trimestres) | Impact sur le PIB réel du Québec (en point de pourcentage) |
|------------------------------|--|---|
| PIB réel américain | 2 | 0,45 |
| PIB réel ontarien | 1 | 0,42 |

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant que l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite, soit enregistré.

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Markit, Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

² Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les fluctuations d'une variable économique en influencent une autre.

Section D

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

| | |
|--|-------------|
| Sommaire | D.3 |
| 1. Les orientations budgétaires du Québec | D.5 |
| 1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire..... | D.6 |
| 1.1.1 Les résultats de 2018-2019..... | D.7 |
| 1.1.2 Les principales révisions du cadre financier de 2019-2020 à 2021-2022 | D.10 |
| 1.2 Les perspectives budgétaires | D.13 |
| 1.3 Les investissements en infrastructures publiques | D.17 |
| 2. Les prévisions de revenus et de dépenses | D.19 |
| 2.1 L'évolution des revenus | D.21 |
| 2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement..... | D.22 |
| 2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement | D.29 |
| 2.1.3 Les transferts fédéraux..... | D.30 |
| 2.2 L'évolution des dépenses..... | D.32 |
| 2.2.1 Les dépenses de portefeuilles | D.35 |
| 2.2.2 Le service de la dette | D.39 |
| ANNEXE : Tableaux complémentaires..... | D.41 |

SOMMAIRE

Le point sur la situation économique et financière du Québec est l'occasion pour le gouvernement de présenter une mise à jour de la situation financière du Québec. Cette section présente les orientations budgétaires ainsi que le cadre financier détaillé du Québec¹.

Les orientations budgétaires du Québec comprennent :

- des initiatives pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois;
- l'augmentation du potentiel économique du Québec;
- la lutte contre les changements climatiques;
- l'amélioration des services en santé et en éducation;
- le maintien de l'équilibre budgétaire;
- la réduction de la dette.

De plus, la mise à jour de novembre 2019 présente le cadre financier détaillé du gouvernement, qui fait état :

- des révisions positives depuis mars 2019 découlant de la bonne situation économique et budgétaire;
- d'un niveau de dépenses en 2019-2020 qui demeure équivalent à celui prévu au budget de mars dernier. Les initiatives annoncées sont compensées par des économies au service de la dette;
- des investissements additionnels de 2,6 milliards de dollars d'ici 2022, notamment pour remettre de l'argent aux Québécois;
- d'un excédent budgétaire de 1,4 milliard de dollars en 2019-2020 pour faire face à un ralentissement possible de l'économie, pour lutter contre les changements climatiques et pour réduire davantage la dette.
 - Pour 2018-2019, l'excédent constaté s'élève à 4,8 milliards de dollars.

¹ Les principales révisions et variations du cadre financier sont expliquées dans le chapitre 1 et le détail est présenté dans le chapitre 2 de cette section.

1. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU QUÉBEC

□ Cadre financier sommaire pour 2019-2020

En 2019-2020, les revenus du gouvernement du Québec s'établissent à 117,4 milliards de dollars. Ils permettent de financer :

- les dépenses dans les divers champs d'activité de l'État, qui s'établissent à 105,5 milliards de dollars;
- le service de la dette, qui s'élève à 7,7 milliards de dollars;
- les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, qui atteignent 2,7 milliards de dollars.

Un excédent budgétaire de 1,4 milliard de dollars est prévu en 2019-2020.

TABLEAU D.1

Budget du Québec – Novembre 2019

(en millions de dollars)

| | 2019-2020 |
|---|----------------------|
| Revenus consolidés | |
| Revenus autonomes | 91 938 |
| <i>Variation en %</i> | 0,3 ⁽¹⁾ |
| Transferts fédéraux | 25 436 |
| <i>Variation en %</i> | 10,0 ⁽²⁾ |
| Total des revenus consolidés | 117 374 |
| <i>Variation en %</i> | 2,3 |
| Dépenses consolidées | |
| Dépenses de portefeuilles | -105 462 |
| <i>Variation en %</i> | 7,9 ⁽³⁾ |
| Service de la dette | -7 741 |
| <i>Variation en %</i> | -11,2 ⁽⁴⁾ |
| Total des dépenses consolidées | -113 203 |
| <i>Variation en %</i> | 6,3 |
| Provision pour éventualités | -100 |
| SURPLUS | 4 071 |
| LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -2 671 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁵⁾ | 1 400 |

(1) La variation est de 1,7 % relativement aux revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement et de -20,0 % pour ceux provenant des entreprises du gouvernement.

(2) Cette variation est notamment attribuable à la signature d'une entente sur les demandeurs d'asile, à des revenus en lien avec les inondations printanières de 2019 et à la croissance de la péréquation.

(3) Cette variation est attribuable aux dépenses non réalisées en 2018-2019, aux gestes ponctuels posés en 2019-2020 et à la révision des dépenses, dont celles liées aux inondations printanières de 2019.

(4) Cette variation est attribuable à des taux d'intérêt moindres, aux revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) de même qu'à l'accélération du remboursement de la dette à partir du Fonds des générations.

(5) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Note : Le détail des révisions et des variations des revenus est présenté dans le chapitre 2.1 et celui des dépenses est présenté dans le chapitre 2.2 de cette section.

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

Depuis mars 2019, des révisions positives ont été constatées dans le cadre financier.

— Une partie du surplus généré par ces révisions est réinvestie dès maintenant pour remettre de l'argent aux Québécois.

Pour 2018-2019, les comptes publics font état d'un excédent budgétaire de 4,8 milliards de dollars.

Pour les années suivantes, des excédents budgétaires sont prévus, dont un excédent de 1,4 milliard de dollars pour 2019-2020 et de 100 millions de dollars pour chacune des années suivantes.

□ L'amélioration de la situation budgétaire depuis mars 2019

La croissance économique robuste depuis mars 2019 a notamment favorisé une augmentation plus importante que prévu des rentrées fiscales, ce qui a dégagé une marge de manœuvre dans le cadre financier.

Avec les révisions constatées depuis mars 2019, l'évolution de la situation économique et budgétaire du Québec se traduit par des améliorations du cadre financier de 2,3 milliards de dollars en 2019-2020 et de 1,0 milliard de dollars en 2020-2021 et en 2021-2022.

— Plusieurs facteurs non récurrents ont des répercussions sur les révisions en 2019-2020. Ces facteurs proviennent principalement des revenus autres que les revenus fiscaux, les transferts fédéraux et le service de la dette².

Ces améliorations permettent des investissements de 857 millions de dollars en 2019-2020, de 876 millions de dollars en 2020-2021 et de 872 millions de dollars en 2021-2022 pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives.

TABLEAU D.2

Révisions du cadre financier depuis mars 2019 (en millions de dollars)

| | 2018- 2019 | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019 | 2 500 | — | — | — |
| Améliorations depuis la publication du budget de mars 2019 | 2 303 | 2 257 | 976 | 972 |
| Initiatives de novembre 2019 | — | -857 | -876 | -872 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2019 | 4 803 | 1 400 | 100 | 100 |

Note : Le détail des révisions est présenté dans le chapitre 1.1.2 de cette section.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

² Le détail des révisions 2019-2020 est présenté à la page D.10.

1.1.1 Les résultats de 2018-2019

Les résultats publiés dans les *Comptes publics 2018-2019* présentent, après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, un excédent de 4,8 milliards de dollars. Cet excédent a permis de réduire la dette brute en 2018-2019.

— Il s'agit d'une révision positive de 2,3 milliards de dollars par rapport à mars 2019.

Les revenus consolidés s'élèvent à 114,7 milliards de dollars, en hausse de 5,9 % par rapport à 2017-2018.

— Les revenus ont été révisés à la hausse de 1,2 milliard de dollars depuis mars 2019 en raison principalement de la bonne tenue de l'économie qui a soutenu les rentrées fiscales.

Les dépenses consolidées totalisent 106,5 milliards de dollars, en hausse de 2,9 % par rapport à l'année précédente.

— Les dépenses ont été révisées à la baisse de 1,5 milliard de dollars depuis mars 2019 en raison principalement d'un écart entre les dépenses planifiées et celles réalisées par les organismes et les fonds spéciaux, notamment dans les projets d'infrastructures.

TABLEAU D.3

Résultats de 2018-2019 comparés à ceux prévus en mars 2019 (en millions de dollars)

| | 2018-2019 | | |
|---|--------------|--------------|--------------|
| | Mars 2019 | Révisions | Résultats |
| Revenus consolidés | 113 557 | 1 189 | 114 746 |
| <i>Variation en %</i> | | | 5,9 |
| Dépenses consolidées | -107 951 | 1 485 | -106 466 |
| <i>Variation en %</i> | | | 2,9 |
| SURPLUS | 5 606 | 2 674 | 8 280 |
| LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | | | |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -3 106 | -371 | -3 477 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ | 2 500 | 2 303 | 4 803 |

Note : Le détail des révisions des revenus consolidés est présenté à la page D.8 et celui des dépenses consolidées est présenté à la page D.9.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ Les révisions des revenus consolidés

Les revenus consolidés ont atteint 114,7 milliards de dollars en 2018-2019. Ils ont été révisés à la hausse de 1,2 milliard de dollars par rapport à ce qui était prévu en mars 2019.

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement affichent une révision positive de 1,0 milliard de dollars par rapport à la prévision de mars 2019. Ces résultats découlent de certains facteurs particuliers. Plus précisément :

- les revenus de l'impôt des particuliers sont revus à la hausse de 519 millions de dollars compte tenu de l'évolution plus favorable que prévu des salaires et traitements au début de l'année 2019;
- les revenus divers sont revus à la hausse de 381 millions de dollars en raison notamment des revenus de placement plus importants que prévu du Fonds des générations;
- les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 147 millions de dollars en raison des rentrées fiscales plus fortes que prévu, et ce, malgré la révision à la baisse de la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés (bénéfices des sociétés) au premier trimestre de 2019.

La révision à la hausse de 475 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement est notamment causée par l'effet que les températures plus froides que prévu ont engendré sur les résultats d'Hydro-Québec ainsi que par l'augmentation de la valeur des placements d'Investissement Québec.

La révision à la baisse des transferts fédéraux de 291 millions de dollars découle principalement du report de l'échéance pour la réalisation de travaux dans le cadre de projets d'infrastructures.

TABLEAU D.4

Révisions des revenus consolidés en 2018-2019 (en millions de dollars)

| | |
|--|----------------|
| MARS 2019 | 113 557 |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement | |
| Impôt des particuliers | 519 |
| Revenus divers | 381 |
| Impôts des sociétés | 147 |
| Autres | -42 |
| Sous-total | 1 005 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | 475 |
| Transferts fédéraux | -291 |
| Total des révisions | 1 189 |
| COMPTES PUBLICS 2018-2019 | 114 746 |

❑ Les révisions des dépenses consolidées

Les dépenses consolidées ont atteint 106,5 milliards de dollars en 2018-2019. Elles ont été révisées à la baisse de 1,5 milliard de dollars par rapport à ce qui était prévu en mars 2019.

L'écart résulte principalement de la baisse de :

- 494 millions de dollars des dépenses pour les projets d'infrastructures en raison essentiellement du report de l'échéance pour la réalisation de travaux³;
- 240 millions de dollars liée à l'évolution des services médicaux rendus par les médecins;
- 164 millions de dollars des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties du Fonds du développement économique;
- 114 millions de dollars du coût de l'aide financière aux études en raison principalement d'une diminution du nombre de demandes d'aide;
- 103 millions de dollars du programme d'aide financière en cas de catastrophe, en lien avec les inondations printanières de 2017 au Québec;
- 51 millions de dollars en raison du coût moins élevé que prévu des crédits d'impôt relatifs à la prime au travail;
- 177 millions de dollars du service de la dette en raison principalement de taux d'intérêt plus faibles que prévu.

TABLEAU D.5

Révisions des dépenses consolidées en 2018-2019

(en millions de dollars)

| MARS 2019 | 107 951 |
|--|----------------|
| Dépenses de portefeuilles | |
| Projets d'infrastructures | -494 |
| Services médicaux | -240 |
| Fonds du développement économique | -164 |
| Aide financière aux études | -114 |
| Aide financière en cas de catastrophe | -103 |
| Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail | -51 |
| Autres | -142 |
| Sous-total | -1 308 |
| Service de la dette | -177 |
| Total des révisions | -1 485 |
| COMPTES PUBLICS 2018-2019 | 106 466 |

³ L'écart de 494 M\$ provient des projets d'infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation financés par le gouvernement fédéral (240 M\$), de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (121 M\$), du Fonds vert (43 M\$) et de la Société d'habitation du Québec (90 M\$).

1.1.2 Les principales révisions du cadre financier de 2019-2020 à 2021-2022

La croissance économique robuste a entraîné des révisions positives du cadre financier pour l'année 2019-2020 et les années suivantes par rapport à mars 2019.

Globalement, les révisions liées à la situation économique et budgétaire totalisent 2,3 milliards de dollars en 2019-2020 et 1,0 milliard de dollars en 2020-2021 et en 2021-2022.

— Ces améliorations permettent au gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de ses engagements.

TABLEAU D.6

Révision du cadre financier depuis mars 2019

(en millions de dollars)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|---|--------------|-------------|-------------|
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019 | — | — | — |
| SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE | | | |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement | | | |
| – Revenus fiscaux | 990 | 1 138 | 1 205 |
| – Autres revenus | 576 | 100 | 30 |
| Sous-total | 1 566 | 1 238 | 1 235 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | –342 | –369 | –362 |
| Transferts fédéraux | 512 | –267 | –267 |
| Dépenses de portefeuilles | –567 | –246 | 15 |
| Service de la dette | 1 255 | 675 | 458 |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | –167 | –54 | –107 |
| TOTAL DES AMÉLIORATIONS | 2 257 | 976 | 972 |
| INITIATIVES DE NOVEMBRE 2019 | | | |
| Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois | –332 | –758 | –717 |
| Des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques | –525 | –119 | –155 |
| TOTAL DES INITIATIVES | –857 | –876 | –872 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2019 | 1 400 | 100 | 100 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

Les révisions attribuables à la situation économique et budgétaire s'expliquent notamment par :

- une hausse des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 1,6 milliard de dollars en 2019-2020 et de 1,2 milliard de dollars en 2020-2021 et en 2021-2022 découlant :
 - des revenus fiscaux, qui comprennent, entre autres, l'impôt des particuliers et les impôts des sociétés, qui sont révisés à la hausse d'environ 1,0 milliard de dollars annuellement en raison notamment du maintien d'une économie forte,
 - des autres revenus qui sont révisés à la hausse de 576 millions de dollars en 2019-2020, de 100 millions de dollars en 2020-2021 et de 30 millions de dollars en 2021-2022. Les révisions pour 2019-2020 s'expliquent par les résultats plus élevés que prévu de 87 millions de dollars des enchères du marché du carbone, par la hausse des revenus du Fonds des générations de 167 millions de dollars, notamment des revenus de placement, et par les revenus plus élevés de 166 millions de dollars pour Capital Mines Hydrocarbures en lien avec la vente des actions détenues dans Minerai de fer Québec;
- une baisse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 342 millions de dollars en 2019-2020, de 369 millions de dollars en 2020-2021 et de 362 millions de dollars en 2021-2022 en raison notamment de la diminution des résultats d'Hydro-Québec liée au gel des tarifs en 2020-2021, à la baisse des prix de l'énergie sur les marchés à l'exportation, ainsi qu'à la baisse du prix de l'aluminium;
- une hausse des revenus provenant des transferts fédéraux de 512 millions de dollars en 2019-2020, notamment attribuable au remboursement des dépenses reliées aux demandeurs d'asile et à la contribution fédérale en lien avec les inondations printanières de 2019. La baisse de 267 millions de dollars en 2020-2021 et en 2021-2022 est en partie attribuable à des paiements de péréquation moindres, qui découlent de l'amélioration de la situation économique relative du Québec;
- une augmentation des dépenses de portefeuilles de 567 millions de dollars en 2019-2020 et de 246 millions de dollars en 2020-2021, qui s'explique essentiellement par l'impact, en 2019-2020, de 429 millions de dollars relativement aux inondations printanières de 2019 et des dépenses liées aux bonifications du fédéral, notamment pour le domaine de l'emploi, dont 90 millions de dollars au Fonds de développement du marché du travail;
- une baisse du service de la dette de 1,3 milliard de dollars en 2019-2020, de 675 millions de dollars en 2020-2021 et de 458 millions de dollars en 2021-2022 en raison principalement de taux d'intérêt plus faibles que prévu et du rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui a été plus élevé que prévu en 2018-2019 et qui a un impact sur les années futures.

❑ Les initiatives de novembre 2019

Le gouvernement retourne dès maintenant de l'argent dans le portefeuille des Québécois grâce à la situation budgétaire favorable. En outre, le gouvernement réinvestit les économies au service de la dette pour financer de nouvelles initiatives.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, le gouvernement prévoit des investissements supplémentaires de 857 millions de dollars en 2019-2020, de 876 millions de dollars en 2020-2021 et de 872 millions de dollars en 2021-2022, dont :

- la bonification complète de l'Allocation famille;
- l'abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants;
- la réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé.

En plus de remettre de l'argent aux Québécois, le gouvernement a mis en œuvre des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques.

TABLEAU D.7

Impact financier des initiatives du *Point sur la situation économique et financière du Québec*⁽¹⁾ (en millions de dollars)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois | | | |
| Bonification complète de l'Allocation famille | -132 | -533 | -548 |
| Abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants | -161 | -55 | -17 |
| Ajout d'un deuxième palier au SEHNSE ⁽²⁾ | -14 | -50 | -32 |
| Réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé | -25 | -120 | -120 |
| Sous-total | -332 | -758 | -717 |
| Des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques | | | |
| Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes | -250 | -77 | -154 |
| Nouveau plan d'aide pour soutenir les médias écrits | -5 | -39 | -41 |
| Modernisation de l'industrie du taxi pour assurer aux usagers un service efficace, moderne et équitable | -270 | -4 | 40 |
| Prolongation des programmes de rabais d'électricité | — | — | — |
| Sous-total | -525 | -119 | -155 |
| TOTAL | -857 | -876 | -872 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le détail des initiatives est présenté à la section B.

(2) Il s'agit du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

1.2 Les perspectives budgétaires

Cette partie présente les perspectives budgétaires du Québec pour les années 2019-2020 à 2023-2024.

□ Le cadre financier quinquennal

Les revenus consolidés atteignent 117,4 milliards de dollars en 2019-2020. La croissance prévue d'ici 2023-2024 est de 2,6 % en moyenne par année.

Les dépenses consolidées s'élèvent à 113,2 milliards de dollars en 2019-2020. La croissance prévue d'ici 2023-2024 est de 3,6 % en moyenne par année.

Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèvent à 2,7 milliards de dollars en 2019-2020 et ils se maintiendront en 2020-2021.

Un excédent budgétaire de 1,4 milliard de dollars en 2019-2020 et de 100 millions de dollars par année pour les années suivantes est prévu.

La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses du gouvernement dans l'économie suivent généralement une trajectoire similaire.

De 2008-2009 à 2013-2014, le poids des dépenses dans l'économie était supérieur à celui des revenus en raison des déficits réalisés. Le poids des dépenses a connu une croissance soutenue jusqu'en 2013-2014, où il a atteint 26,1 %.

De 2014-2015 à 2018-2019, le poids des revenus supérieur à celui des dépenses est attribuable aux surplus budgétaires constatés et aux efforts de réduction de la dette par les versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

En 2019-2020, le poids des dépenses augmente à 25,1 % du PIB. Cette hausse illustre les investissements du gouvernement, notamment pour remettre de l'argent aux Québécois et en éducation.

Pour les années suivantes, l'écart entre le poids des revenus et celui des dépenses en pourcentage du PIB se maintient à près de 1 point de pourcentage. Cet écart est essentiellement attribuable aux efforts de réduction de la dette.

Évolution de la part des revenus et de celle des dépenses dans l'économie de 2001-2002 à 2023-2024

(en pourcentage du PIB)

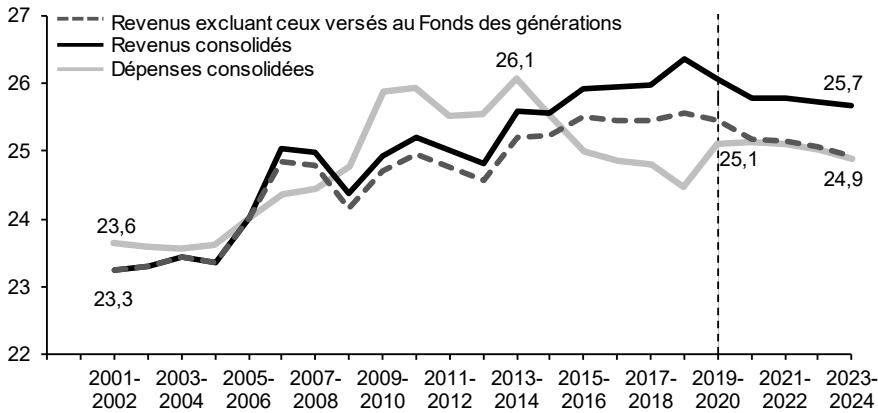


TABLEAU D.8

Cadre financier consolidé de 2018-2019 à 2023-2024

(en millions de dollars)

| | 2018- 2019 | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 |
|---|-----------------|--------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Revenus consolidés | | | | | | |
| Impôt des particuliers | 31 773 | 33 240 | 35 096 | 36 590 | 37 955 | 39 410 |
| Cotisations pour les services de santé | 6 359 | 6 547 | 6 810 | 6 969 | 7 117 | 7 283 |
| Impôts des sociétés | 9 183 | 8 707 | 8 553 | 8 916 | 9 101 | 9 296 |
| Impôt foncier scolaire | 1 853 | 1 548 | 1 513 | 1 544 | 1 577 | 1 610 |
| Taxes à la consommation | 21 001 | 21 975 | 22 531 | 23 015 | 23 590 | 24 269 |
| Droits et permis | 4 361 | 4 376 | 4 347 | 4 426 | 4 523 | 4 613 |
| Revenus divers | 11 548 | 11 109 | 11 011 | 11 435 | 11 870 | 12 242 |
| Entreprises du gouvernement | 5 548 | 4 436 | 4 698 | 4 937 | 5 339 | 5 746 |
| Revenus autonomes | 91 626 | 91 938 | 94 559 | 97 832 | 101 072 | 104 469 |
| <i>Variation en %</i> | 6,6 | 0,3⁽¹⁾ | 2,9 | 3,5 | 3,3 | 3,4 |
| Transferts fédéraux | 23 120 | 25 436 | 25 333 | 25 683 | 26 032 | 26 184 |
| <i>Variation en %</i> | 2,8 | 10,0 | -0,4 | 1,4 | 1,4 | 0,6 |
| Total des revenus consolidés | 114 746 | 117 374 | 119 892 | 123 515 | 127 104 | 130 653 |
| <i>Variation en %</i> | 5,9 | 2,3 | 2,1 | 3,0 | 2,9 | 2,8 |
| Dépenses consolidées | | | | | | |
| Dépenses de portefeuilles | -97 744 | -105 462 | -108 491 | -111 427 | -114 773 | -118 288 |
| <i>Variation en %</i> | 3,7 | 7,9 | 2,9 | 2,7 | 3,0 | 3,1 |
| Service de la dette | -8 722 | -7 741 | -8 463 | -8 834 | -8 754 | -8 477 |
| <i>Variation en %</i> | -5,4 | -11,2 | 9,3 | 4,4 | -0,9 | -3,2 |
| Total des dépenses consolidées | -106 466 | -113 203 | -116 954 | -120 261 | -123 527 | -126 765 |
| <i>Variation en %</i> | 2,9 | 6,3⁽²⁾ | 3,3 | 2,8 | 2,7 | 2,6 |
| Provision pour éventualités | — | -100 | -100 | -100 | -100 | -100 |
| SURPLUS | 8 280 | 4 071 | 2 838 | 3 154 | 3 477 | 3 788 |
| LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | | | | | | |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -3 477 | -2 671 | -2 738 | -3 054 | -3 377 | -3 688 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾ | 4 803 | 1 400 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Note : Le détail des révisions et des variations des revenus est présenté dans le chapitre 2.1 et celui des dépenses est présenté dans le chapitre 2.2 de cette section.

- (1) La variation est de 1,7 % relativement aux revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement et de -20,0 % pour ceux provenant des entreprises du gouvernement.
- (2) Cette variation est attribuable aux dépenses non réalisées en 2018-2019, aux gestes ponctuels posés en 2019-2020 et à la révision des dépenses, dont celles liées aux inondations printanières de 2019.
- (3) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

— Au 31 mars 2019, la réserve de stabilisation s'est établie à 12,0 milliards de dollars.

TABLEAU D.9

Réserve de stabilisation (en millions de dollars)

| Année financière | Solde au début | Affectations | Utilisations | Solde à la fin |
|------------------|----------------|--------------|--------------|----------------|
| 2015-2016 | — | 2 191 | — | 2 191 |
| 2016-2017 | 2 191 | 2 361 | — | 4 552 |
| 2017-2018 | 4 552 | 2 622 | — | 7 174 |
| 2018-2019 | 7 174 | 4 803 | — | 11 977 |

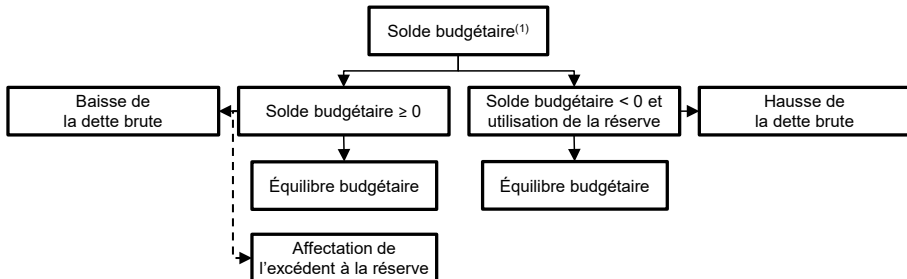
La réserve de stabilisation

La réserve de stabilisation facilite la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement, car elle peut être utilisée advenant un dépassement, c'est-à-dire un solde budgétaire inférieur à zéro. Elle sert ainsi au maintien de l'équilibre budgétaire en vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

La réserve agit comme un compte, constitué des excédents dégagés, mais elle n'est pas composée de liquidités excédentaires. En d'autres mots, la réserve de stabilisation n'est pas de l'argent en banque.

Ces excédents sont utilisés en cours d'année pour réduire la dette du gouvernement sur les marchés financiers.

Dans l'éventualité où le gouvernement utiliserait la réserve de stabilisation pour équilibrer le budget, la somme correspondant au dépassement devrait être empruntée, ce qui donnerait lieu à une augmentation de la dette brute, comme l'illustre le schéma ci-dessous.



(1) Il s'agit du solde budgétaire après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

1.3 Les investissements en infrastructures publiques

Dans le but de répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques, le gouvernement a annoncé dans le budget de mars 2019 une hausse de 15,0 milliards de dollars des investissements dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029.

- Le PQI 2019-2029 s'établit ainsi à 115,4 milliards de dollars, soit un niveau record.
- Des investissements importants sont prévus dans le réseau routier (24,6 milliards de dollars), dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur (20,3 milliards de dollars, dont 13,9 milliards de dollars dans les écoles), dans le réseau de la santé et des services sociaux (20,2 milliards de dollars) et dans le transport collectif (9,0 milliards de dollars).

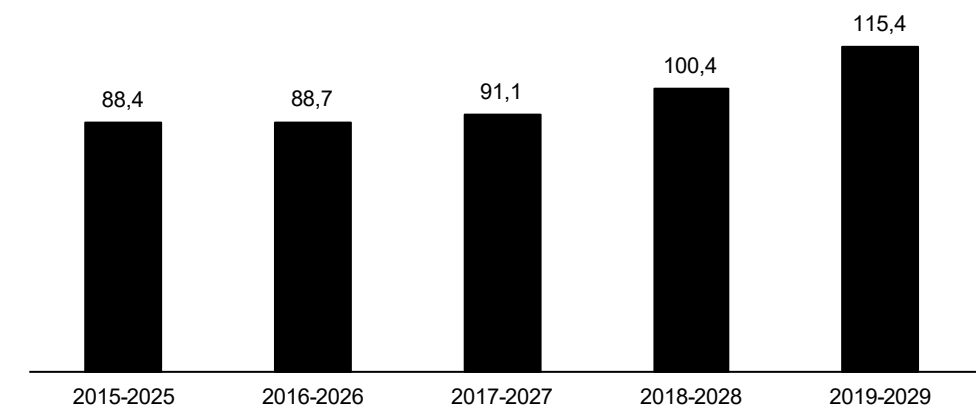
Avec ce rehaussement, ce sont plus de 11 milliards de dollars par année en moyenne d'ici 2028-2029 qui seront investis par le gouvernement pour :

- rétablir et maintenir l'état des infrastructures routières;
- assurer des milieux d'enseignement sains et sécuritaires pour les élèves et les enseignants;
- bonifier l'offre d'infrastructures publiques, notamment par l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans et de maisons des aînés.

Le niveau du PQI 2020-2030 sera déterminé dans le budget 2020-2021.

GRAPHIQUE D.1

Évolution du Plan québécois des infrastructures (en milliards de dollars)



2. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le point sur la situation économique et financière du Québec présente l'évolution détaillée des revenus et des dépenses consolidés, soit :

- les révisions détaillées pour 2019-2020 depuis mars 2019;
- les perspectives sur trois ans, soit de 2019-2020 à 2021-2022.

▣ **Les révisions détaillées du cadre financier depuis mars 2019**

Les révisions du cadre financier depuis mars 2019 permettent de maintenir l'équilibre budgétaire.

La situation économique et budgétaire entraîne une révision positive du solde budgétaire de 2,3 milliards de dollars en 2019-2020. Cette amélioration permet de financer des initiatives de 857 millions de dollars visant notamment à remettre de l'argent aux Québécois.

Un excédent budgétaire de 1,4 milliard de dollars découle de ces révisions pour 2019-2020.

Le niveau des dépenses en 2019-2020 demeure équivalent à celui prévu au budget de mars 2019. Les initiatives annoncées sont compensées par des économies au service de la dette.

TABLEAU D.10

Révisions du cadre financier depuis mars 2019

(en millions de dollars)

| | 2019-2020 | | | | Mise à jour de novembre 2019 |
|---|-----------------|------------------------------------|-------------|---------------------|------------------------------|
| | Mars 2019 | Révisions | | Total des révisions | |
| | | Situation économique et budgétaire | Initiatives | | |
| Revenus autonomes | | | | | |
| Revenus fiscaux | 71 027 | 990 | — | 990 | 72 017 |
| Autres revenus | 14 909 | 576 | — | 576 | 15 485 |
| Sous-total | 85 936 | 1 566 | — | 1 566 | 87 502 |
| <i>Variation en %</i> | | | | | 1,7 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | 4 778 | -342 | — | -342 | 4 436 |
| <i>Variation en %</i> | | | | | -20,0 |
| Total | 90 714 | 1 224 | — | 1 224 | 91 938 |
| <i>Variation en %</i> | | | | | 0,3 |
| Transferts fédéraux | 24 924 | 512 | — | 512 | 25 436 |
| <i>Variation en %</i> | | | | | 10,0 |
| Revenus consolidés | 115 638 | 1 736 | — | 1 736 | 117 374 |
| <i>Variation en %</i> | | | | | 2,3 |
| Dépenses de portefeuilles | -104 038 | -567 | -857 | -1 424 | -105 462 |
| <i>Variation en %</i> | | | | | 7,9 |
| Service de la dette | -8 996 | 1 255 | — | 1 255 | -7 741 |
| <i>Variation en %</i> | | | | | -11,2 |
| Dépenses consolidées | -113 034 | 688 | -857 | -169 | -113 203 |
| <i>Variation en %</i> | | | | | 6,3 |
| Provision pour éventualités | -100 | — | — | — | -100 |
| SURPLUS | 2 504 | 2 424 | -857 | 1 567 | 4 071 |
| LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | | | | | |
| Versements des revenus consacrés au Fonds des générations | -2 504 | -167 | — | -167 | -2 671 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ | — | 2 257 | -857 | 1 400 | 1 400 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2.1 L'évolution des revenus

Les revenus consolidés comprennent les revenus autonomes, dont les revenus provenant des entreprises du gouvernement, et les transferts fédéraux.

Les revenus consolidés totalisent 117,4 milliards de dollars en 2019-2020, soit 91,9 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 25,4 milliards de dollars pour les transferts fédéraux.

— Les revenus consolidés sont révisés à la hausse de 1,7 milliard de dollars par rapport à la prévision de mars 2019.

La croissance prévue des revenus est de 2,3 % en 2019-2020. Elle sera de 2,1 % en 2020-2021 et de 3,0 % en 2021-2022.

TABLEAU D.11

Évolution des revenus consolidés (en millions de dollars)

| | Mars 2019 | | Mise à jour de novembre 2019 | | |
|---|----------------|--------------|------------------------------|----------------|----------------|
| | 2019-2020 | Révisions | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
| Revenus autonomes | | | | | |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement | 85 936 | 1 566 | 87 502 | 89 861 | 92 895 |
| <i>Variation en %</i> | | | 1,7 | 2,7 | 3,4 |
| Revenus provenant des entreprises du gouvernement | 4 778 | -342 | 4 436 | 4 698 | 4 937 |
| <i>Variation en %</i> | | | -20,0 | 5,9 | 5,1 |
| Sous-total | 90 714 | 1 224 | 91 938 | 94 559 | 97 832 |
| <i>Variation en %</i> | | | 0,3 | 2,9 | 3,5 |
| Transferts fédéraux | 24 924 | 512 | 25 436 | 25 333 | 25 683 |
| <i>Variation en %</i> | | | 10,0 | -0,4 | 1,4 |
| TOTAL | 115 638 | 1 736 | 117 374 | 119 892 | 123 515 |
| <i>Variation en %</i> | | | 2,3 | 2,1 | 3,0 |

Note : Le détail des révisions et des variations des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement est présenté dans le chapitre 2.1.1, celui des revenus provenant des entreprises du gouvernement est présenté dans le chapitre 2.1.2 et celui des transferts fédéraux est présenté dans le chapitre 2.1.3 de cette section.

2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire et des taxes à la consommation. Leur évolution est liée à l'activité économique au Québec et aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent aussi d'autres sources de revenus, soit les droits et permis et les revenus divers, tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

La majeure partie des revenus autonomes est destinée au financement de la prestation des services publics et des programmes gouvernementaux. L'excédent est consacré au financement d'activités particulières, comme l'entretien du réseau routier, et au Fonds des générations pour la réduction de la dette.

❑ Révisions 2019-2020

Pour l'exercice financier 2019-2020, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement totalisent 87,5 milliards de dollars, en hausse de 1,7 % par rapport aux revenus observés pour l'exercice financier 2018-2019.

— Par rapport à la prévision de mars 2019, ils sont révisés à la hausse de 1,6 milliard de dollars.

TABLEAU D.12

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

| | Mars 2019 | | Mise à jour de novembre 2019 | | |
|-----------------------|---------------|--------------|------------------------------|---------------|---------------|
| | 2019-2020 | Révisions | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
| Revenus fiscaux | 71 027 | 990 | 72 017 | 74 503 | 77 034 |
| <i>Variation en %</i> | | | 2,6 | 3,5 | 3,4 |
| Autres revenus | 14 909 | 576 | 15 485 | 15 358 | 15 861 |
| <i>Variation en %</i> | | | -2,7 | -0,8 | 3,3 |
| TOTAL | 85 936 | 1 566 | 87 502 | 89 861 | 92 895 |
| <i>Variation en %</i> | | | 1,7 | 2,7 | 3,4 |

■ Les revenus fiscaux

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 742 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2019.

— Cette révision s'explique par des retenues à la source plus élevées que prévu depuis le début de l'année financière 2019-2020. Cela découle notamment d'une croissance des salaires et traitements plus élevée de 2,2 points de pourcentage pour 2019 par rapport à ce qui était prévu en mars 2019.

TABLEAU D.13

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

| | Mars 2019 | | Mise à jour de novembre 2019 | | |
|--|---------------|--------------|------------------------------|---------------------|---------------|
| | 2019-2020 | Révisions | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
| Revenus fiscaux | | | | | |
| Impôt des particuliers | 32 498 | 742 | 33 240 | 35 096 | 36 590 |
| <i>Variation en %</i> | | | 4,6 | 5,6 | 4,3 |
| Cotisations pour les services de santé | 6 596 | -49 | 6 547 | 6 810 | 6 969 |
| <i>Variation en %</i> | | | 3,0 | 4,0 | 2,3 |
| Impôts des sociétés | 8 516 | 191 | 8 707 | 8 553 | 8 916 |
| <i>Variation en %</i> | | | -5,2 ⁽¹⁾ | -1,8 ⁽¹⁾ | 4,2 |
| Impôt foncier scolaire | 1 553 | -5 | 1 548 | 1 513 | 1 544 |
| <i>Variation en %</i> | | | -16,5 ⁽²⁾ | -2,3 | 2,0 |
| Taxes à la consommation | 21 864 | 111 | 21 975 | 22 531 | 23 015 |
| <i>Variation en %</i> | | | 4,6 | 2,5 | 2,1 |
| Sous-total | 71 027 | 990 | 72 017 | 74 503 | 77 034 |
| <i>Variation en %</i> | | | 2,6 | 3,5 | 3,4 |
| Autres revenus | | | | | |
| Droits et permis | 4 229 | 147 | 4 376 | 4 347 | 4 426 |
| <i>Variation en %</i> | | | 0,3 | -0,7 | 1,8 |
| Revenus divers | 10 680 | 429 | 11 109 | 11 011 | 11 435 |
| <i>Variation en %</i> | | | -3,8 ⁽³⁾ | -0,9 | 3,9 |
| Sous-total | 14 909 | 576 | 15 485 | 15 358 | 15 861 |
| <i>Variation en %</i> | | | -2,7 | -0,8 | 3,3 |
| TOTAL | 85 936 | 1 566 | 87 502 | 89 861 | 92 895 |
| <i>Variation en %</i> | | | 1,7 | 2,7 | 3,4 |

(1) Ces évolutions s'expliquent principalement par une croissance modérée de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2019 et en 2020, et par l'effet des mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, notamment la mesure d'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage et la baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés.

(2) Cette évolution s'explique principalement par l'effet de la réduction des taux de taxation dans le cadre de la mise en place graduelle prévue d'un taux unique de taxe scolaire.

(3) Cette évolution s'explique par la non-réurrence des revenus de placement importants réalisés en 2018-2019, qui résulte de l'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette.

Les cotisations pour les services de santé et l'impôt foncier scolaire sont peu révisés pour l'année 2019-2020.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 191 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2019. Cette révision provient essentiellement des rentrées fiscales, qui ont été plus favorables que prévu depuis le début de l'année financière, et ce, malgré la révision à la baisse de 3,8 points de pourcentage de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2019.

Les revenus des taxes à la consommation sont revus à la hausse de 111 millions de dollars. Cette révision, qui provient principalement de la taxe de vente du Québec, découle de la bonne tenue des rentrées fiscales et de la croissance de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement, plus élevée que prévu de 0,8 point de pourcentage en 2019.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 147 millions de dollars, en raison notamment des revenus plus élevés que prévu perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (marché du carbone).

Par ailleurs, les revenus divers sont révisés à la hausse de 429 millions de dollars, en raison principalement des revenus de placement plus élevés que prévu pour le Fonds des générations et de revenus plus élevés pour Capital Mines Hydrocarbures, en lien avec la vente des actions détenues dans Minerai de fer Québec.

□ Perspectives pour 2020-2021 et 2021-2022

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement progresseront de 2,7 % en 2020-2021 et de 3,4 % en 2021-2022. Ces croissances reflètent essentiellement la vigueur de l'activité économique prévue pour ces années et l'effet des mesures fiscales mises en œuvre.

■ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, affichera une croissance de 5,6 % en 2020-2021 et de 4,3 % en 2021-2022, pour s'établir respectivement à 35,1 milliards de dollars et à 36,6 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète notamment la croissance du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, et prend en compte les paramètres du régime d'imposition des particuliers.
- Elle traduit également l'apport des revenus de pension à la croissance des revenus assujettis à l'impôt, notamment ceux des régimes de retraite privés.

Les cotisations pour les services de santé croîtront de 4,0 % en 2020-2021 et de 2,3 % en 2021-2022, pour s'établir respectivement à 6,8 milliards de dollars et à 7,0 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète la hausse prévue des salaires et traitements de 4,5 % en 2020 et de 3,6 % en 2021.
- Elle tient également compte de l'effet de la réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour toutes les PME québécoises.

Les revenus provenant des impôts des sociétés diminueront de 1,8 % en 2020-2021 et augmenteront de 4,2 % en 2021-2022, pour s'établir à 8,6 milliards de dollars et à 8,9 milliards de dollars respectivement pour ces deux années financières.

- Cette évolution traduit la croissance prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui est établie à 0,9 % en 2019, à 3,0 % en 2020 et à 3,2 % en 2021.
- Elle reflète également les mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, notamment la mesure d'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage, annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, la réduction graduelle à 4,0 % du taux d'imposition pour toutes les PME et la baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés.

Les revenus de l'impôt foncier scolaire diminueront de 2,3 % en 2020-2021 et augmenteront de 2,0 % en 2021-2022, pour s'établir à 1,5 milliard de dollars pour chacune de ces deux années. Ces évolutions s'expliquent principalement par l'effet de la réduction des taux de taxation dans le cadre de la mise en place graduelle prévue d'un taux unique de taxe scolaire.

Les revenus des taxes à la consommation afficheront une croissance de 2,5 % en 2020-2021 et de 2,1 % en 2021-2022, pour atteindre respectivement 22,5 milliards de dollars et 23,0 milliards de dollars.

- La croissance reflète l'évolution de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement de 3,5 % en 2020 et de 2,9 % en 2021.
- La croissance sera toutefois atténuée, en 2020-2021, par l'abolition graduelle des restrictions relatives aux remboursements de la taxe sur les intrants des grandes entreprises.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis diminueront de 0,7 % en 2020-2021 et augmenteront de 1,8 % en 2021-2022.

- Cette évolution s'explique principalement par la croissance attendue des revenus du marché du carbone.

Les revenus divers présenteront une variation de -0,9 % en 2020-2021 et de 3,9 % en 2021-2022.

- Cette variation provient principalement des revenus de placement du Fonds des générations et des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.
 - Elle reflète notamment la décision du gouvernement de rendre gratuites les deux premières heures de stationnement dans les établissements de santé et de fixer le tarif journalier entre 7 et 10 \$ selon la région.

■ Une évolution conforme à celle de l'économie

La croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reflète généralement l'évolution de l'activité économique et les effets des mesures mises en place par le gouvernement.

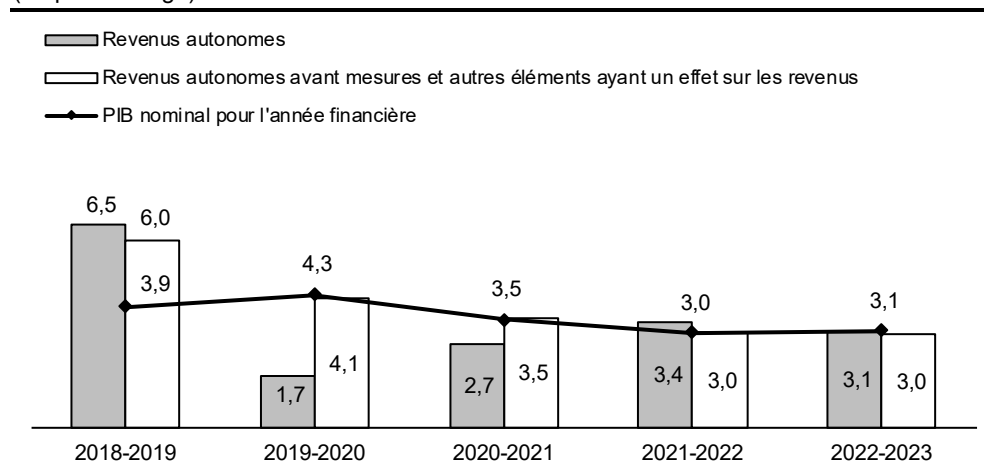
En 2019-2020, la croissance de ces revenus s'établit à 1,7 %, puis elle augmentera à 2,7 % en 2020-2021.

- La croissance résulte notamment des différentes initiatives mises en œuvre ces dernières années, dont la réforme du régime de la taxe scolaire annoncée dans le budget 2018-2019, l'uniformisation des taux de la taxe scolaire annoncée dans le budget 2019-2020 et les mesures d'amortissement annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.
- N'eût été ces mesures, la croissance des revenus autonomes s'établirait à 4,1 % en 2019-2020, ce qui représente une croissance comparable à celle de l'économie.

Sur l'horizon de prévision, la croissance des revenus évolue au même rythme que l'économie.

GRAPHIQUE D.2

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en pourcentage)



Une croissance des revenus compatible avec celle de l'économie

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 2018-2019 à 2022-2023 (en millions de dollars)

| | 2018- 2019 | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Revenus autonomes | 91 626 | 91 938 | 94 559 | 97 832 | 101 072 |
| <i>Variation en %</i> | <i>6,6</i> | <i>0,3</i> | <i>2,9</i> | <i>3,5</i> | <i>3,3</i> |
| Moins : Entreprises du gouvernement | 5 548 | 4 436 | 4 698 | 4 937 | 5 339 |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement | 86 078 | 87 502 | 89 861 | 92 895 | 95 733 |
| <i>Variation en %</i> | <i>6,5</i> | <i>1,7</i> | <i>2,7</i> | <i>3,4</i> | <i>3,1</i> |
| Mesures et autres éléments ayant un effet sur l'évolution des revenus⁽¹⁾ | | | | | |
| Mise à jour de l'automne 2019 | — | — | -99 | -75 | -87 |
| Budget 2019-2020 | — | -314 | -381 | -377 | -374 |
| Mise à jour de l'automne 2018 | -62 | -544 | -651 | -316 | -280 |
| Mesures de relance – Août 2018 | -108 | -83 | -48 | -21 | — |
| Budget 2018-2019 | -803 | -1 069 | -1 200 | -1 238 | -1 227 |
| Budgets antérieurs et autres ⁽²⁾ | 884 | -196 | -620 | -764 | -839 |
| Sous-total | -89 | -2 206 | -2 998 | -2 790 | -2 807 |
| Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement avant mesures | 86 167 | 89 708 | 92 859 | 95 685 | 98 540 |
| <i>Variation en %</i> | <i>6,0</i> | <i>4,1</i> | <i>3,5</i> | <i>3,0</i> | <i>3,0</i> |
| <i>Croissance du PIB nominal</i> | <i>3,9</i> | <i>4,3</i> | <i>3,5</i> | <i>3,0</i> | <i>3,1</i> |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Sauf exception, les montants sont ceux qui ont été publiés dans les budgets et les mises à jour automnales.

(1) Il s'agit des principales mesures ayant un impact sur la croissance des revenus consolidés.

(2) Cette catégorie comprend notamment les mesures ayant un effet sur les revenus des budgets et des mises à jour automnales publiées depuis l'automne 2014, les revenus du marché du carbone, l'abolition des restrictions sur les remboursements de taxe sur les intrants pour les grandes entreprises et les revenus de placement du Fonds des générations.

2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

❑ Révisions 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 342 millions de dollars pour s'établir à 4,4 milliards de dollars. Cette révision est notamment attribuable à une diminution des résultats d'Hydro-Québec liée à la baisse des prix de l'énergie sur les marchés à l'exportation, ainsi qu'à la baisse du prix de l'aluminium.

La révision à la baisse des résultats de l'année 2019-2020, combinée à des résultats plus élevés que la normale en 2018-2019, notamment liés aux gains exceptionnels de la cession partielle de la filiale TM4 d'Hydro-Québec, explique la variation de -20,0 % attendue pour les revenus provenant des entreprises du gouvernement pour l'année 2019-2020.

❑ Perspectives pour 2020-2021 et 2021-2022

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront à 4,7 milliards de dollars en 2020-2021, en hausse de 5,9 %, et à 4,9 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 5,1 %.

— L'évolution en 2020-2021 et en 2021-2022 reflète principalement l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison de la croissance prévue de la demande d'électricité au Québec, et ce, en tenant compte de l'impact du gel des tarifs en 2020-2021.

TABLEAU D.14

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

| | Mars 2019 | | Mise à jour de novembre 2019 | | |
|--------------------------------|--------------|-------------|------------------------------|--------------|--------------|
| | 2019-2020 | Révisions | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
| Hydro-Québec ⁽¹⁾ | 2 425 | -450 | 1 975 | 2 325 | 2 500 |
| Loto-Québec | 1 271 | 31 | 1 302 | 1 303 | 1 325 |
| Société des alcools du Québec | 1 159 | 5 | 1 164 | 1 189 | 1 214 |
| Investissement Québec | 139 | 74 | 213 | 132 | 133 |
| Société québécoise du cannabis | 20 | 1 | 21 | 37 | 55 |
| Autres ⁽²⁾ | -236 | -3 | -239 | -288 | -290 |
| TOTAL | 4 778 | -342 | 4 436 | 4 698 | 4 937 |
| Variation en % | | | -20,0 | 5,9 | 5,1 |

(1) Les revenus provenant d'Hydro-Québec ont été établis selon l'hypothèse de l'adoption du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité.

(2) Les autres revenus incorporent notamment la prévision des autres entreprises du gouvernement et l'impact du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L ».

2.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

❑ Révisions 2019-2020

En 2019-2020, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 25,4 milliards de dollars, soit 512 millions de dollars de plus que prévu au budget de mars 2019.

Cette révision à la hausse s'explique principalement par l'entente conclue avec le gouvernement fédéral en août 2019 relativement au remboursement des dépenses reliées aux demandeurs d'asile et par la contribution fédérale au Québec en lien avec les inondations printanières de 2019.

❑ Perspectives pour 2020-2021 et 2021-2022

Les revenus de transferts fédéraux diminueront de 0,4 % en 2020-2021 en raison notamment de la non-récurrence des sommes fédérales en lien avec les inondations printanières de 2019 et de la fin de la phase 1 du programme fédéral en matière d'infrastructures *Investir dans le Canada*. En 2021-2022, ils augmenteront de 1,4 %.

Pour ces deux années, la part du Québec de l'enveloppe de péréquation à l'échelle canadienne diminuera, passant de 66,2 % en 2019-2020 à 63,6 % en 2021-2022. Cela s'explique par l'amélioration de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.

TABLEAU D.15

Évolution des revenus de transferts fédéraux (en millions de dollars)

| | Mars 2019 | | Mise à jour de novembre 2019 | | |
|--|---------------|------------|------------------------------|---------------|---------------|
| | 2019-2020 | Révisions | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
| Péréquation | 13 124 | — | 13 124 | 13 198 | 13 537 |
| <i>Variation en %</i> | | | 11,9 ⁽¹⁾ | 0,6 | 2,6 |
| Transferts pour la santé | 6 628 | -145 | 6 483 | 6 720 | 6 947 |
| <i>Variation en %</i> | | | 2,8 | 3,7 | 3,4 |
| Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux | 1 620 | -91 | 1 529 | 1 562 | 1 579 |
| <i>Variation en %</i> | | | -4,2 | 2,2 | 1,1 |
| Autres programmes | 3 552 | 748 | 4 300 | 3 853 | 3 620 |
| <i>Variation en %</i> | | | 23,4 ⁽²⁾ | -10,4 | -6,0 |
| TOTAL | 24 924 | 512 | 25 436 | 25 333 | 25 683 |
| <i>Variation en %</i> | | | 10,0 | -0,4 | 1,4 |

(1) L'enveloppe de péréquation croît en fonction du PIB nominal canadien. De plus, un accroissement a été observé dans les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces. La péréquation pour 2019-2020 repose sur des données relatives aux années 2015-2016 à 2017-2018.

(2) Cette variation est notamment attribuable à la signature d'une entente sur les demandeurs d'asile et à des revenus en lien avec les inondations printanières de 2019.

Une baisse de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation

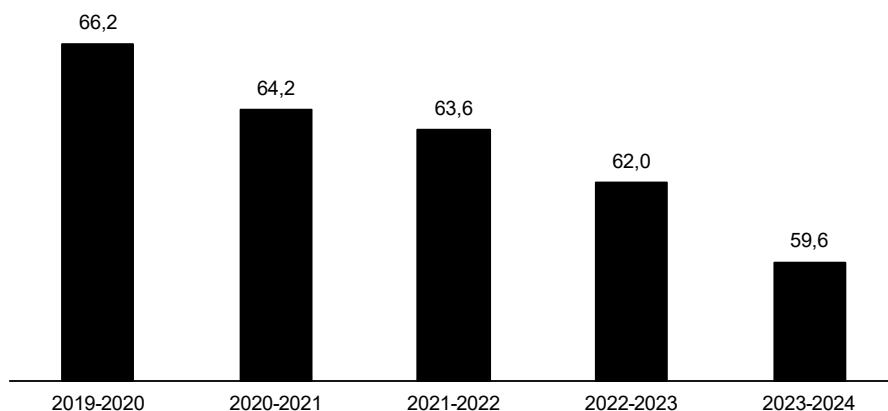
L'enveloppe de péréquation à l'échelle canadienne augmente au rythme du PIB nominal canadien. Il est ainsi prévu que l'enveloppe, qui s'établit à 19,8 milliards de dollars en 2019-2020, devrait augmenter à 22,8 milliards de dollars en 2023-2024.

En raison de l'amélioration de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada, il est prévu que la part du Québec diminuera au cours des années à venir.

La part du Québec dans l'enveloppe de péréquation à l'échelle canadienne devrait diminuer de 66,2 % en 2019-2020 à 59,6 % en 2023-2024.

Évolution prévue de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation⁽¹⁾

(en pourcentage)



(1) Un mécanisme de lissage retardé est appliqué pour établir les paiements de péréquation. Par exemple, les paiements de péréquation des provinces pour 2019-2020 sont basés sur des données relatives aux années 2015-2016 (25 %), 2016-2017 (25 %) et 2017-2018 (50 %).

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses consolidées comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses consolidées totalisent 113,2 milliards de dollars en 2019-2020, soit 105,5 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 7,7 milliards de dollars pour le service de la dette.

- Les dépenses de portefeuilles sont révisées à la hausse de 1,4 milliard de dollars par rapport à la prévision de mars 2019.
- Le service de la dette est révisé à la baisse de 1,3 milliard de dollars.

Les dépenses consolidées s'établiront à 117,0 milliards de dollars en 2020-2021 et à 120,3 milliards de dollars en 2021-2022.

Le niveau de dépenses en 2019-2020 demeure équivalent à celui prévu au budget de mars 2019. Les initiatives sont compensées par des économies au service de la dette.

De 2019-2020 à 2021-2022, la croissance annuelle des dépenses consolidées atteindra 4,1 % en moyenne.

TABLEAU D.16

Évolution des dépenses consolidées (en millions de dollars)

| | Mars 2019 | | Mise à jour de novembre 2019 | | |
|---------------------------|----------------|------------|------------------------------|----------------|----------------|
| | 2019-2020 | Révisions | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
| Dépenses de portefeuilles | 104 038 | 1 424 | 105 462 | 108 491 | 111 427 |
| <i>Variation en %</i> | | | 7,9 | 2,9 | 2,7 |
| Service de la dette | 8 996 | -1 255 | 7 741 | 8 463 | 8 834 |
| <i>Variation en %</i> | | | -11,2 | 9,3 | 4,4 |
| TOTAL | 113 034 | 169 | 113 203 | 116 954 | 120 261 |
| <i>Variation en %</i> | | | 6,3 | 3,3 | 2,8 |

Note : Le détail des révisions et des variations des dépenses de portefeuilles est présenté dans le chapitre 2.2.1 et celui du service de la dette est présenté dans le chapitre 2.2.2 de cette section.

Dépenses consolidées : un niveau peu révisé en 2019-2020

La révision de la croissance des dépenses consolidées dans la mise à jour de novembre 2019 par rapport à mars 2019 s'explique par différents facteurs, soit :

- des dépenses réelles plus faibles que prévu en 2018-2019;
- des révisions aux dépenses à la hausse en 2019-2020, notamment pour des éléments ponctuels non prévus en début d'année tels que les coûts liés aux inondations;
- une révision du service de la dette;
- la mise en œuvre de nouvelles initiatives.

Les dépenses moins importantes pour 2018-2019, lorsque comparées à un niveau de dépenses inchangé en 2019-2020, ont pour effet de relever la croissance annuelle des dépenses en 2019-2020 par rapport à mars 2019.

- Ainsi, la croissance des dépenses de portefeuilles en 2019-2020 passe de 5,0 % à 6,4 %, sans que le niveau de dépenses 2019-2020 soit modifié.

Avec l'ajout, pour 2019-2020, des révisions de 0,6 milliard de dollars aux dépenses et des nouvelles initiatives de 0,9 milliard de dollars, les dépenses, avant la prise en compte du service de la dette, s'élèvent à 105,5 milliards de dollars.

En tenant compte du service de la dette, les dépenses consolidées s'établissent à 106,5 milliards de dollars en 2018-2019 et à 113,2 milliards de dollars en 2019-2020, un niveau équivalent à celui prévu au budget de mars 2019 pour 2019-2020.

- Ainsi, la croissance des dépenses consolidées est de 6,3 % en 2019-2020 et de 3,3 % en 2020-2021.

De 2018-2019 à 2021-2022, la croissance annuelle des dépenses consolidées atteint 3,8 % en moyenne.

Révisions de la croissance des dépenses consolidées

(en millions de dollars)

| | 2018- 2019 | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses de portefeuilles – Mars 2019 | 99 052 | 104 038 | 107 467 | 110 645 |
| Variation en % | 5,1 | 5,0 | 3,3 | 3,0 |
| Dépenses 2018-2019 non réalisées | -1 308 | — | — | — |
| Dépenses de portefeuilles après les révisions 2018-2019 | 97 744 | 104 038 | 107 467 | 110 645 |
| Variation en % | 3,7 | 6,4 | 3,3 | 3,0 |
| Révisions aux dépenses – Éléments non prévus | — | 567 | 246 | -15 |
| Initiatives de novembre 2019 | — | 857 | 778 | 797 |
| Dépenses de portefeuilles – Novembre 2019 | 97 744 | 105 462 | 108 491 | 111 427 |
| Variation en % | 3,7 | 7,9 | 2,9 | 2,7 |
| Service de la dette | 8 722 | 7 741 | 8 463 | 8 834 |
| Variation en % | -5,4 | -11,2 | 9,3 | 4,4 |
| Dépenses consolidées – Novembre 2019 | 106 466 | 113 203 | 116 954 | 120 261 |
| Variation en % | 2,9 | 6,3 | 3,3 | 2,8 |

Révisions des dépenses par portefeuille ministériel en 2018-2019

En 2018-2019, les dépenses de portefeuilles atteignent 97,7 milliards de dollars, ce qui correspond à une révision à la baisse de 1,3 milliard de dollars par rapport aux prévisions de mars 2019.

Ces révisions à la baisse ont pour effet d'augmenter le taux de croissance des dépenses de chaque portefeuille ministériel en 2019-2020.

Globalement, de 2018-2019 à 2020-2021, la croissance annuelle des dépenses atteindra 4,8 % en moyenne.

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel en 2018-2019

(en millions de dollars)

| | Mars 2019 | | Mise à jour de novembre 2019 | | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------|----------------|----------------|
| | 2018-2019 | Révisions | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 |
| Éducation et Enseignement supérieur | 23 261 | -181 | 23 080 | 24 577 | 25 430 |
| <i>Variation en %</i> | | | 4,0 | 6,5 | 3,5 |
| Santé et Services sociaux | 43 101 | -545 | 42 556 | 45 444 | 47 342 |
| <i>Variation en %</i> | | | 3,4 | 6,8 | 4,2 |
| Autres portefeuilles ⁽¹⁾ | 32 690 | -582 | 32 108 | 35 441 | 35 719 |
| <i>Variation en %</i> | | | 3,9 | 10,4 | 0,8 |
| TOTAL | 99 052 | -1 308 | 97 744 | 105 462 | 108 491 |
| <i>Variation en %</i> | | | 3,7 | 7,9 | 2,9 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Le détail des révisions des dépenses en 2018-2019 se trouve à la page D.9.

(1) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

2.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes qui sont administrés par des entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

❑ Révisions 2019-2020

En 2019-2020, les dépenses de portefeuilles atteindront 105,5 milliards de dollars, ce qui correspond à une révision à la hausse de 1,4 milliard de dollars par rapport aux prévisions de mars 2019.

Cette révision s'explique notamment par :

- l'augmentation de 141 millions de dollars des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur, en raison notamment de l'augmentation des dépenses des réseaux de l'éducation;
- l'augmentation de 1,3 milliard de dollars des dépenses des autres portefeuilles, en raison essentiellement de l'impact de 429 millions de dollars découlant des inondations printanières de 2019 et de l'impact de 832 millions de dollars attribuable à de nouvelles initiatives.

Par ailleurs, les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux ont été légèrement révisées.

De 2019-2020 à 2021-2022, la croissance annuelle des dépenses de portefeuilles atteindra 4,5 % en moyenne.

TABLEAU D.17

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel

(en millions de dollars)

| | Mars 2019 | | Mise à jour de novembre 2019 | | |
|-------------------------------------|----------------|--------------|------------------------------|----------------|----------------|
| | 2019-2020 | Révisions | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
| Éducation et Enseignement supérieur | 24 436 | 141 | 24 577 | 25 430 | 26 376 |
| <i>Variation en %</i> | | | 6,5 | 3,5 | 3,7 |
| Santé et Services sociaux | 45 433 | 11 | 45 444 | 47 342 | 49 337 |
| <i>Variation en %</i> | | | 6,8 | 4,2 | 4,2 |
| Autres portefeuilles ⁽¹⁾ | 34 169 | 1 272 | 35 441 | 35 719 | 35 714 |
| <i>Variation en %</i> | | | 10,4 | 0,8 | — |
| TOTAL | 104 038 | 1 424 | 105 462 | 108 491 | 111 427 |
| <i>Variation en %</i> | | | 7,9 | 2,9 | 2,7 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

❑ Perspectives pour 2020-2021 et 2021-2022

En 2020-2021 et en 2021-2022, les dépenses de portefeuilles s'établiront respectivement à 108,5 milliards de dollars et à 111,4 milliards de dollars.

— La croissance des dépenses de ces deux années financières atteindra respectivement 2,9 % et 2,7 %.

En particulier, la variation dans les autres portefeuilles de 0,8 % en 2020-2021 est principalement attribuable aux gestes ponctuels posés en 2019-2020. De plus, l'évolution des autres portefeuilles en 2021-2022 est influencée par le ralentissement du rythme de réalisation des projets d'infrastructures, notamment ceux liés à l'entente bilatérale intégrée.

❑ Les dépenses par grand portefeuille

■ Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés et écoles gouvernementales). Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études ainsi que les programmes pour promouvoir les activités de loisir et de sport.

Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur s'établissent à 24,6 milliards de dollars en 2019-2020 et elles s'établiront à 25,4 milliards de dollars en 2020-2021 et à 26,4 milliards de dollars en 2021-2022. Ces dépenses représentent environ 23 % de l'ensemble des dépenses des portefeuilles.

— La croissance des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur est établie à 6,5 % en 2019-2020. Elle atteindra 3,5 % en 2020-2021 et 3,7 % en 2021-2022.

— Sur quatre ans, soit de 2018-2019 à 2021-2022, la croissance annuelle du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur atteindra 4,4 % en moyenne.

TABLEAU D.18

Dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur (en millions de dollars)

| | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dépenses de programmes ⁽¹⁾ | 19 364 | 21 154 | 21 768 | 22 697 |
| Autres dépenses ⁽²⁾ | 3 716 | 3 423 | 3 662 | 3 679 |
| TOTAL | 23 080 | 24 577 | 25 430 | 26 376 |
| Variation en % | 4,0 | 6,5 | 3,5 | 3,7 |

(1) Ces dépenses correspondent aux dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et sont financées principalement par les taxes et les impôts généraux.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

■ Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels que Héma-Québec.

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'établissent à 45,4 milliards de dollars en 2019-2020, et s'établiront à 47,3 milliards de dollars en 2020-2021 et à 49,3 milliards de dollars en 2021-2022. Ces dépenses représentent environ 44 % de l'ensemble des dépenses des portefeuilles.

- La croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux est établie à 6,8 % en 2019-2020. Elle atteindra 4,2 % en 2020-2021 et en 2021-2022.
- Sur quatre ans, soit de 2018-2019 à 2021-2022, la croissance annuelle du portefeuille Santé et Services sociaux atteindra 4,6 % en moyenne.

TABLEAU D.19

Dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux (en millions de dollars)

| | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dépenses de programmes ⁽¹⁾ | 38 187 | 40 849 | 42 667 | 44 530 |
| Autres dépenses ⁽²⁾ | 4 369 | 4 596 | 4 675 | 4 807 |
| TOTAL | 42 556 | 45 444 | 47 342 | 49 337 |
| Variation en % | 3,4 | 6,8 | 4,2 | 4,2 |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces dépenses correspondent aux dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux et sont financées principalement par les taxes et les impôts généraux.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

Les dépenses par mission

Les dépenses gouvernementales sont ventilées dans cinq missions consacrées aux services publics. Cette ventilation des dépenses de l'État dans ses principaux champs d'activité est un indicateur stable dans le temps, car elle n'est généralement pas influencée par les remaniements ministériels. Par ailleurs, puisqu'elle est également utilisée dans les comptes publics, sa présentation permet de mieux comparer les prévisions aux résultats réels.

Les missions consacrées aux services publics sont :

- Santé et services sociaux, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Éducation et culture, qui regroupe principalement les activités des réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- Économie et environnement, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- Soutien aux personnes et aux familles, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- Gouverne et justice, qui regroupe principalement les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif.

Dépenses par mission

(en millions de dollars)

| | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|---------------------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| Santé et services sociaux | 41 522 | 44 484 | 46 230 | 48 025 |
| Éducation et culture | 23 887 | 25 753 | 26 594 | 27 515 |
| Économie et environnement | 14 730 | 15 304 | 16 106 | 16 052 |
| Soutien aux personnes et aux familles | 10 095 | 11 532 | 11 653 | 11 672 |
| Gouverne et justice ⁽¹⁾ | 7 510 | 8 389 | 7 908 | 8 163 |
| TOTAL | 97 744 | 105 462 | 108 491 | 111 427 |
| Variation en % | 3,7 | 7,9 | 2,9 | 2,7 |

(1) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance. L'évolution des dépenses dans la mission Gouverne et justice en 2020-2021 s'explique principalement par une aide financière ponctuelle versée en 2019-2020 dans le cadre des inondations printanières de 2019.

2.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

□ Révisions 2019-2020

En 2019-2020, le service de la dette s'élève à 7,7 milliards de dollars, soit 6,8 milliards de dollars pour les intérêts sur la dette directe et 0,9 milliard de dollars pour les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Par rapport à mars 2019, le service de la dette est révisé à la baisse de 1,3 milliard de dollars en 2019-2020, en raison principalement de taux d'intérêt plus faibles que prévu et du rendement du FARR, qui a été plus élevé que prévu en 2018-2019. Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette.

— Ces deux facteurs, combinés à l'accélération du remboursement de la dette à partir du Fonds des générations, expliquent la diminution de 11,2 % du service de la dette en 2019-2020.

TABLEAU D.20

Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

| | Mars 2019 | | Mise à jour de novembre 2019 | | |
|---|--------------|---------------|------------------------------|--------------|--------------|
| | 2019-2020 | Révisions | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
| Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾ | 7 984 | -1 143 | 6 841 | 7 801 | 8 470 |
| <i>Variation en %</i> | | | -7,9 ⁽³⁾ | 14,0 | 8,6 |
| Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾ | 1 012 | -112 | 900 | 662 | 364 |
| <i>Variation en %</i> | | | -30,3 ⁽⁴⁾ | -26,4 | -45,0 |
| TOTAL | 8 996 | -1 255 | 7 741 | 8 463 | 8 834 |
| <i>Variation en %</i> | | | -11,2 | 9,3 | 4,4 |

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. Comme la prévision des revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt, celle-ci peut être révisée à la hausse comme à la baisse.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, des fonds particuliers des régimes et des fonds des autres programmes d'avantages sociaux futurs.

(3) Cette variation est attribuable à des taux d'intérêt moindres de même qu'à l'accélération du remboursement de la dette à partir du Fonds des générations.

(4) Cette variation est principalement attribuable aux revenus de placement plus élevés du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui sont déduits du service de la dette.

▣ Perspectives pour 2020-2021 et 2021-2022

De manière globale, le service de la dette s'établira à 8,5 milliards de dollars en 2020-2021 et à 8,8 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente respectivement des variations de 9,3 % et de 4,4 %.

En 2020-2021 et en 2021-2022, les intérêts sur la dette directe augmenteront respectivement de 14,0 % et de 8,6 %, et ce, en raison principalement des investissements en immobilisations du gouvernement et de l'évolution prévue des taux d'intérêt à long terme. Les taux d'intérêt à long terme devraient néanmoins rester faibles.

La croissance plus importante en 2020-2021 s'explique par ailleurs par le faible niveau du service de la dette en 2019-2020. En effet, en 2019-2020, le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement a enregistré des revenus non récurrents. Ce sont principalement ces revenus, déduits du service de la dette, qui expliquent la baisse des intérêts sur la dette directe de 7,9 % en 2019-2020.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs diminueront, quant à eux, en raison du fait que les revenus de placement du FARR augmentent chaque année. En 2019-2020, une diminution de 30,3 % de ces intérêts est ainsi prévue.

ANNEXE : TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens au moyen de documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances favorise le passage vers des documents numériques. Ainsi, il diffuse certaines informations budgétaires complémentaires exclusivement sur le site Web du Ministère.

On y trouve notamment :

- les *Statistiques budgétaires du Québec*, qui présentent entre autres les revenus et les dépenses du gouvernement sur une base historique;
- le *Budget en chiffres*, qui présente les principales informations budgétaires sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- le cadre financier selon l'organisation financière du gouvernement;
- de l'information additionnelle sur les revenus autonomes et les dépenses de portefeuilles;
- les marges de prudence, les analyses de sensibilité et les principaux risques liés au cadre financier;
- les entités incluses dans le périmètre comptable, classées par portefeuille;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Les tableaux complémentaires sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, rendez-vous sur la page des documents du *Point sur la situation économique et financière* de novembre 2019 :

<http://www.finances.gouv.qc.ca/lepoint>

Section E

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

| | |
|---|-------------|
| Sommaire | E.3 |
| 1. La dette du Québec..... | E.5 |
| 1.1 Les différents concepts de dette | E.5 |
| 1.2 Comparaison interprovinciale : un endettement qui demeure élevé | E.9 |
| 1.3 Les bénéfices associés à une réduction de la dette | E.11 |
| 1.4 La dette brute | E.12 |
| 1.5 La dette nette | E.18 |
| 1.6 La dette représentant les déficits cumulés..... | E.19 |
| 1.7 Les objectifs de réduction de la dette..... | E.21 |
| 1.8 Le Fonds des générations..... | E.22 |
| 2. Le financement..... | E.25 |
| 2.1 Le programme de financement | E.25 |
| 2.2 La stratégie de gestion de la dette | E.28 |
| 2.3 Le rendement des titres du Québec..... | E.30 |
| 3. Les cotes de crédit..... | E.31 |
| 3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec | E.31 |
| 3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes..... | E.34 |
| ANNEXE 1 : Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite | E.35 |
| ANNEXE 2 : La dette du secteur public du Québec..... | E.37 |

SOMMAIRE

Au 31 mars 2019, la dette brute s'établissait à 199,1 milliards de dollars, soit 45,8 % du PIB. L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint au cours de la présente année financière.

— Au 31 mars 2020, le poids de la dette brute s'établira à 44,6 % du PIB.

— L'objectif sera atteint six ans plus tôt que prévu.

Cette réduction du poids de la dette s'explique par une gestion rigoureuse des finances publiques du Québec et les versements au Fonds des générations.

Par ailleurs, la réduction du poids de la dette a permis récemment au Québec d'obtenir une révision favorable de la part de l'agence de notation DBRS. Celle-ci a augmenté, au printemps 2019, la perspective associée à la cote de crédit du Québec, qui est passée de « stable » à « positive ».

— Le gouvernement vise un rehaussement de cette cote par le maintien de l'équilibre budgétaire, la poursuite de la réduction du poids de la dette et l'augmentation du potentiel économique du Québec.

La poursuite de la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

— de contrer un éventuel ralentissement de l'économie;

— de réduire le fardeau fiscal des Québécois;

— d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;

— de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;

— de financer des investissements dans les infrastructures publiques;

— de lutter contre les changements climatiques;

— d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB devrait être atteint, quant à lui, au 31 mars 2024, soit deux ans plus tôt que prévu.

À cet égard, le gouvernement entend modifier la définition de la dette représentant les déficits cumulés afin que celle-ci soit conforme à la situation budgétaire réelle et prévue. Le solde de la réserve de stabilisation, qui correspond à la somme des excédents budgétaires depuis 2015-2016, ne sera plus ajouté aux déficits cumulés¹.

¹ Des modifications législatives seront nécessaires.

1. LA DETTE DU QUÉBEC

1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif.

TABLEAU E.1

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| DETTE BRUTE⁽¹⁾ | 201 071 | 199 098 | 201 331 |
| <i>En % du PIB</i> | 48,2 | 45,8 | 44,6 |
| Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾ | -24 528 | -26 540 | -28 819 |
| DETTE NETTE | 176 543 | 172 558 | 172 512 |
| <i>En % du PIB</i> | 42,3 | 39,7 | 38,2 |
| Moins : Actifs non financiers | -69 073 | -72 110 | -76 135 |
| DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DES COMPTES PUBLICS | 107 470 | 100 448 | 96 377 |
| <i>En % du PIB</i> | 25,8 | 23,1 | 21,3 |
| Plus : Réserve de stabilisation | 7 174 | 11 977 | 13 377 |
| DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS | 114 644 | 112 425 | 109 754 |
| <i>En % du PIB</i> | 27,5 | 25,9 | 24,3 |

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Les autres éléments de passif (par exemple les comptes créditeurs) en sont soustraits.

Modification de la définition de la dette représentant les déficits cumulés

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation.

Ainsi, lorsqu'un excédent budgétaire est constaté, il ne vient pas réduire la dette représentant les déficits cumulés, car il est affecté à la réserve de stabilisation, qui est ajoutée aux déficits cumulés. Cela explique pourquoi, au 31 mars 2019, la dette représentant les déficits cumulés est plus élevée de 12,0 milliards de dollars que les déficits cumulés qui apparaissent aux états financiers.

— Au sens des comptes publics, la dette représentant les déficits cumulés s'établissait à 100,4 milliards de dollars au 31 mars 2019, alors qu'au sens de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, qui ajoute à la dette le solde de la réserve de stabilisation de 12,0 milliards de dollars, elle s'est élevée à 112,4 milliards de dollars.

Pour le gouvernement, il importe que la dette représentant les déficits cumulés soit conforme à la situation budgétaire réelle et prévue et qu'elle soit comparable d'un gouvernement à l'autre. Le Québec est actuellement le seul gouvernement au Canada à utiliser un tel concept de dette.

Ainsi, le gouvernement entend modifier la définition de la dette représentant les déficits cumulés de manière que celle-ci ne soit plus augmentée du solde de la réserve de stabilisation¹.

Cette modification apportera plusieurs avantages. La dette représentant les déficits cumulés :

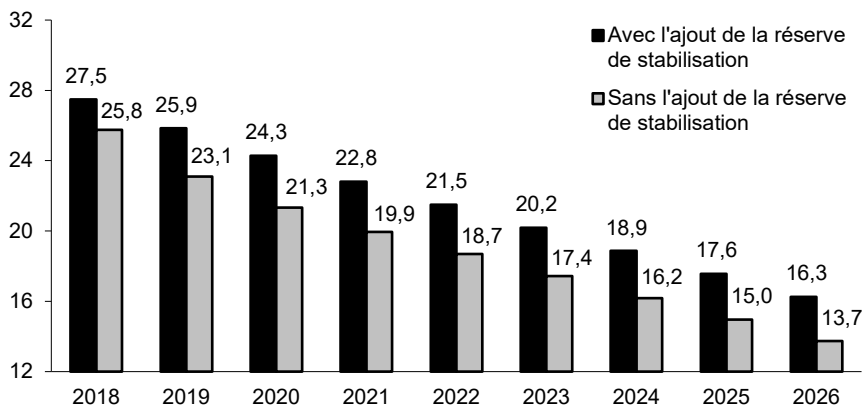
- sera conforme à la situation budgétaire réelle et prévue du gouvernement et sera en ce sens, pour le citoyen, un indicateur plus juste;
- correspondra exactement aux déficits cumulés qui apparaissent dans les comptes publics;
- sera parfaitement comparable à celle des autres gouvernements au Canada.

Cette modification n'aura aucune incidence sur la dette brute et la dette nette, car ces concepts de dette ne sont pas augmentés de la réserve de stabilisation.

¹ Des modifications législatives seront nécessaires.

Modification de la définition de la dette représentant les déficits cumulés (suite)

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars avec et sans l'ajout de la réserve de stabilisation
(en pourcentage du PIB)



❑ Les déficits cumulés représentent la moitié de la dette brute

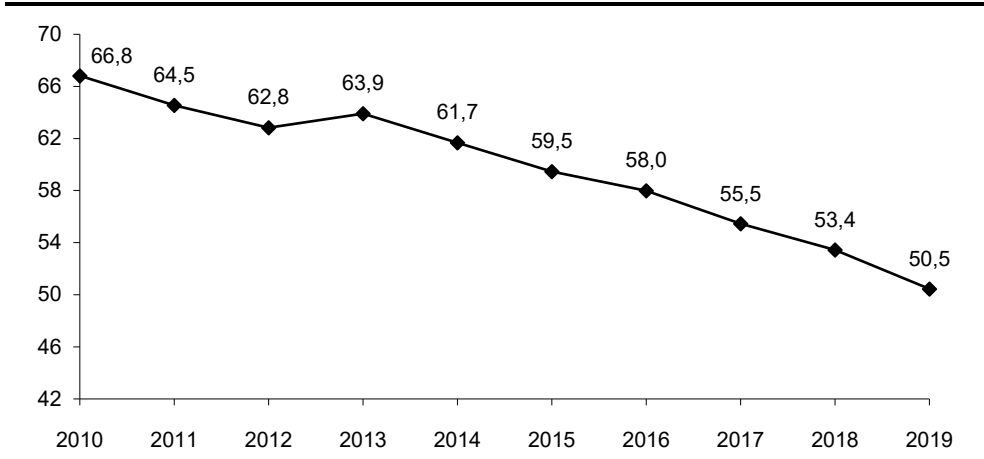
Au 31 mars 2019, les déficits cumulés représentaient la moitié de la dette brute, soit 50,5 %. Cette part est en diminution, et ce, en raison :

- du maintien de l'équilibre budgétaire;
- des versements au Fonds des générations;
- des investissements en immobilisations du gouvernement.

Ainsi, la dette brute est de plus en plus associée à des actifs, c'est-à-dire à des infrastructures publiques et à des investissements dans les entreprises du gouvernement.

GRAPHIQUE E.1

Part des déficits cumulés au sens des comptes publics dans la dette brute au 31 mars
(en pourcentage)



1.2 Comparaison interprovinciale : un endettement qui demeure élevé

La dette du Québec demeure relativement élevée, et ce, même si des excédents budgétaires ont été enregistrés au cours des dernières années.

— Peu importe le concept de dette, le Québec demeure l'une des provinces les plus endettées au Canada.

Les intérêts que le Québec doit payer sur cette dette représentent une part importante des revenus de l'État.

— En 2018-2019, ce sont 8,7 milliards de dollars qui ont été payés en intérêts sur la dette, soit 7,6 % des revenus consolidés ou 1 040 \$ par habitant.

— Le service de la dette représente la troisième plus importante dépense du gouvernement après la santé et l'éducation.

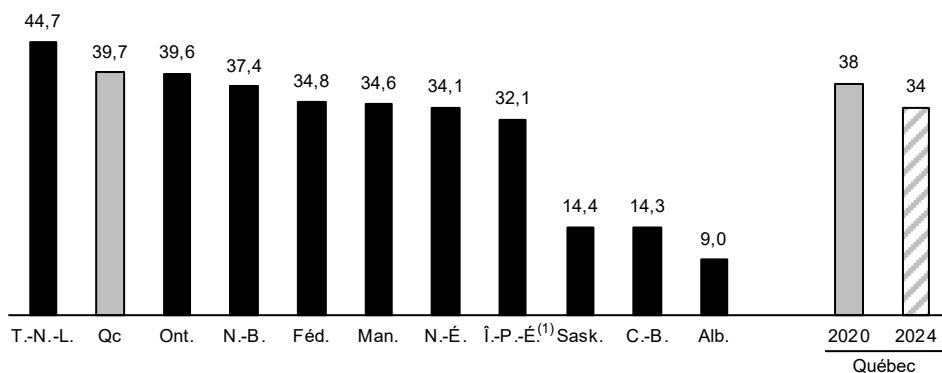
— Chaque dollar payé en intérêts est un dollar en moins pour le financement des services publics.

Au 31 mars 2019, le poids de la dette nette du Québec s'établissait à 39,7 % du PIB, comparativement à 30,3 % pour la moyenne des provinces².

Le poids de la dette du Québec devrait diminuer à 38 % du PIB au 31 mars 2020 et à 34 % au 31 mars 2024.

GRAPHIQUE E.2

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2019 (en pourcentage du PIB)



(1) Il s'agit de la donnée au 31 mars 2018 puisque les comptes publics 2018-2019 de cette province n'avaient pas été publiés en date du 25 octobre 2019.

Sources : Comptes publics des gouvernements et ministère des Finances du Québec.

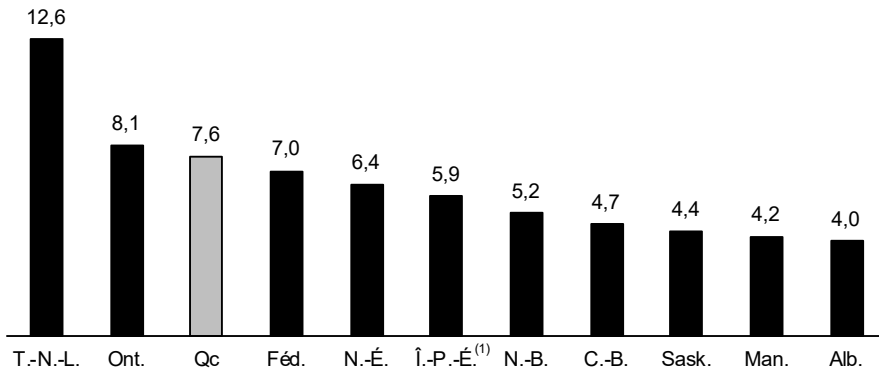
² Il s'agit d'une moyenne pondérée en proportion du PIB.

Comparaison du service de la dette des gouvernements au Canada

En 2018-2019, le service de la dette du Québec, en pourcentage des revenus, était l'un des plus élevés au Canada.

Service de la dette des gouvernements au Canada en 2018-2019

(en pourcentage des revenus)



(1) Il s'agit de la donnée au 31 mars 2018 puisque les comptes publics 2018-2019 de cette province n'avaient pas été publiés en date du 25 octobre 2019.

Sources : Comptes publics des gouvernements.

1.3 Les bénéfices associés à une réduction de la dette

En ce qui concerne les bénéfices, la réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique grâce à l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Grâce à la baisse du poids de la dette, le Québec bénéficie de coûts d'emprunt avantageux. Le Québec emprunte actuellement à des coûts inférieurs à ceux de l'Ontario.

La poursuite de la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de contrer un éventuel ralentissement de l'économie;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de lutter contre les changements climatiques;
- d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

1.4 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette émise sur les marchés financiers (dette directe consolidée) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Au 31 mars 2019, la dette brute s'établissait à 199,1 milliards de dollars, soit 45,8 % du PIB. Une réduction graduelle et continue du poids de la dette brute est prévue d'ici 2023-2024. Le ratio de la dette brute au PIB devrait s'établir à 41,6 % au 31 mars 2024.

Par ailleurs, au 31 mars 2024, les sommes accumulées dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour pourvoir aux prestations de retraite des employés de l'État seront presque équivalentes au passif du gouvernement à cet égard.

Ainsi, au 31 mars 2024, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ne devrait s'élever qu'à 1,3 milliard de dollars, comparativement à 18,4 milliards de dollars au 31 mars 2019.

TABLEAU E.2

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dette directe consolidée | 191 984 | 189 029 | 195 810 | 204 042 | 213 308 | 223 868 | 234 101 |
| Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾ | 21 903 | 18 362 | 14 485 | 11 791 | 8 679 | 5 347 | 1 317 |
| Moins : Fonds des générations | -12 816 | -8 293 | -8 964 | -11 702 | -14 756 | -18 133 | -21 821 |
| DETTE BRUTE | 201 071 | 199 098 | 201 331 | 204 131 | 207 231 | 211 082 | 213 597 |
| <i>En % du PIB</i> | <i>48,2</i> | <i>45,8</i> | <i>44,6</i> | <i>43,5</i> | <i>42,9</i> | <i>42,4</i> | <i>41,6</i> |

(1) Il s'agit du passif net.

❑ La dette à un niveau moindre qu'à la veille de la dernière récession

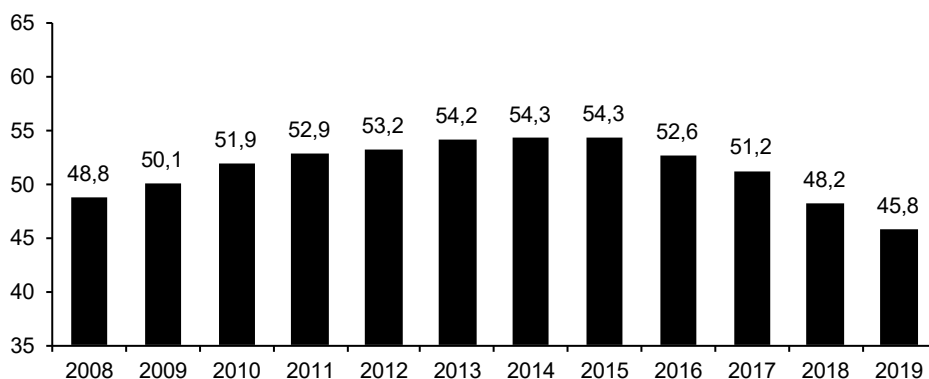
Au 31 mars 2008, soit à la veille de la récession de 2008-2009, le poids de la dette brute s'établissait à 48,8 % du PIB. Au 31 mars 2019, il se situait à 45,8 % du PIB, soit à un niveau moindre.

Cela positionne bien le Québec pour contrer un éventuel ralentissement de l'économie.

C'est également dans ce contexte que le Québec entend poursuivre la réduction du poids de la dette.

GRAPHIQUE E.3

Évolution de la dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



❑ Révisions de la dette brute par rapport au budget de mars 2019

Par rapport au budget de mars 2019, la dette brute a été révisée à la baisse de 1,9 milliard de dollars au 31 mars 2024.

Le ratio de la dette brute au PIB a, quant à lui, été révisé à la baisse de 0,7 point de pourcentage.

Les révisions à la baisse s'expliquent principalement par un excédent budgétaire plus important que prévu en 2018-2019 et un excédent budgétaire prévu en 2019-2020.

TABLEAU E.3

Révisions de la dette brute au 31 mars depuis le budget de mars 2019 (en millions de dollars)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Novembre 2019 | 199 098 | 201 331 | 204 131 | 207 231 | 211 082 | 213 597 |
| <i>En % du PIB</i> | 45,8 | 44,6 | 43,5 | 42,9 | 42,4 | 41,6 |
| Mars 2019 | 200 756 | 204 169 | 207 318 | 211 357 | 214 095 | 215 494 |
| <i>En % du PIB</i> | 46,1 | 45,3 | 44,6 | 44,1 | 43,4 | 42,3 |
| Révisions | -1 658 | -2 838 | -3 187 | -4 126 | -3 013 | -1 897 |
| <i>En % du PIB</i> | -0,3 | -0,7 | -1,1 | -1,2 | -1,0 | -0,7 |

TABLEAU E.4

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec
(en millions de dollars)

| | Dette au début de l'exercice | Déficit (surplus) budgétaire | Placements, prêts et avances | Immobilisations nettes⁽¹⁾ | Autres facteurs⁽²⁾ | Versements au Fonds des générations | Variation totale | Dette à la fin de l'exercice | En % du PIB |
|-----------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--------------------------------------|--|-------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| 2009-2010 | 157 630 | 3 174 ⁽³⁾ | 1 746 | 4 226 | -2 733 | -725 | 5 688 | 163 318 | 51,9 |
| 2010-2011 | 163 318 | 3 150 | 2 507 | 4 923 | 298 | -760 | 10 118 | 173 436 | 52,9 |
| 2011-2012 | 173 436 | 2 628 | 1 861 | 5 071 | 1 228 | -840 | 9 948 | 183 384 | 53,2 |
| 2012-2013 | 183 384 | 3 476 ⁽⁴⁾ | 659 | 4 863 | 445 | -961 | 8 482 | 191 866 | 54,2 |
| 2013-2014 | 191 866 | 2 824 | 1 349 | 3 977 | -788 | -1 421 | 5 941 | 197 807 | 54,3 |
| 2014-2015 | 197 807 | 1 143 ⁽⁵⁾ | 2 146 | 2 980 | 1 160 | -1 279 | 6 150 | 203 957 | 54,3 |
| 2015-2016 | 203 957 | -2 191 | 808 | 2 695 | -338 | -1 584 | -610 | 203 347 | 52,6 |
| 2016-2017 | 203 347 | -2 361 | 2 527 | 1 784 | 194 | -2 001 | 143 | 203 490 | 51,2 |
| 2017-2018 | 203 490 | -2 622 | 1 859 | 2 173 | -1 536 | -2 293 | -2 419 | 201 071 | 48,2 |
| 2018-2019 | 201 071 | -4 803 | 1 296 | 3 002 | 2 009 | -3 477 | -1 973 | 199 098 | 45,8 |
| 2019-2020 | 199 098 | -1 400 | 2 790 | 4 025 | -511 | -2 671 | 2 233 | 201 331 | 44,6 |
| 2020-2021 | 201 331 | -100 | 2 488 | 3 672 | -522 | -2 738 | 2 800 | 204 131 | 43,5 |
| 2021-2022 | 204 131 | -100 | 2 740 | 4 232 | -718 | -3 054 | 3 100 | 207 231 | 42,9 |
| 2022-2023 | 207 231 | -100 | 2 254 | 4 909 | 165 | -3 377 | 3 851 | 211 082 | 42,4 |
| 2023-2024 | 211 082 | -100 | 1 459 | 3 598 | 1 246 | -3 688 | 2 515 | 213 597 | 41,6 |

(1) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

(3) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.

(4) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

(5) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

- Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2019-2020 à 2023-2024, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 4,1 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

| | 2018- 2019 | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Investissements bruts ⁽¹⁾ | 7 034 | 8 123 | 8 041 | 8 779 | 9 665 | 8 564 |
| Moins : Amortissement | -4 032 | -4 098 | -4 369 | -4 547 | -4 756 | -4 966 |
| Investissements nets en immobilisations | 3 002 | 4 025 | 3 672 | 4 232 | 4 909 | 3 598 |

(1) Les investissements bruts comprennent ceux effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé. La valeur des dispositions en est soustraite.

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs correspond aux engagements nets du gouvernement envers ses employés des secteurs public et parapublic.

On obtient le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, qui est inclus dans la dette brute, en soustrayant du passif le solde des sommes accumulées pour payer ces avantages. Il s'agit des soldes du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants.

Au 31 mars 2019, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 18,4 milliards de dollars.

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2019

(en millions de dollars)

Régimes de retraite

| | |
|---|--------|
| Passif au titre du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) | 63 313 |
|---|--------|

| | |
|--|--------|
| Passif au titre du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et du Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) | 19 436 |
|--|--------|

| | |
|---|--------|
| Passif au titre des autres régimes ⁽¹⁾ | 17 176 |
|---|--------|

| | |
|--|---------------|
| Passif au titre des régimes de retraite | 99 925 |
|--|---------------|

| | |
|--|---------|
| Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) | -81 344 |
|--|---------|

| | |
|--|---------------|
| Passif net au titre des régimes de retraite | 18 581 |
|--|---------------|

Autres avantages sociaux futurs

| | |
|---|-------|
| Passif au titre des autres avantages sociaux futurs | 1 471 |
|---|-------|

| | |
|---|--------|
| Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs | -1 690 |
|---|--------|

| | |
|--|-------------|
| Passif net au titre des autres avantages sociaux futurs⁽²⁾ | -219 |
|--|-------------|

| | |
|---|---------------|
| PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS | 18 362 |
|---|---------------|

(1) Le passif des autres régimes tient compte des actifs des autres régimes, dont ceux du régime de retraite de l'Université du Québec.

(2) Un signe négatif signifie que la valeur des actifs dépasse celle des passifs.

1.5 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers.

Au 31 mars 2019, elle s'établissait à 172,6 milliards de dollars, soit 39,7 % du PIB.

TABLEAU E.5

Facteurs d'évolution de la dette nette (en millions de dollars)

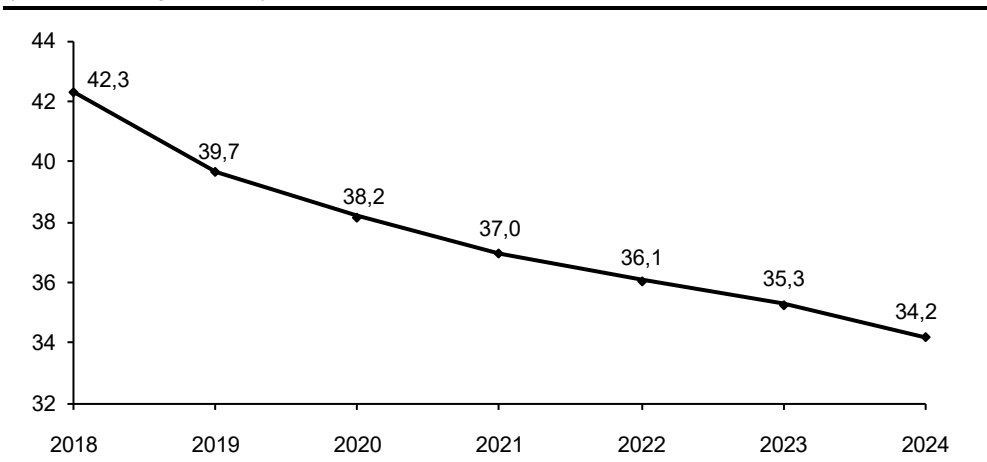
| | Dettes au début de l'exercice | Déficit (surplus) budgétaire | Immobilisations nettes | Autres | Versements au Fonds des générations | Variation totale | Dettes à la fin de l'exercice | En % du PIB |
|-----------|-------------------------------|------------------------------|------------------------|----------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------------------|-------------|
| 2018-2019 | 176 543 | -4 803 | 3 002 | 1 293 ⁽¹⁾ | -3 477 | -3 985 | 172 558 | 39,7 |
| 2019-2020 | 172 558 | -1 400 | 4 025 | — | -2 671 | -46 | 172 512 | 38,2 |
| 2020-2021 | 172 512 | -100 | 3 672 | — | -2 738 | 834 | 173 346 | 37,0 |
| 2021-2022 | 173 346 | -100 | 4 232 | — | -3 054 | 1 078 | 174 424 | 36,1 |
| 2022-2023 | 174 424 | -100 | 4 909 | — | -3 377 | 1 432 | 175 856 | 35,3 |
| 2023-2024 | 175 856 | -100 | 3 598 | — | -3 688 | -190 | 175 666 | 34,2 |

(1) Cette augmentation de la dette nette s'explique principalement par les autres éléments du résultat étendu d'Hydro-Québec. Il s'agit d'écritures comptables (par exemple des gains ou des pertes de change non encore matérialisés) qui, sans influencer le résultat net d'Hydro-Québec, influencent l'avoir net d'Hydro-Québec et donc la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec.

Au cours des années à venir, le ratio de la dette nette au PIB diminuera, pour atteindre 34,2 % au 31 mars 2024.

GRAPHIQUE E.4

Dettes nettes au 31 mars (en pourcentage du PIB)



1.6 La dette représentant les déficits cumulés

Selon la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation.

Aux fins du suivi de l'objectif rattaché à ce concept de dette, le gouvernement entend utiliser la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation³.

Au sens des comptes publics, la dette représentant les déficits cumulés s'établissait à 23,1 % du PIB au 31 mars 2019.

— Elle devrait diminuer à 16,2 % du PIB au 31 mars 2024.

TABLEAU E.6

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation (en millions de dollars)

| | Dette au début de l'exercice | Déficit (surplus) budgétaire | Ajustements comptables | Versements au Fonds des générations | Variation totale | Dette à la fin de l'exercice | En % du PIB |
|-----------|------------------------------|------------------------------|------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------------------|-------------|
| 2018-2019 | 107 470 | -4 803 | 1 258 ⁽¹⁾ | -3 477 | -7 022 | 100 448 | 23,1 |
| 2019-2020 | 100 448 | -1 400 | — | -2 671 | -4 071 | 96 377 | 21,3 |
| 2020-2021 | 96 377 | -100 | — | -2 738 | -2 838 | 93 539 | 19,9 |
| 2021-2022 | 93 539 | -100 | — | -3 054 | -3 154 | 90 385 | 18,7 |
| 2022-2023 | 90 385 | -100 | — | -3 377 | -3 477 | 86 908 | 17,4 |
| 2023-2024 | 86 908 | -100 | — | -3 688 | -3 788 | 83 120 | 16,2 |

(1) La variation en 2018-2019 de la dette représentant les déficits cumulés causée par les ajustements comptables s'explique principalement par les autres éléments du résultat étendu d'Hydro-Québec. Il s'agit d'écritures comptables (par exemple des gains ou des pertes de change non encore matérialisés) qui, sans influencer le résultat net d'Hydro-Québec, influencent l'avoir net d'Hydro-Québec et donc la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec.

³ Des modifications législatives seront nécessaires.

❑ Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics par rapport au budget de mars 2019

Par rapport au budget de mars 2019, la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics a été révisée à la baisse de 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2024.

Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB a, quant à lui, été révisé à la baisse de 0,8 point de pourcentage.

Les révisions à la baisse s'expliquent principalement par un excédent budgétaire plus important que prévu en 2018-2019 et un excédent budgétaire prévu en 2019-2020.

TABLEAU E.7

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics au 31 mars depuis le budget de mars 2019 (en millions de dollars)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Novembre 2019 | 100 448 | 96 377 | 93 539 | 90 385 | 86 908 | 83 120 |
| <i>En % du PIB</i> | 23,1 | 21,3 | 19,9 | 18,7 | 17,4 | 16,2 |
| Mars 2019 | 101 864 | 99 360 | 96 676 | 93 729 | 90 369 | 86 337 |
| <i>En % du PIB</i> | 23,4 | 22,1 | 20,8 | 19,6 | 18,3 | 17,0 |
| Révisions | -1 416 | -2 983 | -3 137 | -3 344 | -3 461 | -3 217 |
| <i>En % du PIB</i> | -0,3 | -0,8 | -0,9 | -0,9 | -0,9 | -0,8 |

1.7 Les objectifs de réduction de la dette

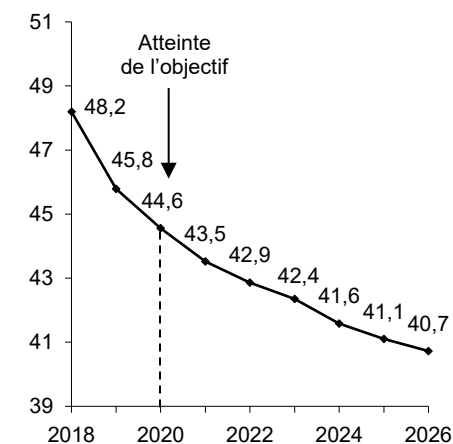
La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

- L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint au cours de la présente année financière, soit six ans plus tôt que prévu.
- L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint, quant à lui, en 2023-2024, soit deux ans plus tôt que prévu.
- Aux fins du suivi de cet objectif, le gouvernement entend utiliser la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation, cet indicateur étant plus conforme à la situation budgétaire réelle et prévue⁴.

GRAPHIQUE E.5

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

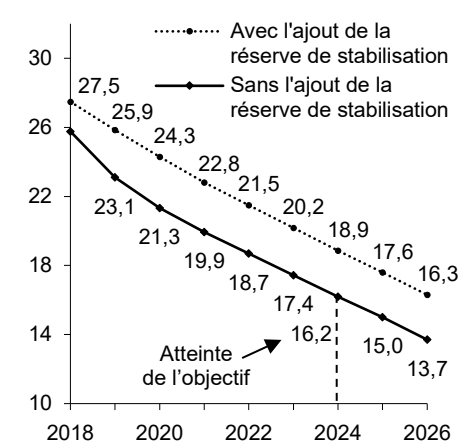


Note : Il s'agit de projections à compter de 2025.

GRAPHIQUE E.6

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de projections à compter de 2025.

⁴ Des modifications législatives seront nécessaires.

1.8 Le Fonds des générations

En 2019-2020, les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèvent à 2,7 milliards de dollars. Ces sommes proviennent principalement :

- des redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- des revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;
- des revenus miniers;
- d'un montant provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- des revenus de placement.

Le Fonds des générations s'établira à 9,0 milliards de dollars au 31 mars 2020.

TABLEAU E.8

Fonds des générations (en millions de dollars)

| | 2018- 2019 ⁽¹⁾ | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 |
|---|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Valeur comptable au début | 12 816 | 8 293 | 8 964 | 11 702 | 14 756 | 18 133 |
| Revenus consacrés | | | | | | |
| Redevances hydrauliques | | | | | | |
| Hydro-Québec | 714 | 741 | 763 | 776 | 818 | 829 |
| Producteurs privés | 106 | 102 | 103 | 105 | 107 | 109 |
| Sous-total | 820 | 843 | 866 | 881 | 925 | 938 |
| Indexation du prix de l'électricité patrimoniale | 258 | 303 | 388 | 535 | 640 | 745 |
| Contribution additionnelle d'Hydro-Québec | 215 | 215 | 215 | 215 | 215 | 215 |
| Revenus miniers | 268 | 264 | 291 | 313 | 341 | 373 |
| Taxe spécifique sur les boissons alcooliques | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 |
| Biens non réclamés | 22 | 20 | 15 | 15 | 15 | 15 |
| Revenus de placement ⁽²⁾ | 1 394 | 526 | 463 | 595 | 741 | 902 |
| Total des revenus consacrés | 3 477 | 2 671 | 2 738 | 3 054 | 3 377 | 3 688 |
| Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts | -8 000 | -2 000 | — | — | — | — |
| VALEUR COMPTABLE À LA FIN | 8 293 | 8 964 | 11 702 | 14 756 | 18 133 | 21 821 |

(1) À titre informatif, au 31 décembre 2018, la valeur marchande du Fonds des générations s'élevait à 11,3 G\$, soit 1,1 G\$ de plus que la valeur comptable à la même date.

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Les revenus de placement importants en 2018-2019 s'expliquent par la matérialisation d'une partie des gains de placement, qui a résulté de l'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette. Outre les gains matérialisés grâce aux retraits du Fonds des générations, un rendement annuel de 4,8 % est prévu, soit un taux établi à partir de cinq années historiques.

L'impact du Fonds des générations

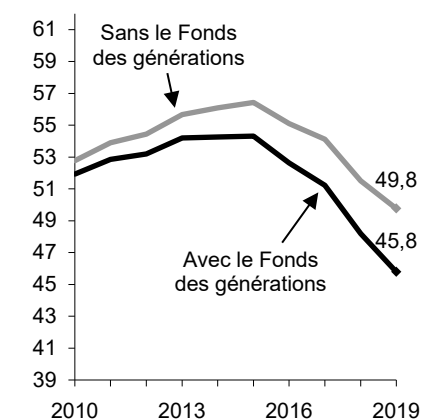
Le Fonds des générations est un instrument qui contribue directement à réduire le poids de la dette.

Sans les versements au Fonds des générations, le ratio de la dette brute au PIB serait beaucoup plus élevé. Au 31 mars 2019, le poids de la dette brute s'établissait à 45,8 % du PIB. Sans le Fonds des générations, il se serait établi à 49,8 % du PIB, soit 4,0 points de pourcentage de plus.

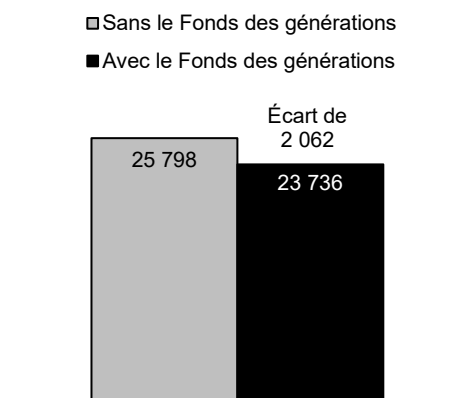
Cet écart signifie qu'en l'absence du Fonds des générations, la dette brute au 31 mars 2019 aurait été plus élevée de 17,3 milliards de dollars¹.

Sur une base par habitant, au 31 mars 2019, la dette brute s'établissait à 23 736 \$, alors qu'elle se serait établie à 25 798 \$ sans le Fonds des générations, soit un écart de 2 062 \$ par habitant.

Dette brute au 31 mars
(en pourcentage du PIB)



Dette brute au 31 mars 2019
(en dollars par habitant)



¹ L'écart de 17,3 G\$ est plus élevé de 9 G\$ que le solde du Fonds des générations au 31 mars 2019 (8,3 G\$) en raison de l'utilisation de 9 G\$ du Fonds des générations pour rembourser des emprunts (1 G\$ en 2013-2014 et 8 G\$ en 2018-2019).

2. LE FINANCEMENT

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme qui sont notamment effectués pour rembourser les emprunts qui arrivent à échéance et financer les investissements en immobilisations du gouvernement.

Pour l'année 2019-2020, le programme s'établit à 12,5 milliards de dollars, soit 0,7 milliard de dollars de plus que prévu dans le budget de mars 2019.

Les principales révisions expliquant cette hausse proviennent des besoins financiers nets, des remboursements d'emprunts, de l'utilisation des emprunts effectués par anticipation et des dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

Au 18 octobre 2019, les emprunts réalisés en 2019-2020 s'élevaient à 11,5 milliards de dollars, soit 92 % du programme prévu.

TABLEAU E.9

Programme de financement du gouvernement en 2019-2020 (en millions de dollars)

| | Mars 2019 | Révisions | Novembre 2019 |
|---|---------------|------------|---------------|
| Besoins financiers nets | 8 118 | -1 546 | 6 572 |
| Remboursements d'emprunts | 11 066 | 2 310 | 13 376 |
| Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts | -2 000 | — | -2 000 |
| Utilisation des emprunts effectués par anticipation | -4 167 | -1 782 | -5 949 |
| Variation d'encaisse | -1 235 | — | -1 235 |
| Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) ⁽¹⁾ | — | 1 500 | 1 500 |
| Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽²⁾ | — | 225 | 225 |
| TOTAL | 11 782 | 707 | 12 489 |

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Les dépôts au FARR sont facultatifs; ils ne sont inscrits dans le programme de financement qu'une fois qu'ils ont été effectués.

(2) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.

Les emprunts réalisés en 2019-2020

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2019-2020, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 31 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des dix dernières années s'établit à 19 %. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

En 2019-2020, les obligations conventionnelles en dollars canadiens ont été le principal instrument d'emprunt utilisé.

À ce jour, environ 80 % des emprunts réalisés en 2019-2020 avaient une échéance de 10 ans et plus.

Au 31 mars 2019, l'échéance moyenne de la dette s'élevait à 11 ans.

Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2019-2020

| Devises | En M\$ | En % |
|---|---------------|--------------|
| DOLLAR CANADIEN | | |
| Obligations conventionnelles | 7 378 | 64,2 |
| Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec | 268 | 2,3 |
| Immigrants investisseurs ⁽¹⁾ | 258 | 2,2 |
| Obligations vertes | — | — |
| Sous-total | 7 904 | 68,7 |
| AUTRES DEVISES | | |
| Euro | 1 462 | 12,8 |
| Dollar américain | 1 328 | 11,6 |
| Livre sterling | 407 | 3,5 |
| Couronne suédoise | 245 | 2,1 |
| Dollar australien | 95 | 0,8 |
| Dollar néo-zélandais | 59 | 0,5 |
| Sous-total | 3 596 | 31,3 |
| TOTAL | 11 500 | 100,0 |

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 18 octobre 2019.

(1) Il s'agit des emprunts qui proviennent des immigrants investisseurs. Les sommes qui sont avancées par les immigrants investisseurs sont prêtées au gouvernement, par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

Le programme de financement s'établira à 21,7 milliards de dollars en 2020-2021.

Pour les trois années suivantes, soit de 2021-2022 à 2023-2024, il s'établira en moyenne à 26,0 milliards de dollars par année.

TABLEAU E.10

Programme de financement du gouvernement de 2020-2021 à 2023-2024
(en millions de dollars)

| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Besoins financiers nets | 8 463 | 9 492 | 10 715 | 10 390 |
| Remboursements d'emprunts | 13 280 | 16 668 | 14 506 | 16 134 |
| Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts | — | — | — | — |
| TOTAL | 21 743 | 26 160 | 25 221 | 26 524 |

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le programme s'appuie sur les *Green Bond Principles*, un ensemble de lignes directrices visant à amener plus de transparence concernant le processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate Research).

Quatre émissions, totalisant 2,3 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec sera un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, visitez le www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Obligations_vertes.asp.

2.2 La stratégie de gestion de la dette

Le gouvernement, par l'intermédiaire de sa stratégie de gestion de la dette, vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devise (swaps).

□ La structure de la dette brute par devise

Au 31 mars 2019, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute était de 80,5 % en dollars canadiens, de 10,8 % en dollars américains, de 6,3 % en euros, de 0,8 % en dollars australiens, de 0,7 % en livres sterling, de 0,7 % en francs suisses et de 0,2 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais, en dollars de Hong Kong et en couronnes suédoises).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute est entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU E.11

Structure de la dette brute par devise au 31 mars 2019 (en pourcentage)

| | Avant swaps | Après swaps |
|--|----------------|----------------|
| Dollar canadien | 80,5 | 100,0 |
| Dollar américain | 10,8 | 0,0 |
| Euro | 6,3 | 0,0 |
| Dollar australien | 0,8 | 0,0 |
| Livre sterling | 0,7 | 0,0 |
| Franc suisse | 0,7 | 0,0 |
| Autres (yen, dollar néo-zélandais, dollar de Hong Kong et couronne suédoise) | 0,2 | 0,0 |
| TOTAL | 100,0 | 100,0 |

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

❑ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

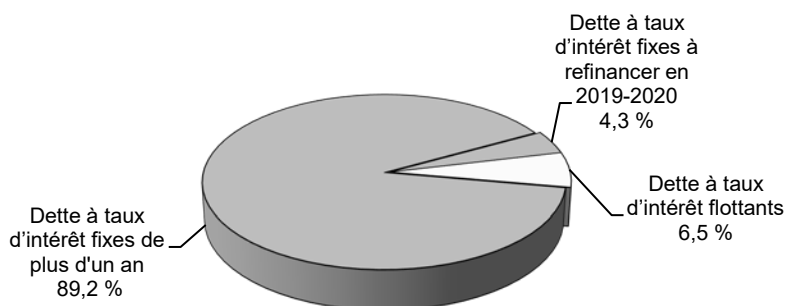
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2019, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes était de 93,5 %⁵, alors que celle à taux d'intérêt flottants était de 6,5 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2019, la part de la dette brute assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2019-2020 s'établissait à 10,8 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (6,5 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes, qui devra être refinancée en 2019-2020 (4,3 %).

GRAPHIQUE E.7

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2019 (en pourcentage)



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

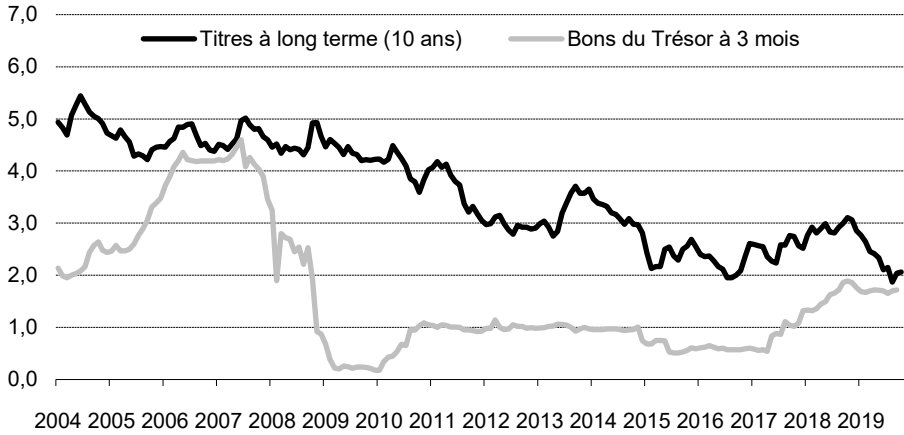
⁵ Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (89,2 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à refinancer en 2019-2020 (4,3 %).

2.3 Le rendement des titres du Québec

Le taux de rendement sur les titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans se situe à environ 2,1 %. Le taux observé pour ce terme s'établissait à un creux historique en août 2019. Le rendement des bons du Trésor avoisine 1,7 %.

GRAPHIQUE E.8

Taux de rendement sur les titres du gouvernement du Québec (en pourcentage)

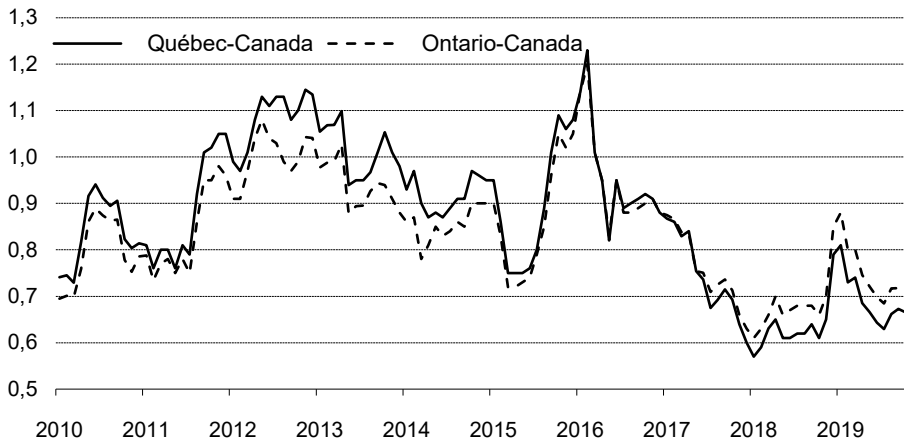


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Depuis juin 2017, un écart en faveur du Québec est observé entre les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario.

GRAPHIQUE E.9

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans) (en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

3. LES COTES DE CRÉDIT

3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec

Une cote de crédit mesure la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à en rembourser le principal à l'échéance.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation.

Le 27 mai 2019, l'agence de notation DBRS a confirmé la cote de crédit du Québec à « A (high) » et amélioré la perspective qui y est associée de « stable » à « positive ».

Cette révision favorable de la part de DBRS s'explique par :

- le maintien de l'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette;
- l'engagement du gouvernement à l'égard de finances publiques saines;
- les gestes posés pour accroître le potentiel économique du Québec.

Selon DBRS, le Québec pourrait voir sa cote de crédit augmenter au printemps 2020. Une cote de crédit dans la catégorie « AA » de la part de DBRS serait une première pour le Québec.

- Une meilleure cote de crédit se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

TABLEAU E.12

Cotes de crédit du gouvernement du Québec

| Agence de notation | Cote de crédit | Perspective en 2018 | Perspective en 2019 |
|-------------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Moody's | Aa2 | Stable | Stable |
| Standard & Poor's (S&P) | AA- | Stable | Stable |
| Fitch | AA- | Stable | Stable |
| DBRS | A (high) | Stable | → Positive |
| Japan Credit Rating Agency (JCR) | AA+ | Stable | Stable |
| China Chengxin International (CCXI) | AAA ⁽¹⁾ | Stable | Stable |

(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

Les cotes de crédit du gouvernement du Québec, qui sont présentées dans le tableau ci-dessous, diffèrent d'une agence de notation à l'autre en raison des méthodologies employées pour la détermination du risque de crédit, qui sont propres à chaque agence.

DBRS est la seule agence de notation qui attribue au Québec une cote de crédit inférieure à la catégorie « AA ». Cette cote est demeurée inchangée depuis 2006.

— Le gouvernement vise un rehaussement de cette cote par le maintien de l'équilibre budgétaire, la poursuite de la réduction du poids de la dette et l'augmentation du potentiel économique du Québec.

TABLEAU E.13

Échelles de notation pour la dette à long terme

| | Moody's | S&P | Fitch | DBRS | JCR | CCXI ⁽¹⁾ |
|----------------------------------|---------|------|-------|------------|------|---------------------|
| Meilleure qualité de crédit ↑ | Aaa | AAA | AAA | AAA | AAA | AAA |
| | Aa1 | AA+ | AA+ | AA (high) | AA+ | AA+ |
| | Aa2 | AA | AA | AA | AA | AA |
| | Aa3 | AA- | AA- | AA (low) | AA- | AA- |
| | A1 | A+ | A+ | A (high) | A+ | A+ |
| | A2 | A | A | A | A | A |
| | A3 | A- | A- | A (low) | A- | A- |
| | Baa1 | BBB+ | BBB+ | BBB (high) | BBB+ | BBB+ |
| | Baa2 | BBB | BBB | BBB | BBB | BBB |
| | Baa3 | BBB- | BBB- | BBB (low) | BBB- | BBB- |
| | Ba1 | BB+ | BB+ | BB (high) | BB+ | BB+ |
| | Ba2 | BB | BB | BB | BB | BB |
| | Ba3 | BB- | BB- | BB (low) | BB- | BB- |
| | B1 | B+ | B+ | B (high) | B+ | B+ |
| | B2 | B | B | B | B | B |
| | B3 | B- | B- | B (low) | B- | B- |

(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

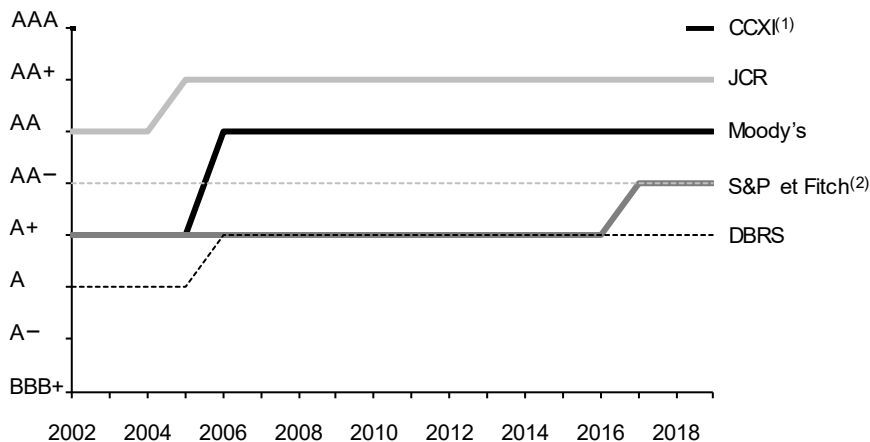
❑ L'évolution des cotes de crédit du Québec

Le graphique suivant présente l'évolution des cotes de crédit du Québec depuis 2002.

En juin 2017, S&P a révisé à la hausse la cote de crédit du Québec, la faisant passer de « A+ » à « AA- », une première depuis 1993. Le Québec a en effet retrouvé la cote de crédit qu'il avait avec S&P de 1982 à 1993.

GRAPHIQUE E.10

Évolution des cotes de crédit du Québec



Note : Les cotes de crédit de 2019 sont celles qui sont en vigueur au 25 octobre 2019.

(1) CCXI attribue une cote de crédit au Québec depuis 2018.

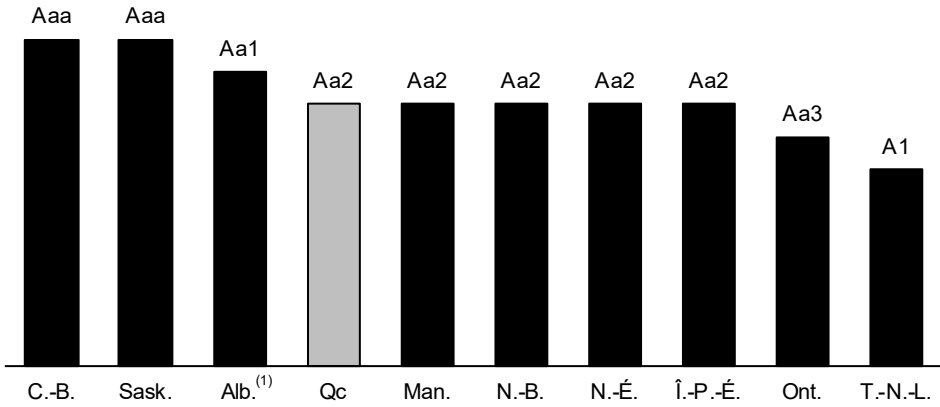
(2) La cote de crédit de Fitch correspond à la ligne pointillée.

3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Moody's et Standard & Poor's au 25 octobre 2019.

GRAPHIQUE E.11

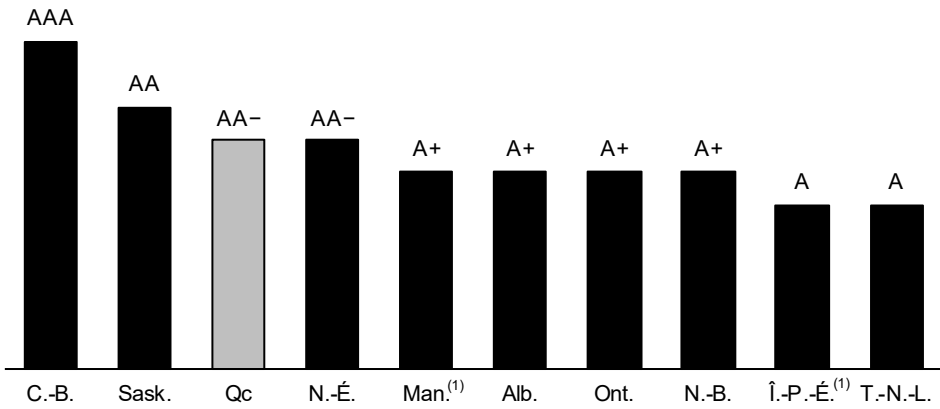
Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



(1) Cette province a une perspective négative.

GRAPHIQUE E.12

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



(1) Ces provinces ont une perspective positive.

ANNEXE 1 : LE FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé par le gouvernement en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

— Cet objectif a été atteint au 31 mars 2018, soit deux ans plus tôt que prévu.

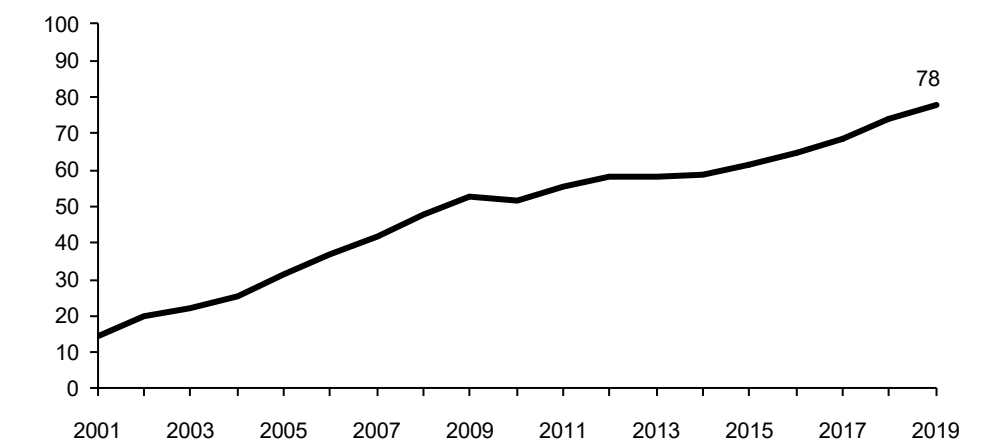
— Au 31 mars 2019, le FARR équivalait à 78 % des obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite.

Des sommes continueront à être accumulées dans le FARR de façon que le gouvernement poursuive la réduction de l'écart existant entre ses obligations actuarielles au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic et les sommes qu'il détient pour y faire face.

En continuité avec la pratique des dernières années, les dépôts au FARR ne seront effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers seront favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations. Des dépôts au FARR totalisant 1,5 milliard de dollars ont été effectués au début de l'année financière 2019-2020.

GRAPHIQUE E.13

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars
(en pourcentage)



ANNEXE 2 : LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC DU QUÉBEC

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2019, la dette du secteur public du Québec s'établissait à 269,0 milliards de dollars, soit 61,9 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Le ratio de la dette du secteur public au PIB est en diminution depuis 2015-2016.

TABLEAU E.14

Dettes du secteur public au 31 mars (en millions de dollars)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dettes brute du gouvernement | 203 957 | 203 347 | 203 490 | 201 071 | 199 098 |
| Hydro-Québec | 41 662 | 43 843 | 42 882 | 43 160 | 43 054 |
| Municipalités | 23 305 | 23 846 | 24 058 | 24 505 | 25 173 |
| Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes | 1 624 | 1 608 | 1 656 | 1 321 | 1 458 |
| Autres entreprises du gouvernement | 383 | 308 | 258 | 218 | 210 |
| DETTE DU SECTEUR PUBLIC | 270 931 | 272 952 | 272 344 | 270 275 | 268 993 |
| <i>En % du PIB</i> | <i>72,1</i> | <i>70,7</i> | <i>68,6</i> | <i>64,8</i> | <i>61,9</i> |

Section F

LE REVENU DES QUÉBÉCOIS À LA RETRAITE

| | |
|---|-------------|
| Sommaire | F.3 |
| 1. La retraite au Québec : une responsabilité collective et individuelle | F.5 |
| 1.1 Âge de départ à la retraite : un écart réduit avec le reste du Canada..... | F.5 |
| 1.2 Des besoins financiers différents à la retraite..... | F.6 |
| 1.3 Un système de revenu de retraite à plusieurs niveaux..... | F.7 |
| 2. Des programmes gouvernementaux pour la retraite des Québécois..... | F.9 |
| 2.1 Le programme de la Sécurité de la vieillesse : un revenu minimum assuré par le gouvernement fédéral | F.9 |
| 2.2 Le Régime de rentes du Québec : un outil d'épargne essentiel pour les Québécois..... | F.10 |
| 3. La planification de la retraite : une responsabilité individuelle | F.13 |
| 3.1 L'importance de l'épargne privée pour préparer sa retraite..... | F.13 |
| 3.1.1 Les régimes de retraite à prestations cibles : une option d'épargne supplémentaire | F.14 |
| 3.1.2 L'épargne privée de retraite : une responsabilité de l'épargnant..... | F.15 |
| 3.2 Encourager le prolongement de la carrière | F.18 |
| ANNEXE : Effet des choix individuels sur le revenu à la retraite | F.21 |

SOMMAIRE

Pour maintenir leur niveau de vie à la retraite, les Québécois doivent s'assurer de bien planifier leur épargne et de faire des choix éclairés. En effet, tout au long de leur vie active, ils sont appelés à faire des choix qui ont une répercussion importante sur leur revenu à la retraite, notamment :

- le moment auquel ils commencent à épargner;
- l'âge auquel ils demandent leur rente du Régime de rentes du Québec.

Le système de revenu de retraite du Québec met d'ailleurs à la disposition des individus plusieurs outils afin de faciliter l'atteinte de leur objectif d'épargne. Ce système englobe notamment :

- les programmes gouvernementaux, soit le programme de la Sécurité de la vieillesse, qui assure un revenu de base, et le Régime de rentes du Québec, qui procure une épargne additionnelle pour les travailleurs en vue de leur retraite;
- l'épargne privée de retraite, qui relève de la responsabilité individuelle, et qui peut fournir un revenu supplémentaire à la retraite pour atteindre le niveau de vie souhaité;
- le revenu de travail, qui permet aux individus d'accroître leur revenu futur en prolongeant leur carrière et en repoussant le moment auquel ils demandent leur rente du Régime de rentes du Québec.

Le gouvernement a l'intention d'offrir aux Québécois, en plus de tous ces outils, une option supplémentaire pour les régimes privés de retraite en permettant la mise en place des régimes de retraite à prestations cibles.

1. LA RETRAITE AU QUÉBEC : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

1.1 Âge de départ à la retraite : un écart réduit avec le reste du Canada

En 2018, l'âge moyen de départ à la retraite au Québec s'établissait à 63,1 ans, alors qu'il était de 63,8 ans au Canada.

— Cet écart est beaucoup moins important que celui constaté il y a quinze ans, ce qui indique que le Québec se rapproche graduellement de la moyenne canadienne.

— En effet, en 2003, l'âge moyen de départ à la retraite était de 60,5 ans au Québec et de 61,7 ans au Canada.

Toutefois, les Québécois sont relativement plus nombreux que la moyenne des Canadiens à demander leur rente publique à 60 ans. Les modalités du Régime de rentes du Québec font en sorte qu'ils obtiennent un montant de 30 % à 36 % inférieur à celui qu'ils auraient pu obtenir s'ils avaient demandé leur rente à 65 ans.

En effet, en 2018, 62,2 % des nouveaux retraités demandaient leur rente du Régime de rentes du Québec à 60 ans.

— En comparaison, dans le reste du Canada, 38,2 % des participants demandaient leur rente du Régime de pensions du Canada à 60 ans.

TABLEAU F.1

Âge de départ à la retraite et âge du premier versement de la rente du RRQ ou de la rente du RPC – 2018

| | Québec | Ontario | Alberta | Canada |
|--|--------|---------|---------|--------|
| Âge moyen de départ à la retraite | 63,1 | 63,7 | 64,9 | 63,8 |
| Âge moyen du premier versement de la rente du RRQ ou du RPC ⁽¹⁾ | 61,6 | — | — | 62,7 |
| Part des participants demandant le premier versement de la rente à 60 ans (en %) | 62,2 | — | — | 38,2 |

(1) Le Régime de pensions du Canada (RPC) est l'équivalent du Régime de rentes du Québec (RRQ) pour les autres provinces et territoires du Canada.

Sources : Statistique Canada et Retraite Québec.

1.2 Des besoins financiers différents à la retraite

Afin de maintenir leur niveau de vie, les personnes à la retraite n'ont généralement pas besoin d'un revenu aussi élevé que lors de leur vie active. Cela s'explique par leurs besoins financiers différents. Par exemple :

- les retraités ont habituellement moins de dépenses liées au travail, à la famille ou à l'hypothèque;
- les revenus de retraite ne sont pas sujets aux prélèvements qui s'appliquent au revenu de travail, tels que les cotisations au Régime de rentes du Québec, au Régime d'assurance-emploi et au Régime québécois d'assurance parentale;
- les besoins d'épargne liés à l'épargne-retraite sont moins importants.

Ces dépenses réduites peuvent généralement permettre aux retraités de conserver un niveau de vie semblable, tout en recevant un revenu moindre. Un taux de remplacement de 60 % à 70 % du revenu précédant la retraite pourrait donc suffire pour maintenir un niveau de vie équivalent durant la retraite.

1.3 Un système de revenu de retraite à plusieurs niveaux

Au courant de leur vie active, les Québécois disposent de divers moyens pour se constituer un revenu de retraite. Le système de revenu de retraite¹ est composé de quatre niveaux, soit :

- le programme de la Sécurité de la vieillesse², qui procure un revenu minimum assuré par le gouvernement fédéral;
- le Régime de rentes du Québec qui, à terme³, permettra aux travailleurs gagnant plus de 3 500 \$ par année de remplacer jusqu'à 33 % de leur revenu de travail à la retraite;
- l'épargne privée de retraite, telle que les régimes complémentaires de retraite, incluant ceux offerts aux employés des secteurs public et parapublic du Québec, ainsi que les régimes d'épargne-retraite, dont les régimes volontaires d'épargne-retraite⁴;
- les revenus de travail.

En plus de ces différents moyens, les Québécois peuvent profiter de leurs autres actifs, y compris les actifs financiers et non financiers, tels que la valeur d'une propriété.

Au Québec, les deux premiers niveaux du système de revenu de retraite sont d'application générale puisque le programme de la Sécurité de la vieillesse s'applique à tous les Québécois et que les cotisations au Régime de rentes du Québec constituent une obligation pour tous les travailleurs assujettis.

Les deux autres niveaux reposent sur la responsabilité individuelle des Québécois et varient en fonction de leur capacité financière et de leurs conditions de travail.

¹ En 2019, l'indice mondial Mercer Melbourne, qui évalue la performance des systèmes de revenu de retraite, a classé le Canada au 9^e rang parmi les 37 pays comparés. Cette performance est notamment attribuable à la croissance des actifs détenus dans le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

² Le programme inclut la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti.

³ Le régime de base du Régime de rentes du Québec vise à remplacer 25 % du revenu du travailleur. Le régime supplémentaire permettra de bonifier graduellement la rente afin de remplacer jusqu'à 33 % du revenu en 2065.

⁴ En 2013, le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, visant l'obligation pour les employeurs d'offrir un régime d'épargne-retraite collectif à leurs employés. Ainsi, depuis le 31 décembre 2017, toutes les entreprises comprenant dix employés ou plus sont tenues d'offrir un régime volontaire d'épargne-retraite ou un autre régime d'épargne-retraite collectif à l'ensemble de leurs employés visés.

Le système de revenu de retraite au Québec

| Niveau 1 | | | | |
|--|---------------|---|--|-------------------------|
| Programme de la Sécurité de la vieillesse | | | | |
| Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) | | Supplément de revenu garanti (SRG) | | |
| Niveau 2 | | | | |
| Régime de rentes du Québec | | | | |
| Niveau 3 | | | | |
| Épargne privée de retraite | | | | |
| Régimes d'épargne-retraite | | Régimes complémentaires de retraite | | |
| Collectifs : | Individuels : | Régimes à cotisation déterminée | Régimes à prestations déterminées ⁽²⁾ | Autres types de régimes |
| – REER collectif | – REER | | | |
| – CELI collectif | – CELI | | | |
| – RVER/RPAC ⁽¹⁾ | | | | |
| Autres actifs | | | | |
| Actifs non financiers | | Actifs financiers | | |
| – Biens et immeubles (habitations et placements) | | – Actions et obligations | | |
| – Entreprises privées | | – Fonds communs de placement | | |
| | | – Assurance vie | | |
| Niveau 4 | | | | |
| Revenu de travail | | | | |
| Crédit d'impôt pour la prolongation de carrière | | Réduction des charges sur la masse salariale des PME pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience | | |

REER : Régime enregistré d'épargne-retraite.

CELI : Compte d'épargne libre d'impôt.

RVER : Régime volontaire d'épargne-retraite.

RPAC : Régime de pension agréé collectif.

(1) Le RVER et le RPAC sont des régimes d'épargne-retraite offerts aux employés et aux travailleurs autonomes qui n'ont pas accès à un régime de retraite par le biais de leur employeur.

(2) Les régimes à prestations déterminées incluent notamment ceux offerts aux employés des secteurs public et parapublic, tels que le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

2. DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX POUR LA RETRAITE DES QUÉBÉCOIS

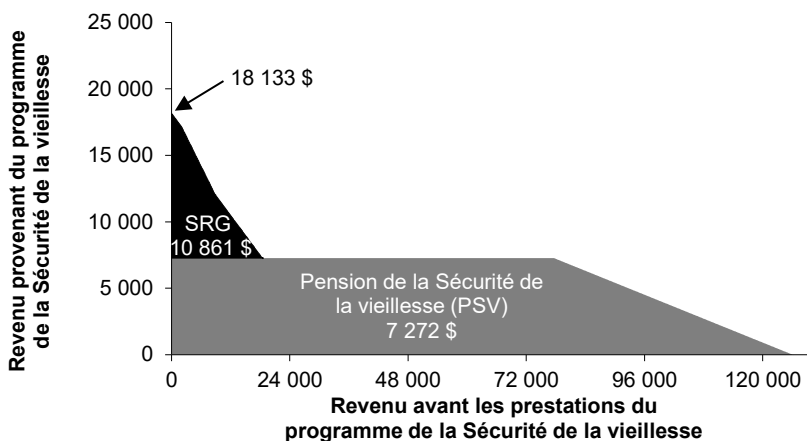
2.1 Le programme de la Sécurité de la vieillesse : un revenu minimum assuré par le gouvernement fédéral

Le premier niveau du système de revenu de retraite au Québec correspond au programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

- La pension de la Sécurité de la vieillesse est offerte à compter de 65 ans⁵. Cette pension, pouvant atteindre 7 272 \$ par année en 2019, est principalement fonction du revenu de la personne⁶ et du nombre d'années de résidence au Canada.
- D'autres types de prestations sont également offertes, notamment le Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées de 65 ans ou plus disposant d'un revenu modeste. Ce supplément peut atteindre 10 861 \$ par année en 2019 pour une personne seule⁷.

GRAPHIQUE F.1

Illustration du programme de la Sécurité de la vieillesse pour une personne âgée vivant seule – 2019 (en dollars par année)



SRG : Supplément de revenu garanti.

⁵ Pour y avoir droit, la personne doit être un citoyen canadien et avoir habité au Canada pendant au moins dix ans à compter de l'âge de 18 ans.

⁶ En 2019, le montant de la pension est réduit à partir d'un revenu individuel de 77 580 \$ au taux de 15 % des revenus excédentaires. La pension cesse d'être versée lorsque le revenu net est de 126 058 \$ ou plus.

⁷ La prestation du Supplément de revenu garanti diminue graduellement en fonction du revenu familial. Ainsi, une personne seule ne la reçoit plus lorsque son revenu atteint 18 600 \$.

2.2 Le Régime de rentes du Québec : un outil d'épargne essentiel pour les Québécois

Le Régime de rentes du Québec constitue le deuxième niveau du système de revenu de retraite. Il s'agit d'un régime public et obligatoire financé par les cotisations des travailleurs et des employeurs, pourvu que ces travailleurs soient âgés de 18 ans ou plus et que leur revenu annuel de travail excède 3 500 \$.

La rente mensuelle dépend des revenus de travail accumulés, ainsi que de l'âge auquel le travailleur choisit de la recevoir. À 65 ans, le régime de base vise à remplacer 25 % des gains moyens en carrière, jusqu'au maximum des gains admissibles, qui s'élève à 57 400 \$ en 2019.

Une personne choisissant de prolonger sa carrière pourrait ainsi accroître son revenu tout au long de sa retraite en profitant des avantages liés au report de sa demande de rente du Régime de rentes du Québec.

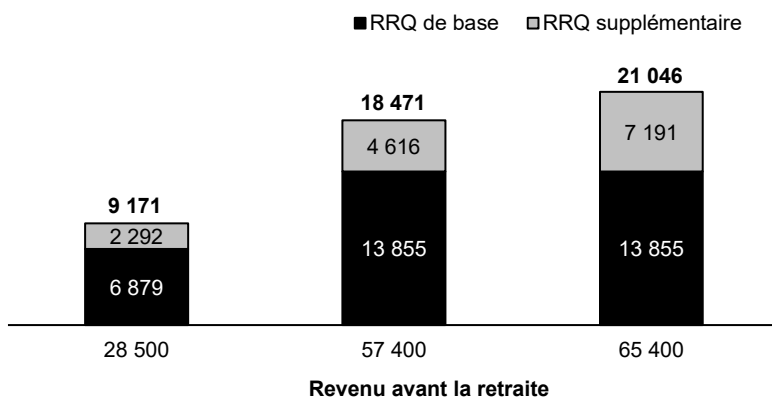
□ Bonification du Régime de rentes du Québec

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Régime de rentes du Québec comporte également un régime supplémentaire, lequel permettra d'augmenter le montant de la rente pour améliorer la sécurité financière des travailleurs québécois à la retraite.

Les cotisations au régime supplémentaire augmenteront graduellement de 2019 à 2025. À terme, considérant sa bonification, le Régime de rentes du Québec permettra aux Québécois de remplacer jusqu'à 33 % de leur revenu de carrière admissible⁸. Par exemple, un travailleur gagnant 65 400 \$ profitera d'une hausse de 7 191 \$ de sa rente annuelle.

GRAPHIQUE F.2

Rente de retraite annuelle maximale du Régime de rentes du Québec débutant à 65 ans selon le niveau de revenu avant la retraite – À terme (en dollars de 2019, par année)



Note : Le maximum de gains admissibles (MGA) en 2019 est de 57 400 \$. Le revenu de carrière admissible augmentera et atteindra, en 2025, 114 % du MGA, soit 65 400 \$ en dollars de 2019.

⁸ Le revenu de carrière admissible correspond au salaire jusqu'au maximum des gains admissibles.

❑ Reporter sa rente de retraite, une stratégie profitable

Le Régime de rentes du Québec offre également aux travailleurs la possibilité de bonifier leur rente de retraite lorsqu'ils reportent le moment de faire leur demande pour recevoir le premier versement.

La rente peut être demandée à tout âge entre 60 et 70 ans. Toutefois, si elle est demandée avant 65 ans, elle est réduite jusqu'à 7,2 % par année d'anticipation⁹, alors que si elle est demandée après 65 ans, elle est augmentée de 8,4 % par année de report. Ces ajustements demeurent pour toute la durée de la rente.

Ainsi, une personne qui choisit de travailler plus longtemps ou qui détient de l'épargne-retraite peut profiter du report de sa demande de rente du Régime de rentes du Québec pour accroître son revenu futur.

■ Bénéfices associés au report de la rente

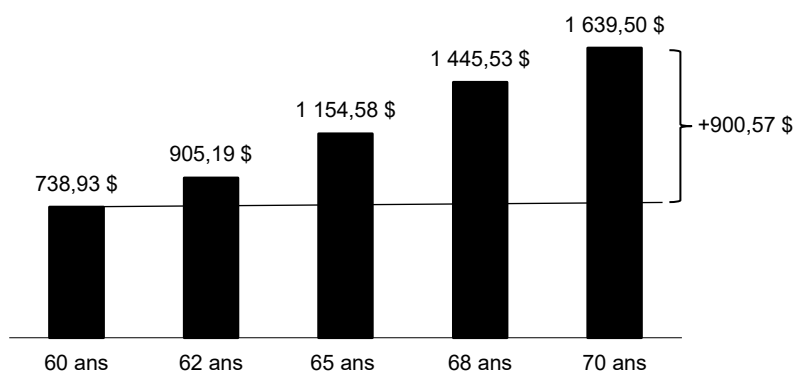
La rente maximale pour une personne qui en fait la demande à 60 ans est de 738,93 \$ par mois.

— Pour une personne qui en fait la demande à 62 ans, la rente maximale mensuelle s'élève à 905,19 \$, soit 1 995 \$ (22,5 %) de plus par année.

— Pour une personne qui en fait la demande à 70 ans, la rente maximale mensuelle s'élève à 1 639,50 \$, soit 10 807 \$ (122 %) de plus par année.

GRAPHIQUE F.3

Rente de retraite maximale du Régime de rentes du Québec selon l'âge du premier versement – 2019
(en dollars par mois)



Source : Retraite Québec.

⁹ Le facteur d'ajustement pour les travailleurs qui demandent la rente du RRQ avant 65 ans varie selon le revenu. Les personnes à plus faible revenu ont un ajustement de 6 % par année. Cet ajustement augmente graduellement, pour atteindre 7,2 % par année pour les personnes dont le revenu correspond au maximum des gains admissibles prévu dans le régime.

3. LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE : UNE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

3.1 L'importance de l'épargne privée pour préparer sa retraite

L'épargne privée de retraite correspond au troisième niveau du système de revenu de retraite au Québec. Celle-ci comprend notamment les rentes provenant des régimes complémentaires de retraite offerts par les employeurs, ainsi que des régimes d'épargne-retraite, qu'ils soient collectifs ou individuels.

- Les régimes complémentaires de retraite se déclinent notamment sous forme de régimes à cotisation déterminée ou à prestations déterminées.
- Les régimes d'épargne-retraite incluent notamment les régimes volontaires d'épargne-retraite, les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les comptes d'épargne libre d'impôt, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Adoption de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite

Afin de favoriser l'épargne en vue de la retraite, le gouvernement a adopté, en 2013, la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite.

Depuis le 31 décembre 2017, cette loi prévoit notamment l'obligation pour les entreprises de dix employés ou plus d'offrir un régime d'épargne-retraite collectif.

Le RVER : un outil avantageux pour les participants

Le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) est un outil d'épargne-retraite collectif permettant d'aider les employeurs à répondre à leurs nouvelles obligations. Il est offert aux employés qui n'ont pas accès à un régime privé de retraite, et est particulièrement avantageux pour les participants puisqu'il prévoit :

- une inscription automatique au régime;
- une option de placement et un taux de cotisation par défaut¹;
- un plafond de frais de gestion².

En date du 30 septembre 2019, 12 276 employeurs offraient un RVER à leurs employés, ce qui a permis de fournir un régime d'épargne-retraite à 99 749 travailleurs, pour un total de 185 millions de dollars en actifs accumulés.

1 Le taux de cotisation par défaut est fixé à 4 % du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2019.

2 Le plafond de frais de gestion correspond à 1,25 % pour l'option par défaut et à 1,5 % pour les autres options.

Source : Retraite Québec.

3.1.1 Les régimes de retraite à prestations cibles : une option d'épargne supplémentaire

Le gouvernement déposera au printemps prochain un projet de loi en vue de la mise en place des régimes de retraite à prestations cibles, afin de donner davantage de possibilités aux employeurs souhaitant offrir un régime de retraite à leurs employés.

❑ **Décroissance des régimes à prestations déterminées**

Il existe actuellement peu d'options pour les employeurs qui souhaitent offrir un régime complémentaire de retraite. Les principaux régimes offerts par les employeurs sont les régimes à prestations déterminées¹⁰ et les régimes à cotisation déterminée¹¹.

Les régimes à prestations déterminées ont pour avantage d'offrir aux retraités une rente viagère versée périodiquement, garantie jusqu'au décès et dont le montant est connu à l'avance. Ces régimes sont en décroissance au profit des régimes à cotisation déterminée, principalement à cause de la volatilité des coûts pour l'employeur.

❑ **Une meilleure protection que celle des régimes à cotisation déterminée**

Un régime de retraite à prestations cibles comporte des caractéristiques d'un régime à prestations déterminées et d'un régime à cotisation déterminée :

- le régime garantit aux participants le versement d'une rente jusqu'au décès, comme c'est le cas pour un régime à prestations déterminées, mais le niveau de celle-ci peut varier en fonction de l'évolution de la situation financière du régime;
- la cotisation que doit verser l'employeur dans le régime est fixe, et les risques associés à la longévité et au rendement de l'épargne sont supportés par les travailleurs et les retraités, comme dans le cas d'un régime à cotisation déterminée.

Les régimes à prestations cibles prévoient donc une meilleure protection à la retraite pour les employés que les régimes à cotisation déterminée, car ils offrent le versement d'une rente viagère jusqu'au décès, notamment grâce à une mutualisation des risques.

De plus, dès la création d'un régime de retraite à prestations cibles, les modalités applicables en cas de détérioration de la situation financière de ce régime devront être indiquées dans les dispositions du régime. Dans cette situation, le régime pourrait, par exemple, prévoir l'augmentation de la cotisation salariale, la réduction des prestations accumulées ou la réduction de la cible pour le futur¹².

¹⁰ Le régime à prestations déterminées prévoit une rente de retraite dont le montant est fixé à l'avance. Ce montant correspond généralement à un pourcentage du salaire multiplié par les années de service reconnues en vertu du régime.

¹¹ Dans un régime à cotisation déterminée, le montant des cotisations qui doivent être versées dans la caisse de retraite est fixé à l'avance. Le montant du revenu de retraite dépend, entre autres, des sommes totales accumulées dans le compte du participant.

¹² Si la situation financière du régime évolue plus favorablement que prévu, les employés pourraient profiter d'une baisse de leur cotisation salariale ou d'une hausse de leur rente.

3.1.2 L'épargne privée de retraite : une responsabilité de l'épargnant

Les revenus de retraite tirés du programme de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de rentes du Québec ne suffisent pas toujours à maintenir un niveau de vie semblable à celui qui précédait la retraite.

Par conséquent, il est de la responsabilité des épargnants de s'assurer, dans la mesure de leurs capacités, que leur revenu et leur épargne privée sont suffisants pour leur permettre de subvenir à leurs besoins. Ils doivent donc contribuer suffisamment aux véhicules d'épargne volontaire mis à leur disposition afin de bien préparer leur retraite.

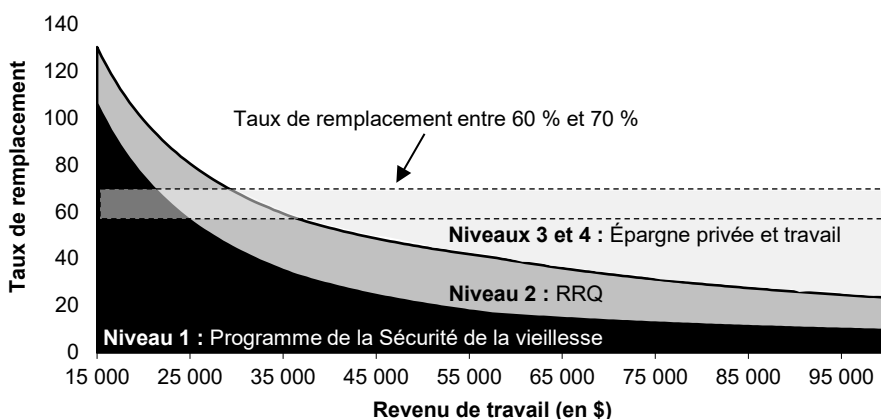
La littérature considère qu'une personne aurait besoin d'avoir de 60 % à 70 % du revenu annuel brut moyen qu'elle avait avant sa retraite afin de maintenir son niveau de vie. Pour un travailleur à revenu plus élevé, un objectif de 60 % pourrait être suffisant.

Le programme de la Sécurité de la vieillesse et le Régime de rentes du Québec permettent à une personne qui a un revenu de 35 000 \$ de remplacer environ 60 % de son revenu à la retraite¹³. Les personnes ayant un revenu supérieur devront toutefois prévoir de l'épargne privée de retraite ou prolonger leur carrière afin d'atteindre le même taux de remplacement du revenu à la retraite.

GRAPHIQUE F.4

Taux de remplacement du revenu de travail à 65 ans pour un travailleur sans régime privé de retraite – 2019

(en pourcentage de revenu annuel brut moyen gagné en cours de carrière)



¹³ Cette estimation illustre le cas d'une personne qui a demandé ses rentes du Régime de rentes du Québec et du programme de la Sécurité de la vieillesse à 65 ans.

❑ Déterminer le revenu d'épargne privée nécessaire

Afin d'atteindre son objectif quant au remplacement de son revenu de travail à la retraite, un travailleur peut choisir différentes stratégies, dont le report de sa demande de rente du Régime de rentes du Québec. Néanmoins, pour plusieurs Québécois, le recours à l'épargne privée peut également être nécessaire afin d'atteindre l'objectif d'épargne¹⁴.

En 2018, un sondage de Question Retraite¹⁵ montrait que 73 % des Québécois non retraités n'avaient pas d'objectifs quant à leur revenu de retraite.

❑ Répercussion des choix individuels à la retraite

À titre d'illustration, un retraité dont le revenu de carrière correspond au maximum des gains admissibles en 2019, soit 57 400 \$, et qui souhaite remplacer 60 % de son revenu de carrière à 70 ans, devra planifier sa retraite en fonction d'une cible de revenu annuel de 34 440 \$.

Pour obtenir un tel revenu, en considérant les revenus du programme de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de rentes du Québec, il devra prévoir un revenu annuel de travail ou d'épargne privée correspondant à :

- 18 301 \$ s'il demande la rente du Régime de rentes du Québec à 60 ans;
- 13 313 \$ s'il demande la rente du Régime de rentes du Québec à 65 ans;
- 7 494 \$ s'il demande la rente du Régime de rentes du Québec à 70 ans.

TABLEAU F.2

Composition des revenus visant à remplacer 60 % du revenu de carrière (en dollars par année)

| | Âge de demande de la rente du RRQ | | |
|--|-----------------------------------|---------------|---------------|
| | 60 ans | 65 ans | 70 ans |
| Revenu de retraite visé à 70 ans ⁽¹⁾ | 34 440 | 34 440 | 34 440 |
| Programmes gouvernementaux en 2019 | | | |
| – Programme de la Sécurité de la vieillesse ⁽²⁾ | 7 272 | 7 272 | 7 272 |
| – Régime de rentes du Québec | 8 867 | 13 855 | 19 674 |
| Sous-total | 16 139 | 21 127 | 26 946 |
| REVENU ADDITIONNEL REQUIS | 18 301 | 13 313 | 7 494 |

(1) Ce revenu est celui d'une personne seule de 70 ans, dont le revenu de carrière correspond au maximum des gains admissibles de 57 400 \$ en 2019 et qui souhaite remplacer 60 % de ce revenu à la retraite.

(2) Dans ce cas, la pension de la Sécurité de la vieillesse est demandée à 65 ans. Les prestations pourraient être majorées de 36 % si la personne en faisait la demande à 70 ans.

¹⁴ Pour de plus amples détails, voir l'annexe de la présente section.

¹⁵ Question Retraite, *Le visage de la retraite évolue depuis 15 ans*, 11 octobre 2018.

L'importance de planifier sa retraite

Afin de s'assurer que leur revenu à la retraite est suffisant, les Québécois doivent accumuler de l'épargne privée tout au long de leur vie active. À cet égard, plusieurs facteurs influencent les efforts qu'un travailleur devra fournir en matière d'épargne.

Par exemple, le montant mensuel à épargner¹ sera moins important si le travailleur commence tôt à épargner ou s'il reporte sa demande de rente du Régime de rentes du Québec (RRQ).

Accumuler de l'épargne privée de retraite dès le début de la carrière

À titre d'illustration, Mélanie a 25 ans et cotise au RRQ depuis 7 ans. Elle a un salaire de 57 400 \$ avant impôt, ce qui correspond au maximum des gains admissibles au RRQ. Elle n'a pas encore accumulé d'épargne privée. Afin d'atteindre un objectif de remplacement du salaire de 60 % à la retraite, elle devrait épargner :

- 564 \$ par mois (12 % de son salaire brut mensuel) si elle prévoit demander sa rente du RRQ à 60 ans²;
- 206 \$ par mois (4 % de son salaire brut mensuel) si elle prévoit demander sa rente du RRQ à 65 ans.

Commencer à épargner en milieu de carrière

Son collègue, Philippe, a 40 ans et a également un salaire de 57 400 \$. Il cotise au RRQ depuis 22 ans et souhaite aussi remplacer 60 % de son salaire. Il n'a pas encore commencé à accumuler de l'épargne privée en vue de sa retraite. Pour atteindre son objectif, il devrait épargner :

- 1 283 \$ par mois (27 % de son salaire brut mensuel) s'il prévoit demander sa rente du RRQ à 60 ans;
- 483 \$ par mois (10 % de son salaire brut mensuel) s'il prévoit demander sa rente du RRQ à 65 ans.

Préparer la retraite : une planification propre à chacun

L'âge auquel le travailleur commence à épargner influence grandement le montant mensuel à mettre de côté. Il est donc essentiel de fixer ses objectifs de retraite dès le début de la carrière pour que la part du salaire consacrée à l'épargne soit moins élevée.

Les Québécois qui, comme Philippe, n'ont pas commencé à épargner en début de carrière pourraient vraisemblablement avoir à travailler plus longtemps afin d'atteindre leur objectif d'épargne à la retraite.

Le service en ligne SimulR, mis à disposition du public par Retraite Québec³, permet notamment à un travailleur de simuler son revenu de retraite et de déterminer le niveau d'épargne personnelle requis pour subvenir à ses besoins futurs.

1 L'épargne privée de retraite peut notamment être accumulée par le biais d'un REER, d'un RVER ou d'un régime offert par l'employeur.

2 Les montants présentés ont été simulés à partir de l'outil en ligne SimulR, en date du 21 octobre 2019. Ils impliquent l'hypothèse d'un taux de rendement de 5 % et d'une espérance de vie de 90 ans.

3 Voir l'outil SimulR disponible sur le site Web de Retraite Québec, www.retraitequebec.gouv.qc.ca.

3.2 Encourager le prolongement de la carrière

Les Québécois peuvent également choisir de continuer à travailler, à temps plein ou à temps partiel, pendant la retraite. Le revenu de travail correspond donc au quatrième niveau du système de revenu de retraite.

D'ailleurs, ceux qui reportent leur demande de rente jusqu'à 70 ans peuvent profiter d'un bénéfice important sur le montant qu'ils reçoivent du Régime de rentes du Québec, et donc avoir besoin d'un revenu de travail moins important pour atteindre leur objectif.

Afin qu'ils puissent prolonger leur carrière, le gouvernement offre une aide fiscale aux travailleurs d'expérience qui demeurent en emploi.

Le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, dont le montant maximal augmente graduellement avec l'âge, permet d'éliminer l'impôt du Québec à payer sur une tranche de revenu de travail excédant 5 000 \$, et donc d'accroître le revenu disponible du travailleur.

- Ainsi, une personne qui vise à obtenir un revenu total de 34 440 \$ à compter de 60 ans, notamment en demeurant sur le marché du travail, pourrait recevoir un crédit d'impôt de 1 500 \$ entre 60 et 64 ans, et de 1 650 \$ à compter de 65 ans.
- Lorsque le retraité atteint 70 ans, son revenu est composé principalement de la rente du Régime de rentes du Québec, ce qui lui permet de diminuer son revenu de travail.

TABLEAU F.3

Revenu disponible d'un travailleur qui reporte à 70 ans sa demande de rente du Régime de rentes du Québec – 2019 (en dollars par année)

| | 60 ans | 65 ans | 70 ans |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Revenu total | | | |
| – Revenu de travail | 34 440 | 27 168 | 7 494 |
| – Programme de la Sécurité de la vieillesse | — | 7 272 | 7 272 |
| – Régime de rentes du Québec | — | — | 19 674 |
| Sous-total : Revenu total | 34 440 | 34 440 | 34 440 |
| Impôts, transferts sociofiscaux ⁽¹⁾ et cotisations sociales ⁽²⁾ | -5 676 | -3 791 | -2 690 |
| – Crédit d'impôt pour la prolongation de carrière ⁽³⁾ | +1 500 | +1 650 | +374 |
| REVENU DISPONIBLE | 30 264 | 32 299 | 32 124 |

Note : Afin d'illustrer le plein effet du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, il est supposé que le travailleur ne détient aucune épargne privée de retraite.

(1) Crédit d'impôt remboursable pour la taxe fédérale sur les produits et services et crédit d'impôt remboursable pour la solidarité.

(2) Cotisation à l'assurance-emploi, au Fonds des services de santé, au Régime de rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale.

(3) À 70 ans, le revenu total du retraité se compose principalement de la rente du Régime de rentes du Québec. Ainsi, puisque le revenu de travail est de seulement 7 494 \$, le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière est moins élevé.

❑ Favoriser l'embauche de travailleurs d'expérience

Par ailleurs, puisque l'emploi de travailleurs d'expérience peut occasionner certains coûts supplémentaires pour les entreprises, le gouvernement accorde une réduction des charges sur la masse salariale des PME qui emploient des travailleurs d'expérience.

Réduction des charges sur la masse salariale des PME

Afin de favoriser l'embauche et le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, les PME peuvent bénéficier d'une diminution importante des cotisations sur la masse salariale liées aux salaires versés à leurs travailleurs âgés de 60 ans ou plus.

Ainsi, les PME de tous les secteurs peuvent bénéficier d'un remboursement relatif aux charges québécoises sur la masse salariale de :

- 50 % pour les travailleurs âgés de 60 à 64 ans, jusqu'à concurrence de 1 250 \$ par travailleur par année;
- 75 % pour les travailleurs âgés de 65 ans ou plus, jusqu'à concurrence de 1 875 \$ par travailleur par année.

ANNEXE : EFFET DES CHOIX INDIVIDUELS SUR LE REVENU À LA RETRAITE

Cette annexe vise à illustrer l'effet du report ou du devancement d'une demande de la rente du Régime de rentes du Québec sur le taux de remplacement du revenu à la retraite.

Dans les exemples qui suivent, le revenu de carrière d'un retraité correspond au maximum des gains admissibles.

□ Illustration d'une demande de rente du RRQ à 65 ans

Dans le premier exemple, le retraité demande sa rente du Régime de rentes du Québec et sa pension de la Sécurité de la vieillesse à l'âge de 65 ans.

Jusqu'à l'âge de 65 ans, la personne a subvenu entièrement à ses besoins à l'aide de son revenu de travail et de son épargne privée de retraite. À partir de 65 ans, le retraité voit :

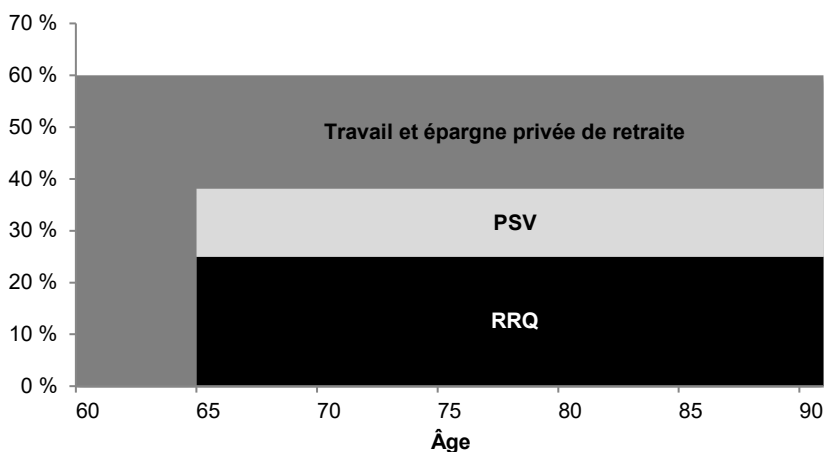
- 25,0 % de son revenu remplacé par la rente du Régime de rentes du Québec;
- 13,1 % de son revenu remplacé par la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Ainsi, l'épargne privée de retraite et le revenu de travail doivent compter pour 21,9 % du revenu si la personne souhaite remplacer 60 % de son revenu de carrière.

GRAPHIQUE F.5

Taux de remplacement du revenu en 2019 pour une personne recevant sa rente du RRQ et sa PSV à 65 ans

(en pourcentage du revenu annuel brut gagné en cours de carrière)



Note : Le revenu correspond au maximum des gains admissibles.
Source : Retraite Québec.

❑ Effets du devancement de la demande de la rente du RRQ

Si la personne désire demander sa rente à 60 ans plutôt qu'à 65 ans :

- la rente du Régime de rentes du Québec ne remplacera que 16 % de son revenu;
- la pension de la Sécurité de la vieillesse remplacera 13,1 % de son revenu après l'âge de 65 ans.

Ainsi, si la personne souhaite toujours obtenir un taux de remplacement du revenu de 60 %, son épargne privée de retraite et son revenu de travail devront être plus importants et représenter 44 % de son revenu jusqu'à 65 ans, puis 30,9 % par la suite.

❑ Effets du report de la demande de la rente du RRQ

Si la personne souhaite reporter à 70 ans sa demande de rente du Régime de rentes du Québec et de pension de la Sécurité de la vieillesse, elle réduira considérablement la pression future sur son épargne privée. Elle devra donc compter uniquement sur son revenu de travail et sur son épargne privée de retraite jusqu'à cet âge.

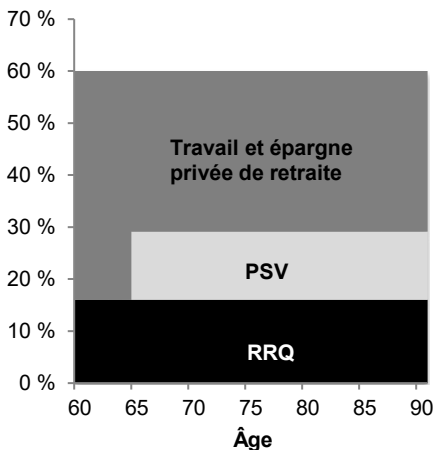
À partir de 70 ans, le retraité voit :

- 35,5 % de son revenu remplacé par la rente du Régime de rentes du Québec;
- 17,8 % de son revenu remplacé par la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Ainsi, l'épargne privée de retraite et le revenu de travail doivent compter pour seulement 6,7 % du revenu pour remplacer 60 % du revenu de carrière.

GRAPHIQUE F.6

Taux de remplacement du revenu en 2019 pour une personne recevant sa rente du RRQ à 60 ans et sa PSV à 65 ans
(en pourcentage du revenu)

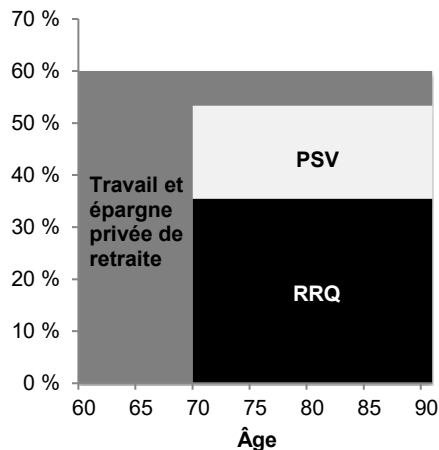


Note : Le revenu correspond au maximum des gains admissibles.

Source : Retraite Québec.

GRAPHIQUE F.7

Taux de remplacement du revenu en 2019 pour une personne recevant sa rente du RRQ et sa PSV à 70 ans
(en pourcentage du revenu)



Note : Le revenu correspond au maximum des gains admissibles.

Source : Retraite Québec.

www.finances.gouv.qc.ca/lepoint